… ÉDITION

L'EXPRESS DU MIDI

41e ANNÉE — N° 14.539

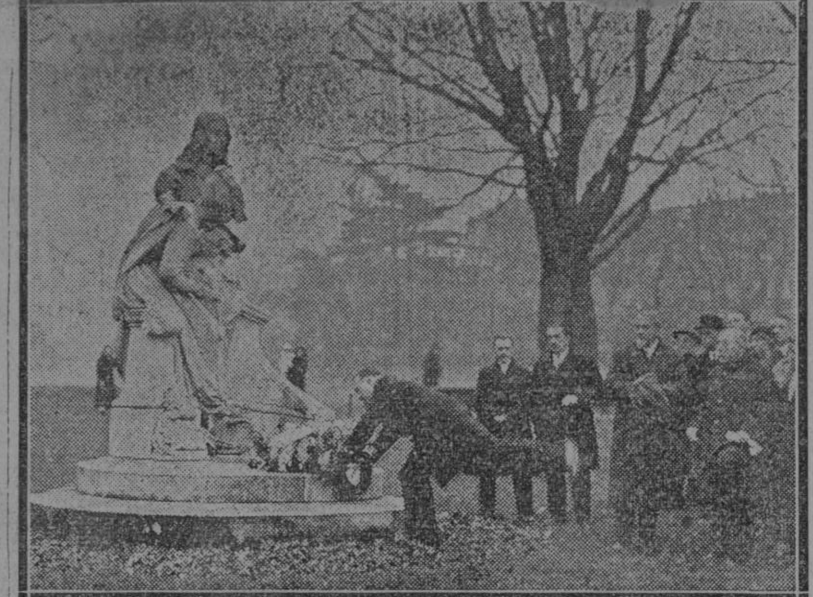
ABONNEMENTS	3 Mois	6 Mois	1 An
France et Colonies	22 fr	43 fr	82 fr
Etranger demi-tarif postal	35 fr	70 fr	140 fr
Etranger plein tarif postal	60 fr	100 fr	200 fr

DIRECTION : 25, Rue Roquelaine, TOULOUSE — Téléphone 2-12, Chèque Postal 4.936
LES ANNONCES SONT REÇUES : à l'Agence HAVAS, 73, rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse ; à l'Agence HAVAS, 62, rue Richelieu, à Paris. Dans toutes ses Succursales et chez tous nos Correspondants.

25 centimes

VENDREDI 30 DÉCEMBRE 1932

Un Hommage au célèbre peintre Watteau



M. ...HEMANT dépose une gerbe au pied du monument Watteau, au Luxembourg. — On reconnait à droite : MM. LE SIDANER et SICARD. *(Cliché Record.)*

Les Idées et les Faits

L'Emprunt Autrichien

Le cabinet Paul-Boncour débute mal. Avant-hier, il réclamait à la Chambre l'autorisation d'émettre cinq milliards de bons du Trésor Ajuourd'hui, il réclame la permission de verser à l'Autriche 350 millions de francs, en conformité avec l'article 11 du fameux protocole de Lausanne. Ce n'est vraiment pas de chance !

Avant d'aller plus loin, il convient de considérer le réjouissant paradoxe qu'offre au pays cette Chambre cartelliste. Pendant la dernière campagne électorale, on sait avec quelle âpreté les candidats radicaux et socialistes ont critiqué les emprunts consentis par le cabinet Tardieu à des nations amies comme la Pologne, la Roumanie ou la Tchécoslovaquie. Six mois plus tard, ces admirables défenseurs de l'épargne française sollicitent l'octroi d'un beau crédit de 350 millions à un pays qui ne compte pas spécialement parmi nos meilleurs amis ; c'est-à-dire qu'ils continuent — en plus mal naturellement — la politique dont ils ne voulaient plus.

Reste à savoir si c'est très malin et fort opportun. La question peut évidemment se discuter puisqu'au sein même du groupe radical-socialiste les avis sont très partagés. Mais il convient de faire quelques remarques.

Est-il très opportun, tout d'abord, de verser une si grosse somme dans un panier à demi percé, alors que notre propre budget est en déficit de 17 milliards et que nous refusons de payer les Américains en leur disant que nous ne le pouvons pas ?

Est-il très opportun, en second lieu, de verser 350 millions d'argent frais, alors qu'il apparaît nettement que l'Allemagne et l'Angleterre, inscrits par l'accord de Lausanne pour une somme égale, paraissent disposés partout à sauver simplement leurs crédits « gelés » ?

Enfin, les garanties sont-elles si fortes que nous puissions investir de nouveau des crédits en Autriche ? Il convient de rappeler ici que l'Autriche ne peut plus assurer le service de l'emprunt qui lui a été imprudemment consenti en 1922 et que de toute manière cette carence nous obligera à intervenir puisque nous l'avons garanti. Mais rien ne nous dit que cette nouvelle avance nous dispensera de garantir le service du dit emprunt ! Et le refus du gouvernement tchécoslovaque de s'abstenir en cette affaire est un élément d'appréciation qu'on ne saurait négliger, puisque nos amis tchèques sont les premiers intéressés au relèvement économique de l'Autriche.

L'indigent grand seigneur

On comprend d'ailleurs ce refus. Politiquement et économiquement, il n'y a pas un pays où l'on trouve plus d'incertitude qu'en Autriche.

Politiquement, si l'on veut mesurer la bonne volonté de l'Autriche, il faut rappeler ce fait que le conseil national n'a voté, le 23 août, le protocole de Lausanne — qui devait relever le pays — qu'à une voix de majorité, tandis que le conseil fédéral le rejetait, ce qui nécessita un second vote du conseil national.

Quant à la situation économique, elle est dominée par le fait particulièrement éloquent de l'emprise socialiste. Depuis la guerre, l'Autriche, ruinée et mutilée, a pratiqué une politique somptueuse de retraites et de grand urbanisme, sans se préoccuper de savoir si elle en avait les moyens. On a appliqué aux employés l'usage des « quatorze mois », qui consiste, pour l'employeur à payer et pour l'employé à recevoir quatorze mois de traitement pour onze mois de présence. On a revisé les lois sociales de telle manière qu'au bout de dix ans de travail un ouvrier peut toucher une retraite de mille francs français et que les suppressions d'emploi sont devenues pratiquement impossibles.

Vienne s'est offert d'opulentes cités ouvrières, des palaces sociaux, les fameuses *Wohnhausanlage*, qui n'ont pas coûté moins de 2 milliards, et qui sont munies de tout le confort et de tous les perfectionnements. Et pour arriver à ce beau résultat, on a ruiné la bourgeoisie, en lui imposant le fameux « impôt des loyers », qui lui prenait plus de 98 % de ses revenus, tout simplement !

Aujourd'hui, et tout naturellement, l'Autriche est sans le sou. Les capitaux détruits ou investis en travaux improductifs ne se retrouvent plus. A qui la faute si la cigale se trouve ainsi dépourvue du nécessaire ?

Et sommes-nous obligés de payer les fautes du socialisme autrichien et de payer les largesses folles du peuple le plus obéré de l'Europe parce qu'il a voulu jouer au grand seigneur ?

Roger PARANT.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Rien à faire avant le 4 mars prochain

Rien à faire avec les Etats-Unis jusqu'au 4 mars, date de l'entrée en charge de M. Roosevelt. Il aura fallu, pour en arriver à reconnaître cet état de fait, de vains essais de renouer avec M. Hoover la conversation sur les dettes de guerre par l'intermédiaire de M. Walter Edge. D'ailleurs, selon l'usage, il est probable que le titulaire de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, nommé par l'administration républicaine, sera changé par l'administration démocrate. C'est pour nous l'occasion de dire que, dans des circonstances qui rendaient sa mission particulièrement délicate, M. Walter Edge a toujours montré la plus parfaite courtoisie.

Quant au gouvernement français, il n'a plus qu'à s'abstenir de négociations sans objet, puisque la partie avec laquelle il traiterait est dépourvue de pouvoirs. La querelle de M Hoover et de M. Roosevelt dicte notre conduite. Tout ce qui serait dit à M. Hoover retarderait et tout ce qui serait dit à M. Roosevelt serait prématuré. L'un ne peut plus rien faire. L'autre ne peut rien faire encore. A bavarder, nous compromettrions notre situation qui est très bonne, car c'est à nous que l'on a à demander quelque chose.

M. Stimson, en réponse aux ouvertures inconsidérées qui sont venues de Paris, fait savoir qu'avant tout la France doit acquitter l'échéance du 15 décembre. C'est le chant du cygne de l'administration Hoover. Le secrétaire d'Etat, avant de s'en aller, veut pouvoir dire qu'il a maintenu jusqu'au bout la créance des Etats-Unis. Mais c'est encore une preuve que la conversation est totalement inutile. Le vote de la Chambre française a ce sens : « Commencez par reconnaître la liaison des réparations et des dettes. » M. Stimson répond : « Payez d'abord. » Alors, il n'y a qu'à raccrocher le récepteur.

M. Roosevelt n'attendra pas le 4 mars pour étudier le problème. On dit qu'il feuillette le dossier avec M. Owen D. Young. Il paraît impossible que M. Young ait oublié que son plan établissait une corrélation étroite entre les versements de l'Allemagne aux alliés européens et les versements de ceux-ci aux Etats-Unis. Que M. Roosevelt entende aussi des survivants du personnel démocrate qui entourait le président Wilson. Ils l'édifieront. Par exemple, M. Baruch pourra lui lire les passages de son livre où il rapporte comment, à Versailles, la délégation américaine conçut des réparations « élastiques » et non rigides, afin que l'Allemagne en fût soulagée un jour.

Nous voyons reparaître une autre éminence grise du président Wilson. Le colonel House comprend que, toute question de justice et d'équité mise à part, la France, l'Angleterre, etc..., ne peuvent payer les Etats-Unis. Les débiteurs doivent avoir la faculté de s'acquitter en marchandises et en « services », dit le colonel House. En marchandises ? Les tarifs douaniers les proscrivent. La prohibition, qui subsiste, ne nous permet pas de payer en vins. Restent les « services ». Nous libérerons-nous en billets d'entrée aux Folies-Bergère pour les touristes américains ?

Jacques BAINVILLE.

La Crise Bulgare

M. MOUCHANOFF FORME LE NOUVEAU CABINET

Sofia, 29 décembre.

A l'issue des consultations, le roi a confié au président du Conseil démissionnaire, M. Mouchanoff, la mission de former le nouveau cabinet.

Un bloc asiatique en face de l'Europe

Tokio, 29 décembre.

Une entente asiatique en face de l'Europe, tel serait l'objectif que se sont assignés M. Litvinoff, commissaire des Affaires étrangères du gouvernement des Soviets et ses collègues.

Lorsque le gouvernement des Soviets renoua les relations diplomatiques avec la Chine, cette initiative fut interprétée comme une mesure d'hostilité à l'adresse de la politique japonaise en Mandchourie.

M. Litvinoff, estimant que les décisions prises à Genève causent aussi peu de satisfaction au Japon qu'à la Chine, se propose de substituer à la médiation avortée de la S.D.N. celle de la Russie soviétique.

Ce projet accompli, M. Litvinoff chercherait ensuite à réaliser une triple entente entre la Russie la Chine et le Japon. Ce bloc asiatique tendrait à résister à l' « impérialisme européen et américain » comme l'on dit à Moscou.

Mais qu'en pensent les Japonais ? Il semblerait que devant les rêves des diplomates rouges, les Japonais ne réagissent pas comme on aurait pu s'y attendre, si l'on en juge par les récentes déclarations du président du Conseil japonais.

Vers un pacte de non-agression russo-japonais

Tokio, 29 décembre.

M. Saito, président du conseil japonais, a annoncé que dans l'intérêt de la paix en Extrême-Orient, le Japon avait l'intention de conclure un pacte de non-agression avec la Russie soviétique.

« Mais, a-t-il ajouté, aucune négociation n'est encore entamée. La Chine désire un rapprochement avec l'U. R. S. S., mais elle est effrayée par le péril rouge qui menace les vastes provinces du Kan Su et de Szechouan.

« Si le Japon conclut un pacte de non-agression, a ajouté le président du conseil, il exigera qu'une clause interdisant toute propagande communiste soit insérée dans le traité. »

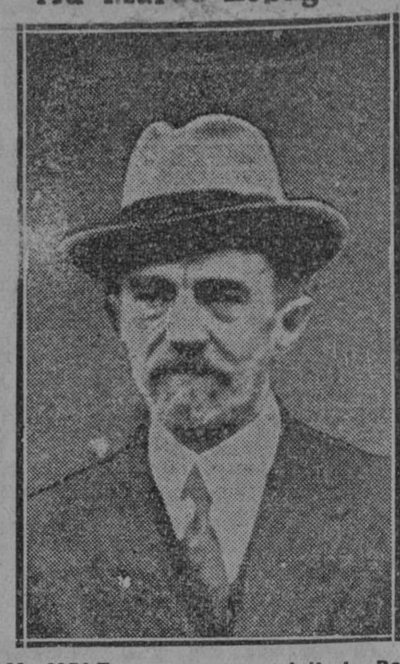
M. Saito a terminé en déclarant qu'un tel pacte devait, au préalable, faire l'objet d'une étude très approfondie.

Le Conflit Sino-Japonais



M. YEN, chef de la délégation chinoise à Genève, vu par le caricaturiste Red. — M. YEN est nommé ambassadeur à Moscou. *(Photo Wide World.)*

Au Maroc Espagnol



M. MOLE., gouverneur civil de Barcelone, qui serait nommé haut-commissaire au Maroc Espagnol. *(Photo Wide World).*

Au Jour le Jour

LES BOMBES DE LA LIBERTÉ

M. Cassagneau, préfet des Landes, vient d'être nommé préfet du Tarn.

Il doit cette faveur a son goût très vif pour les radicaux-socialistes socialisants.

Successivement sous-préfet de Dax puis préfet des Landes, M. Cassagneau s'est distingué par un attachement éhonté pour le trio cartelliste qui, dans ce département, exerce sur tous les services publics la plus odieuse des pressions.

Aux dernières élections sénatoriales, croyant jouer sur le velours, M. Cassagneau alla même jusqu'à accompagner M. Léo Bouyssou, candidat au Luxembourg, dans ses tournées électorales. L'affaire fit du bruit, malgré les démentis du député et du préfet. Seule la défaite des poulains de ce curieux administrateur départemental arrêta des suites possibles.

Depuis, la situation du petit tyranneau n'était plus brillante, car ses qualités se résumaient en la crainte qu'il inspirait. Son crédit fuyait tout comme ses pressions, et ses manœuvres restaient sans effet.

Paris vient de le sauver.

Si Albi ignore encore de quel personnage il hérite, voici qui le fixera :

« Le maire de Dax, sénateur des Landes, pense être agréable à la population dacquoise en lui apprenant que M. le ministre de l'Intérieur vient de nommer un nouveau préfet à la tête de l'administration des Landes.

« C'est en l'honneur de cette nomination que des bombes ont été tirées, pour exprimer la joie des Dacquois, animés par l'esprit d'indépendance et de liberté.

« Une distribution de pain et de viande sera faite, à cette occasion, par le Bureau de Bienfaisance, le samedi 31 décembre. »

Le document est officiel. Il vaut de longs discours.

Autrefois, M. Cassagneau aurait été chassé ; aujourd'hui on lui donne de l'avancement.

Effet des temps. N'en voulons tout de même pas trop à cet étrange préfet, puisque son départ est la cause d'une bonne action — sa première peut-être : grâce à lui des pauvres auront du pain ! — C. F.

A TOUS LES COLONIAUX

L'Union nationale des anciens combattants coloniaux, présidée par les généraux Marchand et de Trentinian, le médecin général inspecteur Emily, le gouverneur des colonies Bobichon et le lieutenant-colonel Ferrandi, conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, avise tous les coloniaux ayant combattu aux colonies et durant la guerre 1914-18 dans une unité coloniale, ainsi que les combattants des T. O. E. de toutes armées, qu'elle n'a qu'un siège social, à Paris, 9, rue Castex (IVe), et que c'est à cette adresse qu'ils doivent se faire connaître pour l'examen et la défense de leurs droits.

Dans la Diplomatie

M. DE JOUVENEL
AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

Paris, 29 décembre

Sur la proposition de M. Paul-Boncour, le conseil de cabinet a décidé de demander au gouvernement italien son agrément pour la nomination de M Henry de Jouvenel, sénateur de la Corrèze, ancien ministre, en qualité d'ambassadeur à Rome, en mission extraordinaire de six mois, conformément à la loi sur les incompatibilités parlementaires.

La nomination de M. de Jouvenel à Rome n'est pas le point de départ du mouvement diplomatique actuellement en préparation au Quai d'Orsay.

L'ancien haut-commissaire en Syrie étant parlementaire, ce ne sont pas les règles habituelles qui régissent des nominations de ce genre. Toutefois, nous croyons savoir que ledit mouvement sortira sous peu sans doute, à l'issue de l'un des conseils de ministres que le gouvernement tiendra pendant la « trêve des confiseurs ».

Depuis quelque temps, des informations ont été publiées à ce sujet, mais il paraît qu'elles étaient prématurées. Cependant, on chuchote que les futures nominations dans notre haut personnel diplomatique affecteraient les ambassades d'Angleterre, de Pologne et peut-être des Etats-Unis.

D'autre part, des décisions seraient prises en ce qui concerne la résidence générale de Tunisie et le gouvernement de l'Algérie.

Nous pouvons ajouter à ces bruits que M. Lucien Saint, devenu sénateur au mois d'octobre dernier, sera maintenu dans les hautes fonctions qu'il occupe au Maroc.

M. VON PAPEN
AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A PARIS

Berlin, 29 décembre.

Suivant la *Gazette de Voss*, on aurait l'intention, dans les milieux gouvernementaux de Berlin, de remplacer, dans un avenir assez proche, l'actuel ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. Von Koester, par l'ancien chancelier Von Papen.

M. Koester serait nommé ambassadeur à New-York.

Un poste de T.S.F. dans une canne



M. Alfred MINTUS, de Berlin, avec son nouvel appareil de radio portatif, composé d'une canne à laquelle sont réunis deux écouteurs, ce qui lui permet d'entendre les postes émetteurs en piquant l'extrémité de sa canne en terre.

Les Gardiens du Désert

Ce petit filet, dans *L'Officiel* :

« Est nommé au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, à titre posthume, le lieutenant d'infanterie coloniale de Mac-Mahon, du groupe nomade de Trarza (Mauritanie).

« *Méhariste hors pair. Officier modèle en qui revivaient l'héritage d'un grand nom et la tradition des méharistes de l'époque héroïque. Est tombé glorieusement à la tête de ses gardes, le 18 août 1932, à Mountounssi (Mauritanie), au cours d'un combat acharné avec un ennemi supérieur en nombre.* »

Telle est la page héroïque dont vient de s'enrichir le palmarès de nos officiers méharistes.

L'histoire parle peu des méharistes, ces éternels nomades qui montent la garde du désert, dans des zones imprécises que le public serait bien en peine de situer. Ils sont au Sahara, depuis l'Atlantique jusqu'au Tchad, dans le désert de Syrie aussi, dans ces régions limitées où peut vivre le « méhari », le pur-sang des chameaux, ce prodigieux coursier qui leur sert de monture.

Une unité méhariste — peloton ou groupe mobile — est constituée par des tirailleurs réguliers, en général de Sénégalais, auxquels sont adjoints des éléments auxiliaires recrutés parmi les races nomades du désert. Ce sont des officiers des troupes coloniales qui les encadrent.

Vivant parmi les nomades — Maures, Touaregs ou autres — nos officiers méharistes ont dû adopter leur manière de vie : ils errent à travers le désert ; leur mission est de se déplacer pour assurer à travers d'immenses étendues la politique de la présence, déjouer les attaques des dissidents, poursuivre les rezzous.

Le méhariste demeure quelquefois plusieurs jours sans revenir à son port d'attache. Il ne doit plus alors compter que sur lui-même, que sur les provisions, les armes et les munitions qu'il a emportées. Cette vie vagabonde dans le désert exige des corps endurcis, et on s'imagine volontiers nos officiers méharistes comme des « sportifs » accomplis, au sens restrictif du mot. Mais il faut les avoir approchés pour saisir quelles âmes solidement trempées sont celles de ces hommes ; ces amoureux de la solitude ont une vie intérieure intense.

Le colonial de la forêt vit dans une ambiance qui anémie, qui brise les énergies les plus solides. C'est le type du Fabre, le héros d'*Erromango*, vaincu par la forêt. Mais, comme l'a écrit l'un de nos auteurs coloniaux, « le désert élève, ennoblit, console, pousse à l'action. Tous les Sahariens furent des hommes vigoureux et des réalisateurs ; jamais, ils ne se laissèrent aller au pessimisme.

« Le désert vous bouscule parfois avec ses tempêtes de sable, ses accablants midis, ses immensités sans eau et nues, mais vienne le crépuscule et tout s'apaise, vienne la nuit et tout repose, vienne l'aurore et tout espère : le désert est un ami. »

Rappellerons-nous ici la mémoire d'Ernest Psichari, le petit-fils de Renan, qui, servant aux méharistes de Mauritanie, trouva, dans les étendues désertiques d'Atar, son chemin de Damas, et qui mourut d'une mort sublime, son chapelet à la main, auprès de sa batterie hâchée sous un tir de barrage infernal ?

« Nulle part, — écrivait Psichari, — on ne prend possession de soi-même comme dans le désert. Je sens de vieilles choses qui remontent en moi de mon enfance, de plus loin peut-être. Je sais qui je suis.... Nous aussi, nous nous purifions, épurons, loin des pourritures modernes, loin de la misère, de la laideur, de l'indigence... On a marché tout le jour, on campe dans le plus sombre lieu de ce pays misérable. Mais qu'importe ? Tous les jours, je suis pris un peu plus. Le silence où je m'enfouis, je sens que rien ne pourra plus m'en détacher. »

Tels sont nos « Sahariens ». La vie du désert développe, comme aucune vie peut-être, la personnalité et l'initiative, trempe l'énergie et favorise la réflexion. Faite d'isolement, de responsabilités, d'embûches, elle a, — a-t-on pu dire, — « façonné une classe d'hommes qui honore l'humanité ».

Henri-Paul EYDOUX.

UN GRAND DÉBAT A LA CHAMBRE

LA DISCUSSION SUR LE PROJET D'EMPRUNT AUTRICHIEN

Paris, 29 décembre.

SEANCE DU MATIN

Cette journée, assurément humiliante pour le gouvernement, mais non mortelle, puisque à seule fin de vivre quelques jours il préfèrera donner la mesure de son impuissance en ne jetant pas la question de confiance dans la balance, commence sous la présidence de M. Fernand Bouisson, devant des travées décemment garnies.

MM. Chéron et Paul-Boncour sont au banc du gouvernemnet. Après avoir validé l'élection de M. Brocard, député de Grenoble, la Chambre aborde la discussion de l'emprunt autrichien.

M. MARIN
POSE LA QUESTION PREALABLE

M. Louis Marin pose aussitôt la question préalable.

M. Louis Marin. — Il s'agit de donner la garantie de l'Etat à un emprunt autrichien, alors que les coupons des précédents emprunts sont moratoriés ! Qui oserait donner à un citoyen français le conseil de souscrire à cette opération ? Et alors que la rente française 4 ½ baisse à la Bourse, pense-t-on émettre cet emprunt autrichien a un taux supérieur ? Ce serait monstrueux. Cette année une dizaine de milliards d'emprunts français seront nécessaires. Est-il donc possible de donner la garantie de l'Etat à un emprunt étranger ? On objecte que les coupons des porteurs français de l'emprunt précédent ne seront pas payés si cette garantie n'est pas accordée. Mais a-t-on l'assurance qu'ils le seront dans le cas contraire ? »

Puis M. Marin souligne qu'il serait monstrueux de favoriser l'emprunt d'un ex-ennemi alors que la France vient de refuser de payer un pays allié, les Etats-Unis.

Il souligne également que cette opération ne profiterait qu'aux banques et que ces 100 millions de schillings serviront d'abord à rembourser un prêt consenti l'an dernier par l'Angleterre à l'Autriche. Enfin, il brosse un pittoresque tableau de la chasse éperdue au rapporteur, que nous avons précédemment relatée.

M. Marin. — Le projet de 350 millions ne permettra pas à l'Autriche de sortir de la crise financière qui l'agite à l'heure actuelle, puisque pour la plus grande part ils serviront à dégeler les crédits et que seuls des étrangers, et même des gouvernements étrangers, en profiteront.

Pouvons-nous au moins avoir l'espérance d'être payés en marchandises malgré nos sacrifices au point de vue douanier ? Il suffit de lire les rapports financiers de la S. D. N. pour être persuadés du contraire.

D'ailleurs, tous les emprunts émis sous l'égide de la S.D.N. sont moratoriés. On prétend que nous allons favoriser l'Anschluss ? Les promesses de l'Autriche à cet égard sont illusoires, car le conseil national d'Autriche n'a approuvé le projet actuel qu'à une voix de majorité ».

En terminant, M. Marin fait justice des autres objections : union de l'Italie avec les pays de l'Europe centrale, rupture probable du front de Lausanne, accords de Stresa, et il conclut, très vigoureusement applaudi par la droite, que, vis-à-vis des contribuables français, la Chambre ne peut prendre une telle responsabilité et que, même vis-à-vis de l'Autriche, ce serait une mauvaise opération, car elle ne ferait qu'aggraver sa situation.

M. Schumann. — Je demande à la Chambre de ne pas voter la question préalable, car les adversaires et les partisans du projet doivent pouvoir faire connaître leur opinion sur cette grave question qui met en jeu toute notre politique en Europe centrale ». (Vifs applaudissements.)

Devant cet argument, M. Marin retire sa demande de question préalable et M. Lamoureux, rapporteur malgré soi, invite la Chambre hâtivement et sans aucune conviction à voter la ratification de l'accord.

Puis M. Viennot, rapporteur pour avis, de la commission des affaires étrangères, s'applique laborieusement à réfuter les arguments de M. Marin.

Le communiste Péri, fervent partisan de l'Anschluss, déclare que son parti ne votera pas un projet qui s'oppose à l'union de l'Autriche et de l'Allemagne, et M. P.-E. Flandin monte à la tribune.

DISCOURS DE M. P.-E. FLANDIN

L'orateur prend aussitôt position contre le projet, tout en affirmant sa sympathie pour l'Autriche, et esquisse la tragique évolution des finances autrichiennes.

M. P.-E. Flandin. — En Autriche, un seul édifice était resté debout après le traité de Saint-Germain. La banque le Kreditanstalt, en particulier, offre un exemple caractéristique de cet état de choses : avec des dépôts étrangers, il put mettre la main sur la plupart (60 %) des industries autrichiennes.

En mars 1931 survint le fameux accord austro-allemand, qui rencontra la résistance des gouvernements français et anglais et se traduisit par une aggravation de la situation financière et économique de l'Autriche.

C'est alors que la bourrasque commence : les dirigeants du Kreditanstalt annoncent qu'ils vont cesser de publier leur bilan.

Je montrerai que l'opération d'aujourd'hui n'est en réalité que le renflouement d'une banque privée (Mouvements divers).

M. Chéron, explosant. — C'est complètement faux !

M. P.-E. Flandin. — Je démontrerai le bien fondé de mon affirmation et je continue mon exposé :

Le gouvernement autrichien intervient pour venir en aide à la banque ; mais le retrait des capitaux étrangers continue. Au bout de quelques jours, nouvelle intervention, qui se traduit par l'aval du gouvernement autrichien à tous les créanciers du Kreditantstalt, grâce à quoi il obtient un prêt de 150 millions de shillings de la Banque d'Angleterre.

Ce sont ces 100 millions — les 50 n'ayant pu être utilisés — qui vont être remboursés par l'emprunt d'aujourd'hui (Mouvements divers).

L'endettement de l'Etat vis-à-vis de la banque passe alors de 90 millions de shillings à 660.

Est-il besoin de souligner qu'une opération de ce genre n'est pas faite pour raffermir la confiance envers un pays ? Voilà donc la véritable origine des besoins de l'Etat autrichien (Très bien ! très bien !).

En réalité, on demande au Parlement de sanctionner une opération de renflouement d'une banque étrangère

M. Nogaro. — Vous êtes orfèvre, monsieur Flandin.

M. P.-E. Flandin. — Je rappellerai simplement à M. Nogaro que le gouvernement de M. Laval, dont je faisais partie, s'est refusé, en juin, à se prêter à l'opération d'emprunt qui était proposée à ce moment à la France.

J'ajoute que depuis cette position a été modifiée et je ne sais si cette situation de détail a été exposée à mes successeurs.

M. Herriot, en proie à une vive irritation. — On vous le dira !

M. P.-E. Flandin. — Je reconnais que l'opération n'est pas ouvertement présentée comme je l'indique. Mais de l'analyse même du protocole, il résulte très nettement, à mon avis, que l'emprunt doit servir à alléger la situation débitrice du Crédit Anstalt. L'Autriche, telle qu'elle vit à l'heure actuelle, n'est pas viable. Sa dette extérieure se monte à 270 milions de schillings par an : pour un pays de sept millions d'habitants sans industrie c'est une charge formidable.

Et n'a-t-on pas le sentiment qu'en augmentant chaque jour sa dette on aggrave sa situation ? Est-ce là faire œuvre de solidarité internationale que de consentir cet emprunt ? Est-ce cela que l'Autriche attend ? Non. En réalité on ne peut restaurer isolément chaque puissance de l'Europe Centrale sans toucher à la formule politique du traité de paix. Il faut, à mon avis, aménager une formule économique qui put permettre de restaurer ces puissances. »

Puis, M. Flandin s'attache à réfuter les arguments politiques qui militent en faveur du projet ; il réédite en grande partie le discours de M. Marin.

M. P.-E. Flandin. — Enfin, on a dit : L'Autriche est en état de moratoire ; sans afflux nouveau, elle ne pourra payer les arrérages de l'emprunt de 1922 que la France a garanti. Mais ignore-t-on que la France a un recours ? Ignore-t-on que nous avons reçu en gage les douanes et les tabacs de l'Autriche ? Qui nous empêchera de nous en saisir et de trouver là une faculté de transfert ?

M. Nogaro. — Vous le feriez, vous ?

M. P.-E. Flandin. — Pourquoi pas ? Pourquoi la France est-elle tenue de faire honneur à sa signature et pourquoi ne peut-elle pas user de ses gages, lorsqu'on ne fait pas honneur à la signature donnée ? (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

J'ai relu les débats sur l'emprunt tchécoslovaque. M. Léon Meyer, membre du gouvernement actuel, combattait, au nom du parti radical, l'opération projetée. Comme lui, je dirai qu'avec de l'argent français, on renfloue une banque étrangère au bénéfice de la finance internationale. »

M. Léon Meyer proteste dans le bruit, mais M. Flandin le calme aussitôt en déclarant qu'il pourrait parler du renflouement de la Compagnie Transatlantique.

M. Flandin achève son discours en se refusant à s'associer à un acte qui comporte les pires dangers pour demain et les pires déceptions.

La péroraison de l'orateur est accueillie par de chaleureux applaudissements au centre et à droite et la suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte divers projets et propositions de loi. Notons :

Un projet de loi portant ouverture de crédits destinés à couvrir pendant l'exercice 1932 les dépenses nécessitées par la participation de la France à la Conférence générale de limitation et de réduction des armements ; un projet de loi ayant pour objet d'augmenter le contingent de promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur accordé au ministère des Pensions ; deux propositions de loi relatives au règlement des billets de fonds de commerce.

Sur demande de discussion immédiate et à l'unanimité des 350 votants, la Chambre adopte une proposition de loi de MM. François Peissel et Marcel Ulrich, tendant à la revision du tarif douanier en ce qui concerne les chapeaux de paille.

Prochaine séance à 15 heures et demie.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

L'Emprunt Autrichien

Cet après-midi la Chambre cède le pas au Sénat, non pas que les débats soient dépourvus d'intérêt, mais si, au Palais-Bourbon le cabinet risque, en partie, de perdre son prestige, car on incline toujours à croire que la question de confiance ne sera pas posée, au Luxembourg, il est exposé à des coups peut-être mortels.

C'est pourquoi de nombreux députés se sont dirigés vers la Haute Assemblée, et la séance est ouverte, à 15 h. 30, par le président Bouisson, devant des travées fort clairsemées.

MM. Boncour, de Monzie, Sarraut et Pierre Cot sont au banc du gouvernement.

La Chambre adopte un projet de loi approuvant deux conventions entre l'Etat d'une part et le Crédit Foncier et le Crédit National d'autre part, puis reprend la discussion générale du projet de loi portant ratification de l'emprunt autrichien.

M. Schumann monte à la tribune et se déclare favorable à la ratification.

Suivant M. Schumann, la France, par le fait du Traité de Saint-Germain, a une part de responsabilité dans l'état actuel de l'Autriche, qui s'est loyalement soumise aux mesures de contrôle.

D'ailleurs, aux yeux de M. Schumann l'intérêt politique de la ratification l'emporte de beaucoup sur ses risques pécuniaires.

M. Schumann. — L'Autriche ne peut attendre. Voulons-nous que l'Allemagne et l'Italie viennent offrir leurs bons offices à l'Autriche ? Notre refus compromettrait tout le projet de reconstitution danubienne. La Suisse a souscrit, l'Allemagne s'est abstenue. Cette attitude ne doit-elle pas nous donner à réfléchir ?

AU SENAT

Le Douzième provisoire est voté par 242 voix contre 6

Paris, 29 décembre.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Jeanneney.

MM. Miellet, Laurent Eynac et Israël sont au banc du gouvernement.

Le Sénat s'attendait à discuter le douzième provisoire, mais le président du Conseil et le ministre des Finances étant retenus à la Chambre par la discussion de l'emprunt autrichien, l'assemblée doit s'occuper de projets divers.

Elle adopte, en vrac, le projet relatif à la circulation des wagons-poste, le projet augmentant la participation de l'Etat aux travaux du port de Cherbourg, le projet relatif au classement des routes nationales en Algérie.

La séance est ensuite suspendue à 15 h. 25.

Soupir ministériel de satisfaction

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA COMMISSION DES FINANCES

Pendant la suspension, on apprend que M. Chéron, qui vient de conférer avec la commission des finances, a obtenu de celle-ci le rétablissement des cinq milliards de Bons du Trésor qu'elle lui avait refusés hier.

Tout conflit est donc écarté et aucun danger ne menace plus, pour le moment du moins, la galère ministérielle.

Le Douzième provisoire

La séance est reprise à 15 h. 40.

Après l'adoption de deux projets relatifs aux voies ferrées d'intérêt local prorogeant pour ces voies l'application du régime provisoire, M. Henri Roy, rapporteur général, monte à la tribune et expose l'avis de la Commission des finances sur le projet de douzième provisoire.

Il n'est plus trace de la moindre mésintelligence entre le Gouvernement et la Commission. M. Chéron ne reçoit que des compliments.

M. Henri Roy. — En ce qui concerne la faculté d'émission des bons du Trésor, la Commission avait décidé de ramener de 5 à 3 milliards le montant de cette faculté. Ce n'est certes pas par défiance envers le président du Conseil et encore moins par défiance envers M. le ministre des Finances, dont nous sommes les élèves et je dirai presque les enfants. (Rires).

Il me permettra donc de lui dire, en toute amitié, que notre attitude a été dictée par un souci de précaution à l'égard de certaines facilités.

Je comprends qu'un ministre ait le désir de n'être pas sans cesse harcelé par la crainte des échéances. Il a besoin de facilités ; mais ce qui nous sépare, c'est la mesure de ces facilités. Il ne veut pas être corseté, il n'a besoin que d'une gaine qui lui laisse une certaine souplesse.

Nous voulons que cette gaine ne soit pas trop floue. Voilà tout ce qui nous sépare (Rires).

Mais la question n'est plus entière depuis que M. le ministre des finances a cru devoir, à la Chambre, poser la question de confiance.

Si la question de confiance est toujours posée à la Chambre, que deviendrons-nous au Sénat ? (Applaudissements). Et puis la question de confiance est une arme qui s'émousse lorsqu'on l'emploie trop souvent.

En ne déférant pas tout de suite, la commission a voulu non ébranler votre autorité, mais l'étayer pour vous donner plus de force dans ce redressement financier qui est une œuvre capitale pour notre pays. » (Vifs applaudissements).

M. H. Chéron, tout épanoui, monte à la tribune et réplique sur le même ton de feinte bonhomie.

M. le ministre des finances. — Comment pourrais-je dire à quel point je suis touché des paroles de votre rapporteur général ? Je ne lui ferai qu'un reproche : il m'a prêté des sentiments de paternité que l'âge des membres de la commission m'interdit de revendiquer (Sourires).

J'aurais voulu pouvoir apporter immédiatement un programme massif d'économies et de ressources permettant d'arrêter l'hémorragie du Trésor ; mais le temps manquait pour établir un plan d'ensemble.

Le gouvernement a tenu à ne solliciter qu'un douzième pour s'obliger à apporter à la rentrée un programme dont la partie essentielle sera insérée dans le prochain douzième, et sur ce programme, le gouvernement engagera nettement sa responsabilité (Très bien ! très bien !)

La défectuosité de la comptabilité publique est telle que l'Etat ne peut savoir jamais où il en est. Une réforme s'impose qui perme[tte] de se rendre compte à tout mom[ent] de la situation financière de l'Etat ; mais, en attendant cette réforme, il faut établir le point. »

Quant au reste, le ministre des finances reproduit les explications qu'il a déjà données à la Chambre.

M. Chéron termine ainsi :

M. Chéron. — Ay[ant] posé la question de confiance à la Chambre, je ne pouvais pas accepter une diminution de nos moyens de Trésorerie, mais cela m'eût été cruel.

Pour faire des éco[no]mies opérantes, j'ai fait venir les contrôleurs des dépenses engagées et je leur ai demandé de me signaler les économies possibles.

Je leur ai signalé les abus auxquels donne lieu l'application de la loi de 1921 sur les avances à régulariser.

J'ai demandé à mes collègues de supprimer toutes les dépenses nouvelles.

Le problème de la restauration financière est moins un problème technique qu'un problème politique et de volonté où l'équilibre budgétaire sera rétabli ou je ne serai plus ministre ».

M. James Hennessy se déclare peu disposé à voter les crédits demandés ; il déclare que notre système d'impôts est absurde et ajoute du reste qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de sénateur ce qui lui donne une certaine liberté.

M. Hennessy. — Il y a un grand danger : c'est que vous ne trouviez pas à emprunter. Vous devrez supprimer la taxe de transmission sur la première mutation. Dépêchez-vous d'emprunter : sans quoi, les gens n'auront plus d'argent (Sourires.)

Suivez la voie que je vous indique, emprunt et compressions, et ne laissez pas dévaluer le franc, comme certains y sont disposés.

M. le ministre des finances. — Cela, jamais ! »

La discussion générale est alors close.

Les Achats de Blé

Sur l'article premier, M. Henri Roy, rapporteur général, expose que la commission a opéré une réduction correspondant aux dix millions prévus pour achat de blé, considérant que l'Etat était peu apte aux opérations de commerce et qu'il vaudrait mieux étendre de dix millions le pouvoir d'achat de l'Intendance, habituée à ces marchés. Moyennant cette transaction, la commission acceptera le chiffre de la Chambre. M. le ministre des finances a déclaré se rallier à la commission.

M. Serre demande néanmoins la disjonction du crédit.

M. Queuille, ministre de l'Agriculture explique qu'il s'agit d'un système très simple, qui consiste à soutenir les cours du blé en s'adressant à l'Intendance.

M. le ministre des Finances. — La Commission consent à rétablir le chiffre de 10 millions, à condition que ce crédit soit inscrit, non au chapitre de l'Agriculture, mais à un chapitre de la Guerre concernant l'Intendance. Nous sommes bien d'accord.

LE VOTE DE L'ENSEMBLE

L'article 1er est adopté avec le chiffre de la Chambre.

Les articles suivants ne soulèvent aucune discussion, y compris l'article 13, relatif aux cinq milliards de bons.

L'ensemble est voté par 242 voix contre 6.

Le Sénat adopte ensuite le projet tendant à compléter le contingent de promotions dans la Légion d'honneur pour le ministère des Pensions.

Il s'ajourne alors à demain vendredi, 10 heures.

La séance est levée à 18 heures.

Evénements d'Allemagne

VENDETTA HITLERIENNE

Dr esdes, 29 décembre.

Un Hitlérien, nommé Heutsch, chef de troupes d'assaut, disparu depuis le quatre novembre, a été assassiné par vengeance de la main même des partisans.

Son cadavre a été retrouvé enveloppé dans des sacs, caché sous le sable d'une vallée des environs de Dresde.

Les assassins présumés du chef de troupes d'assaut hitlériennes Heutsch, se seraient, d'après le journal libéral *Vossische Zeitung*, réfugiés en Italie, où ils auraient été envoyés soi-disant en mission par le parti raciste, et d'où ils ne pourraient être extradés, en raison du caractère politique de leur crime.

Il s'agirait de trois membres du service des renseignements des troupes d'assaut hitlériennes de Dresde.

FUSILLADE DANS LA NUIT

Berlin, 29 décembre.

Ce matin, à 2 heures, une nouvelle rixe s'est produite à l'est de la ville, entre deux détachements de communistes et d'hitlériens, ces frères ennemis.

Plus de quarante coups de feu ont été tirés et les devantures des établissements de nuit, fréquentés par les nationaux socialistes et les communistes, portent d'innombrables traces de balles.

On entendit, dans les rues avoisinantes, les cris de douleur des blessés.

L'union se fit, pourtant, entre les combattants, au moment où arriva, à toute allure, une camionnette chargée de policiers.

De toutes les fenêtres des immeubles de la rue sanglante on lança sur la voiture des pots de fleurs et des contrevents.

Les schupos durent se défendre revolver au poing.

Ils illuminèrent la rue avec des projecteurs et donnèrent l'ordre aux citoyens paisibles d'éteindre les lumières et de fermer leurs fenêtres.

L'échauffourée fut très vive ; les balles crépitèrent, mais aucun blessé ne se présenta dans les hôpitaux berlinois.

La police, qui avait arrêté hier quarante personnes dans une bataille analogue, ne put faire cette nuit, aucun prisonnier.

M. Adolf Hitler ne sait imposer la discipline, ni à ses lieutenants, ni à ses soldats.

L'Insurrection cosaque étouffée

BEAUCOUP DE COMMUNISTES ONT COMBATTU DU COTÉ DES INSURGÉS

Paris, 29 décembre.

Le ministère des Affaires étrangères de Berlin vient de recevoir, de ses services en U. R. S. S., un rapport détaillé sur l'insurrection des cosaques du Kouban, qui a eu lieu à la fin de novembre et au début de décembre.

Le rapport confirme pleinement les renseignements fournis par le consul allemand à Rostov-sur-le-Don que nous avons publiés dans un précédent numéro, et il ajoute quelques précisions importantes.

Les pertes subies par l'armée rouge ont été très graves. Elles ont largement dépassé un millier d'hommes.

Les autorités soviétiques ne cachent pas que les insurgés ont livré une véritable bataille, menée selon toutes les règles de l'art militaire.

C'est ce qui leur a permis, du reste, de tenir durant douze jours devant des forces rouges de beaucoup supérieures.

Un détachement des troupes à destination spéciale (unités composées exclusivement de communistes), qui comptait plus de 300 hommes, a été entièrement anéanti par les cosaques insurgés.

D'autres unités de destination spéciale ont perdu plus de la moitié de leurs hommes.

Un fait important et fort désagréable pour le gouvernement soviétique, c'est que beaucoup de cosaques, membres du parti communiste, ont adhéré, dès la première heure, au soulèvement, et même ont pris part aux combats du côté des insurgés.

Dès que l'insurrection se trouva étouffée, ces communistes ont été fusillés en premier lieu et sans aucun discernement.

Aucun journal soviétique n'a soufflé mot de ces événements, qui durant plusieurs jours inspirèrent une forte inquiétude aux milieux dirigeants du parti.

Prix de la meilleure thèse

Paris, 29 décembre.

Le grand hebdomadaire parisien *Candide* a fondé un prix de 10.000 fr. destiné à récompenser l'auteur de la meilleure thèse soutenue devant une des Facultés des lettres de France.

A l'unanimité, le jury a attribué ce prix à M. Pierre Poirier pour son *Essai sur quelques caractères ; des notions d'espace et de temps*.

Le prix des « Presses Modernes », d'une valeur de 5.000 francs, fondé en même temps, a été décerné, également à l'unanimité, à M. Georges Adrien Manes pour *les Etrangers en France*.

La Journée Parlementaire

AU LUXEMBOURG

LES LOCATAIRES COMMERÇANTS MENACÉS D'EXPULSION

Paris, 29 décembre.

La commission de législation, réunie sous la présidence de M. Penancier, après avoir entendu M. le président qui a exposé l'insistance de M. le garde des Sceaux pour que soit accordée une nouvelle prorogation de trois mois aux locataires commerçants menacés d'expulsion, n'a pas cru devoir adopter cette disposition qui constituerait un neuvième sursis à l'application de la loi concernant la propriété commerciale.

La commission a du reste décidé d'examiner, dès sa première séance de janvier, le texte transmis, le 22 décembre au Sénat, sur les modifications apportées par la Chambre aux dispositions de la loi du 30 juin 1926, de façon à ce qu'au plus tôt soit établi un texte définitif d'accord entre les deux Assemblées.

M. Morand a été chargé de déposer un rapport sur la première question et de préparer l'étude de la seconde.

EN FAVEUR DE L'EMPRUNT AUTRICHIEN

La c[o]mmission des Finances du Sénat s'est prononcée, officieusement, en faveur du projet de loi relatif à l'emprunt autrichien. Elle a ensuite adopté le rapport de M. Henry Roy, favorable à l'adoption du projet de loi prolongeant jusqu'au 2[.] février 1933, la faculté d'emploi du crédit de 110 millions accordé par la loi du 3 mars 1932, au ministère de la Marine Marchande, pour le fonctionnement des lignes de la Compagnie Transatlantique.

LA COMMISSION AJOURNE L'[EX]AMEN DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DÉFENSE DU MARCHÉ DU BLÉ

Poursuivant ensuite l'examen du projet relatif à la défense du marché du blé, elle a adopté l'article premier du projet. Cet article nous l'avons signalé dans nos éditions antérieures, met à la disposition des caisses régionales de crédit agricole, par l'intermédiaire de la caisse nationale, une somme de 300 millions, fournis à l'Etat par la Caisse des Dépôts et Consignations, et sans qu'il en résulte aucune charge pour le Trésor, en vue de faciliter le financement de la récolte de céréales de 1932.

Il a paru à la Commission qu'une étude complémentaire s'imposait pour la mise au point des articles suivants du projet de loi. Il y sera procédé dès la rentrée de janvier.

LA DEFENSE DU MARCHÉ DU BLÉ

Paris, 30 décembre.

La Commission sénatoriale de l'agriculture, après avoir entendu M. Queuille, ministre de l'Agriculture, sur le projet de loi relatif à la défense du marché du blé, a conclu favorablement à l'adoption du projet et elle a chargé M. Donon de rédiger un avis dans ce sens.

Elle a exprimé le désir que les achats avec paiements différés, prévus par l'article 2 qu'elle considère comme le seul moyen d'améliorer le marché du blé, soient réservés aux agriculteurs et à leurs associations.

AU PALAIS BOURBON

L'EMPRUNT AUTRICHIEN ET LES GROUPES

Paris, 29 décembre

A une forte majorité, le groupe radical-socialiste, réuni pendant l'interruption de la séance, a décidé de voter le projet relatif à l'emprunt autrichien.

Précisons que le groupe socialiste a mis comme condition à son vote massif en faveur du même projet, que le gouvernement pose la question de confiance.

La Suppression de l'Etalon Or dans le Sud Africain

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE MARCHÉ DE L'OR

Londres, 29 décembre.

On mande de Johannesburg à l'agence Reuter :

« Les producteurs d'or du Rand ont provoqué, à Johannesburg, une vive sensation, cette nuit, en annonçant qu'ils considéraient que l'action du gouvernement au sujet de la monnaie a annulé les accords relatifs aux ventes d'or à la Banque de réserve.

« Les mines d'or cesseraient, alors, d'être tenues d'offrir leur or à la Banque de réserve et se considéreraient comme libres de l'écouler sur le marché mondial.

« Il est possible qu'un nouvel accord soit signé. Dans ce cas, les ventes d'or se poursuivraient dans les mêmes conditions que par le passé. »

L'ABANDON EST OFFICIEL

Prétoria, 30 décembre.

Un communiqué officiel annonce que le gouvernement de l'Union sud-africaine a décidé d'abandonner l'étalon-or.

Ce communiqué ajoute que la livre sud-africaine ne sera toutefois pas liée à la livre anglaise, et il souligne que la décision prise est entièrement due à des circonstances sur lesquelles le gouvernement n'avait aucun contrôle. Aucune cotation officielle n'a eu lieu hier sur les devises étrangères. De ce fait, le commerce extérieur de l'Union sud-africaine se trouve pratiquement suspendu.

Les banques ont été assiégées hier par de nombreux déposants qui désiraient effectuer des transferts à l'étranger. Quand ils apprirent que ces transferts étaient revenus illégaux, ils se ruèrent vers les bureaux de poste pour expédier des mandats ordinaires ou pour télégraphier, mais à onze heures du matin ces opérations furent arrêtées. D'autre part, par suite de l'interdiction de l'exportation de l'or, les actions des compagnies aurifères ont accusé, hier, une nouvelle hausse.

Agrégés des Facultés de Droit

Paris, 29 décembre.

Sont institués, à compter du 1er janvier 1933, agrégés des Facultés de Droit (section de Droit public) et attachés aux Facultés de Droit ci-après désignés :

M. Delbez, né le 18 décembre 1895, à Montpellier, attaché à la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse.

M. Bastid, né le 17 mai 1892, à Paris, attaché à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon.

Mlle Basdevant, née le 15 août 1906, à Rennes attachée à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon.

M. Blondel, né le 26 décembre 1902, à Aix-en-Provence, attaché à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon.

M. Rousseau, né le 18 février 1902, à Melle, attaché à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes.

Sont institués, à compter du 1er janvier 1933, agrégés des Facultés de Droit (section des Sciences économiques) auprès des Facultés ci-après désignées :

M. Bye, né le 30 novembre 1905, à Marseille, attaché à la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse.

M. Bousquet, né le 21 juin 1900, à Meudon, attaché à la Faculté de Droit de l'Université d'Alger.

M. Hornbostel, né le 16 septembre 1894 à Paris, attaché à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers.

M. Fourgeaud, né le 23 juillet 1894, à Périgueux, attaché à la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse.

Une vague de grippe

L'ÉPIDÉMIE QUI SÉVIT EN ANGLETERRE ET EN AMÉRIQUE VIENDRA-T-ELLE EN FRANCE ?

New-York, 29 décembre.

On a enregistré 45.000 cas de grippe dans 35 Etats américains.

La ville de New-York en compte à elle seule 10.000.

EN ANGLETERRE

Londres, 29 décembre.

Plusieurs journaux signalent qu'une épidémie de grippe sévit actuellement en Grande-Bretagne.

A Portsmouth notamment, les services postaux ont été désorganisés à cause du grand nombre d'employés grippés.

TRENTE DÉCÈS A BIRMINGHAM

Birmingham, 29 décembre.

L'épidémie d'influenza qui sévit à Birmingham a pris des proportions considérables.

On annonce officiellement, ce matin, que trente personnes ont succombé à la maladie dans le courant de la semaine dernière.

Parmi ceux qui n'ont pu se rendre à leurs occupations aujourd'hui se trouvaient 600 employés de la Compagnie des autobus et tramways, 100 policemen et 300 facteurs.

Dans la plupart des cas, la maladie tourne à la pneumonie.

CE QUE DISENT M. LOUIS MOURIER ET LE DOCTEUR TANON

L'épidémie de grippe qui désole l'Amérique et l'Angleterre s'abattra-t-elle aussi sur le continent ?

Le temps humide et brumeux que nous avons subi ces semaines dernières pouvait faire craindre une telle malchance, et d'autre part, un certain nombre de cas étaient signalés de part et d'autre.

Nouvelles Express

Du 29 décembre.

→ Les autorités ayant été avisées de déplacements d'agents appartenant à une organisation anarchiste étrangère, qui viendraient en Grèce afin d'attenter à la vie de M. Zaïmis, président de la République ordre a été donné aux autorités des frontières de redoubler la surveillance.

→ La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Norbert Mouvault et René Plisset, condamnés par la Cour d'assises de la Seine du 15 octobre 1932 : le premier, à la peine de mort ; le second, à cinq ans de travaux forcés pour assassinat du typographe Brunet.

Carnet de l'« Express »

NAISSANCES

Monsieur et Madame Ernest Dufer sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Françoise.

La Commanderie, par Puylaroque (Tarn-et-Garonne).

FIANÇAILLES

Nous avons le plaisir d'apprendre les fiançailles de Mlle Bernadette Gay, fille du regretté Docteur Etienne Cay, et de Madame, née Laffargue, avec M. Yves Vassal, externe des hôpitaux, fils du Colonel breveté Vassal et de Madame, née Denys.

* * *

On nous prie de communiquer les fiançailles de Mlle Andrée Loze, fille de M. Emile Loze, inspecteur principal des Agences de Paris et de banlieue du Comptoir National d'Escompte de Paris, décédé, et de Madame, née Héron, avec M. Paul Chapoton, ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur aux Mines de Dourges, fils de M. Chapoton, ingénieur civil des Mines, sous-directeur des Mines de Dourges, et de Madame, née Lherm.

Toulouse, 3, allées Alphonse-Peyrat.

MARIAGES

Mercredi 28 décembre a été célébré le mariage, dans l'église Sainte-Germaine de Pibrac, de M. Emilien Maux, fils de M. Maux de Bruguère, décédé, et de Madame née Rivals, avec Mlle Blanche de Llobet, fille de M. Joseph de Llobet et de Madame, née d'Auderic. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr de Llobet, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, archevêque d'Avignon, oncle de la mariée.

La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part des familles Maux de Bruguère et Joseph de Llobet.

NÉCROLOGIE

C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort de Mme Paul Touzé, décédée à la suite d'une douloureuse crise cardiaque.

Jeanne Larivière de Carmentran avait reçu au Sacré-Cœur de Layrac cette forte culture et cette éducation mondaine qui sont l'apanage de ces maisons d'enseignement très supérieur.

Grâce à cette formation précoce, la jeune femme put rester ferme et droite au milieu des orages. Enfin elle trouva le bonheur, ce bonheur frais et limpide qui jaillit d'une âme semblable à la sienne. Cette âme d'élite fut celle de Paul Touzé, qui, lui aussi, désabusé de la vie, n'aspirait qu'à la douceur de l'existence calme et familiale.

Pendant que les deux époux goûtaient pleinement les délices de l'intimité, la mort vint disjoindre ce que la destinée avait si étroitement uni.

Restée encore une fois seule, Mme Touzé se consacra tout entière aux œuvres charitables de Saint-Etienne et, à mesure qu'elle perdait une partie de ces charmes éphémères qui séduisent, elle se parait de ces qualités, de ces vertus qui attachent. Perdre ainsi, n'est-ce pas gagner ?

C'est dans cet esprit qu'à une famille désolée, à une sœur incomparable, Mme Lestrade, qui, secondée par son mari, le chirurgien d'Auch, a pu éclairer d'un dernier rayon le crépuscule de la malade et adoucir ses derniers moments, nous offrons l'expression de nos sentiments attristés.

Faits Divers

QUATRE JEUNES BANDITS DEVANT LES ASSISES

Paris, 29 décembre.

Devant la Cour d'assises ont comparu quatre jeunes bandits qui, en février et mars derniers, pendant la nuit, dévalisèrent, à main armée, une quinzaine de passants, parmi lesquels le comte Michel Tolstoï.

La Cour a prononcé les condamnations suivantes :

Gaston Astier, dix ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour.

Gaston Léodon, trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

René Leguiffand, sept ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour.

Roger Laronce a été acquitté et renvoyé dans une colonie pénitentiaire jusqu'à sa majorité.

DES INVITÉS A UNE NOCE SONT VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AVIATION

Madrid, 29 décembre.

Un avion, à bord duquel avaient pris place les invités d'une noce, est tombé en flammes dans un champ.

Le pilote et un des témoins ont été tués sur le coup.

L'une des passagères a été grièvement blessée.

UN JARDINIER BERLINOIS A VÉCU ONZE ANS SANS ESTOMAC

Berlin, 29 décembre.

Un jardinier berlinois, Johann Neubauer, vient de mourir à Bemberg, après avoir vécu onze ans sans estomac.

Depuis l'opération qui eut lieu en 1921, il avait toujours été en excellente santé et le seul inconvénient que l'ablation de cet organe essentiel entraînait, était la nécessité, pour lui, de ne prendre qu'une nourriture très légère.

LA RANDONNÉE D'UNE JEUNE AUTOMOBILISTE SUÉDOISE

Alger, 29 décembre.

Une jeune Suédoise de 25 ans, Mlle Eva Dickson, est arrivée à Alger, venant en automobile de Nairobi, capitale de la colonie anglaise de Kenya (Afrique occidentale anglaise).

Elle a effectué ce raid formidable, uniquement pour mettre à l'épreuve, à la suite d'un pari, sa résistance physique mise en doute par un de ses amis.

Seule au volant de sa voiture, avec pour toute compagnie un jeune nègre de 15 ans, elle traversa le nord du Congo belge, l'Oubangui et atteignit Fort-Lamy près du lac Tchad.

Après avoir été en difficulté dans la région du Bornou, par suite des inondations, qui avaient rompu les ponts, elle continua sa randonnée par Zinder et Niamey, atteignit Gao et, par Insalah, El Goléa et Ghardaïa, toucha Alger terme de son raid.

Mlle Eva Dickson s'est embarqué à bord de l'« El-Alkantara » pour Marseille.

UNE AUTOMOBILE TOMBE DANS UN RAVIN DE 50 MÈTRES

Avignon, 29 décembre.

Sur la route d'Aubenas à Antraigues, une automobile, occupée par MM. René Merlin et Joseph Giraud, employés des P. T. T., a dérapé au tournant du pont de la Tourane.

Projetée contre un poteau télégraphique, elle roula dans un ravin, profond de 50 mètres, en bordure de la route.

Les deux occupants furent précipités hors de la voiture et tombèrent dans le canal de l'usine de Laznel.

M. Merlin, indemne, réussit à la nage à sauver son compagnon blessé. Celui-ci, la jambe gauche brisée, put être difficilement transporté sur la route et amené à l'hôpital d'Aubenas.

La Terre tremble

27 TUÉS — 50 BLESSÉS

Mexico, 29 décembre.

Des informations parvenues du village Tomatlan, province de Jalisco, annoncent que ce village a été détruit par un tremblement de terre survenu le 19 décembre.

27 personnes ont péri et 50 ont été blessées.

Explosion de grisou

13 VICTIMES

Budapest, 29 novembre.

Treize mineurs ont été tués par une explosion qui s'est produite dans une mine, près de Nagymanick.

Les mineurs travaillaient dans le puits Hirsch, à 150 mètres de profondeur, quand la déflagration s'est produite.

La direction de la mine croit qu'il s'agit d'un coup de grisou ou de l'inflammation de poussières de charbon.

Le Scandale de l'Aéropostale

Paris, 29 décembre.

M. Brack, juge d'instruction, a rejeté la demande de mise en liberté provisoire présentée par M. Bouilloux-Lafont.

Bulletin Méridional

LA TEMPÉRATURE

DU 29 DÉCEMBRE 1932

Le régime des basses pressions s'est étendu à tout le Nord de l'Europe. La pression reste élevée sur l'Espagne et dans l'Est du continent.

Les pluies ont repris sur la France, où elles sont particulièrement abondantes sur places. La température s'est relevée dans l'Ouest ; elle est basse dans l'Est et sur le Plateau Central.

On note . — 3 à Clermont ; 0 à Paris ; — 1 à Dijon, Nancy ; 1 à Sète, Perpignan ; 2 au Havre ; 4 à Cherbourg ; 3 à Bordeaux ; 8 à Nice.

A Toulouse :

Temps pluvieux le matin, nuageux l'après-midi ; on relève 4 mm. de pluie.

Pression barométrique : 763.

Température minima : 5.

Température maxima : 14.

Vent à midi : Sud-Est, faible.

Soleil : Lev., 7 h. 26; couch., 16 h. 21.

Lune : Premier quartier le 2.

Probabilités : Temps nuageux, brumeux, un peu froid.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA TOUR EIFFEL

pour le 30 décembre

Massif Central et régions Sud-Ouest et Sud — Ciel trois quarts couvert, brumeux, se couvrant par l'Ouest, avec quelques chutes de pluie ou de neige et pluie mêlées ; vent de Sud faible, puis modéré ; minimum de température stationnaire.

Pour les Inondés au Midi

M. Daniélou, ministre de la Santé publique, vient de charger M. le professeur Lafforgue, de Toulouse, de vérifier et de provoquer, le cas échéant, les mesures d'hygiène nécessitées par les inondations récentes dans les départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

LES SPORTS

HIPPISME

LES COURSES DE TOULOUSE

Le Comité de la Société des Courses de Toulouse a fixé, sous réserve de l'approbation ministérielle, aux dates ci-dessous les réunions de courses de 1933 :

26 mars ; 2, 9 et 17 avril ; 7, 14, 25 et 28 mai ; 11 et 25 juin ; 1er, 15 et 22 octobre ; 5, 11 et 12 novembre.

A VINCENNES

Paris, 29 décembre.

PRIX DE SAINT-MAURICE

(Monté) 10.000 fr.; 2.250 mètres.

1. Harris (Buisson), à M. A. Wiskirchei .... G. 61 50 — P. 13 »
2. Harcourt (Chrétien), à M. P. Godet .... P. 7 50
3. Hermès (Reneaud), à M. L. Ratti .... P. 11 50
4. Haut Bailly (A. Choisselet)

Durées : 3' 33" 1/2; 3' 37"; -' 40" 4/5

Quinze partants.

Non placés : Hotot, Hinc, Héros de Bony, Héritot, Heureux, Haut-Clos, Héliotrope V, Hiérophante, Harmonieux, Herlingot, Hamlet VI

Harris (Templier et Aline-Harris), entraîné par B. Koch.

PRIX DE L'OISE

(Attelé)

12.000 francs. — 2.600 mètres.

1. Friedland II (A. D'Haène) à M. A. D'Haène........ G 16 » — P 8 50
2. Fémina III (Begou) à Mme C. Bégou........ P 29 50
3. Fidus-Achatès (R. Céran-Maillard) à H. Céran-Maillard .... P 11 »
4. Fanfaron II (Bourdage).

Durées : 4' 3/5 — 4' 1" — 4' 3" 4/5.

Non placés : Flossie-Worthy, Fioraia, Foltawa, Fontenay-les-Louvets, Foly, Faradypile, Flamengrie, Fantine II, Fairy-Port, Fontanès, Féline, Fille-de-Joie, Martre-de-France, Foggia.

Friedland II (Quo-Vadis-Sarreguemin) Entraîné par D'Haène.

PRIX DE SUCY

(monté)

12.000 francs, 2.250 mètres.

1. Hague-Dyck (Choisselet) à M. D. Jeanne........ G 66 50 — P 19 »
2. Hélas (Maheu) à Mme D. Victor H..... P 15 »
3. Hallali II (Gayet), à M. A. Bourras........ P 48 »
4. Houbigant (E. Picard).

Non placés : Honag, Hilcte II, Hargival, Harley-Wilkes, Hommage.

Durées : 3' 34" 2/5 ; 3' 36" 1/5.

Hague-Dyck, par Perdreau et Bettina. Entraîneur : A. Choisselet.

PRIX DE LIBOURNE

attelé, 20.000 francs, 2.800 mères

1. Firminy (P. Forcinal) à Mme P. Olivero........ G 75 » — P 29 »
2. Freniches (A. Dezieray) à M. G. Derossy........ P 11 »
3. First (Neveux) à M. A. Bezière........ P 13 »
4. Féerie (P. Viel).

Durées : 4'17" 4/5 ; 4'18" 2/5.

Non placés : Franc-Picard-II, Gagnant-II, Gorgona, Fragilité, Fripon, Flavigny-II, Gavroche-IV, Fantaisie-II.

Firminy, par Uruguay et Rosette, entraîné par H. Masson.

PRIX D'AUMALE

(Attelé) 10.000 fr.; 2.825 mètres.

1. Gamine (R.-C. Simonard) à M. V. Cavey .... G. 24 » — P. 10 »
2. Ginai III (P. Forcinal), à M. Ch. Priasco........ P. 21 50
3. Genèse (A. Viel), à M. P. Gamare .... P. 20 »

Vingt-quatre partants.

Non placés : Gortensia, Grelot, Gladiateur III, Guerrier II, Gournay, Gitalda II, Garde-But, Gisla, Gigolo, Galifax, Grauves, Gracieux, Grabuche, Gaëtane, Gondolier III, Gomme, Glaneur V, Géomine B., Golden Port, Grattanna, Gange.

Gamine (Ulin et Sarah II), entraîné par V. Cavey.

PRIX D'AVRANCHES

(Monté) 30.000 fr.; 2.250 mètres.

1. Gigolette IV (E. Marie), à M. H. Jardin........ G. 218 50 — P. 46 50
2. Galibotte (E. Carré), à M. A. Labalette .... P. 21 »
3. Gitane XI (Neveux), à M. H. Lefèvre .... P. 9 »

Huit partants.

Non placés : Gosse du Vaumicel, Glatigny II, Gin II, Gigolo M., Géole.

Gigolette IV (Jongeur et Diximute), entraîné par Pentecôte père.

A NICE

Demain, courses à Nice.

Partants et montes probables :

PRIX DE BIOT

1. Forli (Mercuri), 2. Bien-Aimé (Feger), 3 Mosca (Lambert), 4. Brin-d'Or II (Frigoul), 5 Maëstro (Bonaventure), 6 Concordia (Lemaire).

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLES

10. Palermo (Daire), 12. Titus (Warren), 16. Les Trois Epis (Lock), 17. Rhône (Bonaventure), 18. Duumvir (Howes), 19. Baoule (Dubus), 21. Debal (Dume).

PRIX DE VALLAURIS

30. Saint-Moritz (Emmery) ; 31. Livre-des-Rois (Peron) ; 32. Le Firmament ou 34 Dunphail (Bellhouse) ; 36. Machimia (Feger) ; 37. Roi-de-Pavie (Frigoul) ; 38. Prior (Kalley) ; 39. Savonnette (Hartveld) ; 40. Ol'Man-River (Bonaventure).

Partant douteux : 33. Symbole (X...).

PRIX DU CAP-SAINT-JEAN

50. Mirage III (Dubus), 53 Kami (Pagès), 54. Sortilège (Brière), 55 Dominicain (Hartveld), 56. Fatalitas (Gavazel), 57. Titus (Warren), 58. Le Soleil (Feger) 59. Les Trois-Epis (Lock), 61 Débat (Kalley).

Pronostics :

La Veine (Augure) : Bien-Aimé, Mosca — Rhône, Duumvir — Le-Firmament, Prior — Kami, Sortilège.

Auteuil-Lonmchamp : Bien-Aimé, Concordia — Duumvir, Rhône — Livre-des-Rois — Saint-Moritz — Titus, Kami.

Le Jockey (Vigilant). — Bien-Aimé, Mosca. — Ecurie Veil-Picard, Duumvir — Le Firmament, Symbole. — Ecurie Veil-Picard, Kami.

Intransigeant. — Maestro, Forli. — Rhône, Ecurie Veil-Picard. — Le Firmament, Ecurie Hennessy. — Titus, Kami.

Ami du Peuple. — Bien-Aimé, Maestro — Duumvir, Rhône — Le Firmament, Livre-des-Rois — Titus, Kami.

Les Débats. — Bien-Aimé, Forli — Baoule, Rhône — Prior, Livre-des-Rois — Mirage III, Kami.

La Liberté. — Bien-Aimé, Brin-d'Or — Baoule, Duumvir — Le Firmament, Roi-de-Pavie — Ecurie Picard, Titus.

A TRAVERS LES JOURNAUX

UNE ŒUVRE ARDUE

C'est celle qui consiste à assainir nos malheureuses finances, à combler le déficit du budget, à remettre un peu d'or qui ne se volatilise pas dans les coffres publics.

N'allons pas nous imaginer, écrit M. de La Palisse, au *Petit Journal*, que l'homme le plus subtil puisse rétablir l'équilibre budgétaire en souriant, comme ces prestidigitateurs de music-hall qui, après avoir retroussé leurs manches, trouvent dans leur chapeau tout ce que le public désire ; quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, le redressement de nos finances est une opération qui ne s'accomplira pas sans douleur et il ne sera pas inutile de réveiller l'esprit de sacrifice en même temps que la confiance dans le sacrificateur.

Tachons aussi de ne pas nous persuader qu'il suffirait de beaucoup d'imagination pour résoudre le problème. L'imagination est la folle du logis. Pour remettre les choses en place, mieux vaut sans doute une sagesse armée de patience et de courage que l'imagination avec ses grelots.

Bien sûr, mais le cabinet Boncour-Chéron peut-il nous inspirer confiance ? Sa déclaration ministérielle a déçu les bonnes volontés, les plus indulgentes, les plus généreuses. Il n'y a que les socialistes qui se frottent les mains, ce qui est toujours mauvais signe pour la prospérité nationale. Camille Aymard, dans la Liberté, *demande au peuple, pour sauver la France, de faire appel à la génération des combattants. Oui, mais ils avaient Joffre et Foch pour les conduire.*

L'EMPRUNT AUTRICHIEN VÉRITÉ EN DEÇA DES PYRÉNÉES

Quand les républicains nationaux détenaient le pouvoir il était criminel, selon les gauches, d'accorder des emprunts aux nations étrangères. Maintenant tout est changé et le gouvernement Paul-Boncour, soutenu par les socialistes, réclame 300 millions en faveur des Autrichiens. Naturellement, la concorde *pousse à l'opération.*

La question qui se pose aujourd'hui, écrit-elle, n'est pas seulement celle d'un emprunt, mais la continuation ou l'abandon de notre politique européenne de ces dix dernières années, qui eut parmi ses objectifs essentiels, la sauvegarde de l'économie autrichienne et de son indépendance.

L'emprunt a été stipulé dans l'accord de Lausanne, la garantie française et britannique y fut engagée respectivement pour trois cent millions de francs : celle de l'Italie pour quatre-vingt-dix millions : celle de la Belgique pour quinze millions : trois cents millions étant couverts par différents autres Etats.

Le Gouvernement autrichien actuel a fait un gros effort de compression des dépenses, et il est parvenu à réaliser l'équilibre budgétaire mais la situation économique n'en demeure pas moins des plus alarmantes, et seule l'assistance financière projetée peut permettre un redressement efficace.

La concorde *s'imagine sans doute que notre situation à nous est exempte de périls et que notre politique européenne de ces dix dernières années mérite, malgré ses échecs constants, que nous lui sacrifions le peu qui nous reste. « Largesse imbécile », écrit Emile Buré, dans* l'Ordre.

M. HERRIOT SE DEFEND

*Les discours ne suffisent plus à M. Herriot pour se défendre et défendre en même temps son indéfendable thèse sur le paiement à l'Amérique. Voici que dans l'*Ere Nouvelle, *il répond à M. Léon Blum qui lui avait posé, dans* Le Populaire, *deux questions embarrassantes — on trouvera ci-dessous quelques lignes de cet article — l'ancien président du conseil écrit :*

Avec certaine ironie, que je trouve peu opportune (nous reprendrons cela plus tard), M. Léon Blum me demande ce que j'aurais proposé si la résolution anglaise avait été de ne pas payer à l'échéance. Nous quittons le terrain des faits pour entrer dans le domaine des si, des mais, et des car. Je ne sais pas ce qui s'est passé à l'intérieur du cabinet anglais. Je sais que, dans les entretiens de Paris, M. Neville Chamberlain m'a fortement exposé l'horreur de l'opinion anglaise pour le « défaut » ; il avait raison, car j'observe que les travaillistes anglais ont soutenu la thèse du paiement. (Que devient l'unité de l'internationale !).

Je sais que, renseigné sur l'état d'esprit du Parlement, et averti de ma chute prochaine, je n'ai pas demandé à M. Chamberlain de se solidariser avec moi dans une politique de défaut. Je me suis solidarisé avec lui dans la politique de paiement. Je me rappelle lui avoir dit (M. Germain Martin pourrait en témoigner) : « Vous avez devant vous un Gouvernement insensible à toute autre notion que celle de son devoir, et résolu à faire face à l'échéance ». En aucune hypothèse je n'aurais renié la politique des contrats, qui fut et demeure la mienne, celle que j'ai soutenue lors de l'Anschluss, malgré des attaques pareilles à celles d'aujourd'hui. J'ai en horreur la théorie du chiffon de papier. Je la crois mortelle.

Ce qui pourrait être mortel aussi, c'est le mal que M. Herriot est en train de faire à la France en répétant sur tous les tons et contre toute justice, contre toute vérité que dans l'affaire des échéances américaines, nous avons manqué à notre parole, nous avons renié notre signature. Ce mégalomane éprouve le besoin de parler de lui, de mettre son « moi » toujours en avant. Seul il est probe, seul il a de l'honneur en France : « L'honneur, c'est moi ! » Et il plastronne devant l'étranger, se venge de son échec, en insultant son pays.

Dernière Heure

L'EPISCOPAT EN DEUIL

L'Evêque de Perpignan est mort

Perpignan, 29 décembre.

On annonce la mort de l'évêque de Perpignan, Mgr de Carsalade du Pont.

Mgr de Carsalade du Pont était âgé de 85 ans. Né à Simorre (Gers), il avait été ordonné prêtre en 1871. Il avait fait sa carrière écclésiastique à Auch et il avait été nommé évêque de Perpignan le 8 décembre 1899.

Il s'était occupé d'archéologie et avait publié plusieurs volumes.

Il était le restaurateur de la célèbre abbaye de Saint-Martin-du-Canigou.

Mgr de Carsalade du Pont était le doyen de l'épiscopat français et un des derniers évêques concordataires.

La Journée Parlementaire

AU PALAIS BOURBON

A LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances a autorisé M. Marquet à présenter un avis favorable à la proposition adoptée par le Sénat et relative à la titularisation des instituteurs et institutrices pourvus seulement du brevet élémentaire.

Sur la proposition de M. Lassalle, et après observations de MM .Malvy et Petsche, qui ont fait valoir que les populations agricoles de nombreux départements attendent encore les réparations promises, la commission a décidé d'insister auprès du gouvernement pour lui demander de faire voter les lois permettant la réparation des dommages causés par les calamités publiques en 1931-1932.

Sur la proposition de M. Patenôtre-Desnoyers rapporteur, la commission a enfin adopté avec une légère modification le projet de loi tendant à autoriser le ministre de l'intérieur, à engager jusqu'à concurrence de la somme de 4.500.000 fr. les dépenses nécessaires pour la préparation du projet d'aménagement de la région parisienne.

Nouvelles Militaires

Paris, 30 décembre

Service de Santé. — Les élèves de l'Ecole du Service de Santé Militaire ci-après, désignés au service à l'hôpital militaire de Toulouse sont nommés au grade de médecin-lieutenant : MM. Nougues, Peyronel, Carreau Rescanières, Sillion, Gaud, Géraud, Blancardi, à l'hôpital

Ces officiers sont affectés à l'Ecole d'Application du Service de Santé militaire, pour accomplir un stage.

Affectations. — Ces officiers en service provisoirement : MM. Nougues, Peyronel, Carreau, Rescanières, Sillion, Gaud, Géraud, Blancardi, à l'hôpital militaire de Toulouse.

Etat-major général de l'Armée. — Le colonel d'infanterie Cornet a été nommé au grade de général de brigade et admis à la retraite.

ETAT MAJOR DE LA MARINE

Paris, 30 décembre.

M. le vice-amiral Herr a été nommé me pour l'année 1933 inspecteur général des forces maritimes de la Méditerranée. M. le lieutenant de vaisseau Derrien, du port de Brest a été nommé au commandement du sous-marin de première classe « Le Glorieux ».

M. le vice-amiral Herr a été nommé pour l'année 1933 inspecteur général des forces maritimes du Nord.

Dans la Légion d'Honneur

POUR LES MUTILÉS DE 100 %

Le *Journal officiel* publie une promotion dans la Légion d'honneur en faveur de militaires titulaires d'une pension d'invalidité de 100 %. Cette promotion comprend :

Trois grands officiers : MM. Roujou, ancien chef de bataillon au 24e d'Infanterie ; Izaac, ancien capitaine au 2e Zouaves ; Laurent, ancien capitaine au 7e bataillon de Chasseurs Alpins.

Trois commandeurs : MM. Gayerde, ancien sous-lieutenant au 25e bataillon de Chasseurs ; Henry, ancien sous-lieutenant au 128e d'Infanterie ; Lallement, ancien médecin aide-major de 1re classe et 95 croix d'officier.

L'Affaire de la Holfra

L'ARRÊT SERA RENDU LE 19 JANVIER

Paris, 29 décembre.

A la demande des défenseurs d'Oustric et de Gualino, trois experts-comptables ont comparu hier, à la barre de la 1re Chambre de la Cour, où se poursuivent depuis plusieurs semaines les débats de l'affaire de la Holfra.

Me Bizos, défenseur d'Oustric, tout en reconnaissant qu'il y a eu des simulations de souscription, a demandé aux experts s'il n'était pas établi par leurs travaux, que la Holfra avait à sa disposition, dès sa constitution, le montant du capital social.

Le premier président a fait observer que ce fait même s'il était purement et simplement établi, n'empêcherait pas qu'il y ait eu violation de la loi.

« La Holfra est une Société française, a-t-il dit, elle doit se soumettre aux prescriptions de la loi française. »

Puis le premier président a déclaré les débats clos.

L'arrêt sera rendu le 19 janvier.

En Espagne

ENCORE UN ATTENTAT TERRORISTE

Barcelone, 30 décembre.

Hier après-midi, une forte explosion s'est produite dans une maison. Au même instant quatre inconnus en sont sortis et se sont enfuis en automobile. Des policiers, montés dans un taxi, ont essayé de les poursuivre, mais sans résultat.

Une perquisition opérée dans la maison a fait découvrir plus de mille bombes. Cinq caisses étaient déjà emballées, prêtes à partir et portaient l'inscription « fragile ». On a trouvé également une grande quantité de poudre, des munitions et des armes. La cuisine de la maison était transformée en un véritable laboratoire.

Un peu plus tard la garde civile a tenté d'arrêter, sur la route de Valence, une automobile qui avait été reconnue pour être celle ayant emporté les inconnus au moment de l'explosion : mais les occupants réussirent à prendre la fuite après avoir abandonné la voiture. Dans cette dernière on a trouvé un revolver et des caisses de munitions.

A LA CHAMBRE

Le Projet d'Emprunt autrichien est voté par 351 voix contre 187

Le Gouvernement avait posé la question de confiance

(Suite de la Séance de l'après-midi)

L'INTERVENTION DE M. HERRIOT

M. Herriot, qui avait éprouvé ce matin une irritation visible de l'intervention de M. Flandin, vient vider son cœur une fois de plus à la tribune.

Les gauches, pour s'excuser sans doute de leur trahison récente, lui font à chaque instant des ovations bruyantes. M. Herriot ne dissimule pas que pendant la période électorale il a critiqué les prêts des précédents gouvernements, notamment le prêt à la Hongrie, mais suivant lui le problème est tout différent aujourd'hui. (Sourires à droite et au centre).

M. Herriot. — Il faut aider l'Autriche à sortir des misères où elle se débat. Il y a deux solutions : d'un côté, l'Anschluss, l'incorporation de l'Autriche dans la grande unité germanique. D'ailleurs, un article de la constitution du Reich prévoit ce rattachement.

M. Herriot agite longuement le spectre de l'unité austro-allemande et s'étonne de l'aide si facilement apportée en 1931 à la grande Allemagne et du refus que l'on veut opposer aujourd'hui à la petite Autriche. Puis, il refait une histoire de la tragédie financière autrichienne, un peu différente de celle esquissée par M. P.-E. Flandin ce matin.

M. Herriot. — En 1931, la Kreditanstalt contrôle 63 % de l'industrie autrichienne et tient sous sa dépendance la plupart des grandes entreprises industrielles danubiennes, si bien qu'on disait de cet établissement qu'il pouvait être identifié à l'Autriche.

En 1931, la Kreditanstalt s'effondre et le gouvernement autrichien est obligé de se substituer à cette banque défaillante. Alors l'Autriche s'adresse à l'étranger et en particulier à la Banque Internationale des Réparations.

L'Etat autrichien a lutté depuis le lendemain de la guerre dans des conditions tragiques. La France sera-t-elle sans pitié pour ses misères épouvantables et si dangereuses pour le maintien de la paix ? (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le refus de la France ferait échouer tout le système organisé par la S.D.N. (M. Herriot donne la nomenclature de tous les pays qui ont participé à l'emprunt). Ce prêt n'a été consenti qu'à la condition d'être accompagné d'un programme de réformes. Ces réformes sont en voie de réalisation. Il s'agit de tout un grand plan d'ensemble qui pourrait être renversé par le vote de la Chambre. Ce serait extrêmement grave dans l'ordre politique et surtout dans l'ordre économique. (Applaudissements à gauche).

De nouveau, M. Herriot évoque la menace de l'avènement d'un gouvernement pangermaniste en Autriche et lance l'anathème contre le nationalisme « étroit » qui marquerait la fin de l'influence française en Europe centrale. M. Herriot dit qu'on va à l'encontre du plan danubien.

M. Herriot. — On a dit que ce plan avait écarté de nous l'Angleterre ; de ce côté, le gouvernement français a reçu de l'Angleterre les plus expresses assurances. (Applaudissements à gauche.) La conférence de Stresa s'est tenue dans une atmosphère de grande cordialité. On a commencé la constitution du fonds commun.

M. Flandin. — Je ne poserai qu'une question : quel engagement l'Angleterre a-t-elle pris à cet égard ? »

M. Herriot avoue avec modestie qu'il ne s'agit que d'un projet dont, évidemment, il ne garantit pas le succès. Puis, abordant sa péroraison, il clame que l'on ne doit pas hésiter à faire des amis à la France et qu'il convient de montrer que notre pays n'est pas insensible à l'appel qu'on lui adresse en faveur de la réconciliation et de la paix. Les gauches applaudissent avec frénésie M. Herriot qui, ayant regagné sa place, est littéralement submergé par la marée de ses admirateurs qui se pressent vers son banc.

L'AIDE A LA TRANSATLANTIQUE

Après une brève suspension de séance la Chambre adopte le projet de loi reportant au 28 février 1933, la limitation d'utilisation du crédit de 110 millions mis à la disposition du ministre de la marine marchande pour assurer le fonctionnement de la Compagnie Transatlantique. Après quoi elle reprend la discussion du projet de ratification.

DISCOURS DE M. CHÉRON

M. Chéron qui vient de quitter le Sénat, gravit la tribune.

M. Chéron. — Je m'excuse de n'avoir pu assister au début de la séance, mais je m'efforçais d'obtenir du Sénat 5 milliards, (Rires prolongés.) et je les ai ramassés ! Je suis, en principe, opposé à toute avance de l'Etat français à un Etat étranger, mais il s'agit ici de faire honneur à un engagement qui intéresse l'ordre européen .»

Puis, M. Chéron, après M. Herriot, s'efforce de réfuter le discours prononcé ce matin par M. Flandin.

Suivant le ministre des Finances, il ne s'agit pas d'un prélèvement à demander au Trésor, ni d'un crédit à ouvrir au budget, mais seulement d'un crédit qui peut éviter un débours beaucoup plus considérable résultant du remboursement éventuel de l'emprunt de 1922. D'autre part les fonds de l'emprunt ne doivent pas faire face au renflouement du Crédit Anstalt et la dette de l'Etat autrichien doit être remboursée par le moyen d'emprunts intérieurs.

M. Chéron. — M. Flandin m'a accusé, ce matin, de vouloir renflouer une banque étrangère, reproche inattendu en vérité.

M. P. E Flandin. — N'étiez-vous pas dans le Cabinet Steeg qui a renfloué la Banque d'Alsace-Lorraine ? (Vifs applaudissements au centre).

M. Chéron. — Je prends la responsabilité de cette opération.

Passant des considérations techniques aux considérations politiques, M. Chéron réédite les arguments précédemment formulés par M. Herriot.

LE PLAIDOYER DE M. P. BONCOUR

Voici maintenant le président du conseil à la tribune. Il déclare que sa seule prétention est de mettre ses pas dans les pas de M. Herriot.

M. Paul-Boncour. — Après l'exposé du ministre des finances personne ne peut douter que l'opération d'aujourd'hui n'a rien de commun avec les opérations précédentes dont le public c'est ému. (Murmures à droite et au centre.) Sans élever la moindre critique contre ceux qui les ont effectuées, je puis affirmer qu'il y a entre celle-ci et les autres des différences essentielles. Il ne s'agit plus ici de vider le Trésor, mais d'une garantie éventuelle qui peut-être n'aura pas à se produire.

« Ce matin, certains membres de la Chambre ont paru faire bon marché du contrôle financier de la S. D. N. Ce contrôle existe et il a déjà donné des résultats. D'autre part, nous sommes solidaires de beaucoup de pays. Il ne s'agit plus en l'occurrence de prêts d'Etat à Etat, mais de toute une politique internationale de soutien. Si le Parlement ne ratifiait pas le protocole de juillet, j'aurais une grande confusion à aller à Genève parler au nom de la France qui a toujours soutenu contre les autres pays les demandes de l'Autriche.

Sans faire montre d'un optimisme puéril et présenter les garanties d'aujourd'hui comme un placement de père de famille, il faut reconnaître qu'en définitive, les risques de l'opération qui est nécessaire sont moindres que toutes celles qui l'ont précédée. (Applaudissements à gauche). Nécessaire en effet, car elle est un anneau de la chaîne qui, en se brisant, romprait tout ce qui a précédé et qui peut suivre. Cette garantie est la suite de l'emprunt de 1922. Cela seul doit suffire à calmer toutes les inquiétudes.

De même, le proocole de juillet 1932 est la suite nécessaire du protocole de 1922 qui lui-même est la garantie que la France a dû demander en contre-partie de l'aide financière que demandait l'Autriche. Est-ce parce que le gouverne ment et la majorité ont changé de bancs que ce qui était bon hier est devenu mauvais aujourd'hui ? (Interruption, protestations au centre et à droite, appels à gauche). Si le protocole de juillet 1932 n'est pas ratifié, il faut renoncer à la restauration économique de l'Europe centrale et redouter les tentations belliqueuses d'un peuple victime de la famine ; il devrait y avoir aujourd'hui unanimité pour le vote et j'estimais encore récemment qu'il n'était pas nécessaire de jeter dans la balance la question de confiance, mais après l'appel de M. Schumann et le réquisitoire de M. Flandin, le gouvernement se doit d'engager sa responsabilité et poser la question de confiance. (Vifs applaudissements à gauche).

M. MARCEL HÉRAUD A LA TRIBUNE

M. Marcel Héraud s'étonne de voir aujourd'hui les socialistes et les radicaux parfaitement d'accord sur une question qui les avait toujours divisés. Il rappelle les diatribes de M. Léon Meyer contre l'emprunt tchécoslovaque et lui demande s'il a changé d'avis. Mais M. Léon Meyer ne répond pas.

M. Marcel Héraud. — Nous avons dit aux Etats-Unis que nous étions dans l'impossibilité de payer (protestations à gauche), et nous allons prêter de l'argent à l'Autriche. En vérité, est-ce sérieux ? (Applaudissements au centre et à droite). On a dit que cet emprunt était une garantie pour la paix. Permettez-moi d'en douter. D'ailleurs, l'emprunt tchécoslovaque et l'emprunt de la Hongrie n'ont-ils pas été défendus par nous, dans un but de paix et cependant... (ifs applaudissements au centre et à droite).

M. Marcel Héraud se déclare l'ami de la culture autrichienne, mais il apprécie moins son impérialisme financière. D'ailleurs, selon l'ortaeur, ce ne sera pas l'Autriche qui sera bénéficiaire de l'emprunt, mais l'Angleterre.

M. Henri Haye combat également le projet de ratification.

Après quoi la discussion générale est close. On passe à la discussion de l'article unique. M. Marin défend un amendement tendant à n'accorder la garantie de l'Etat français que pour le taux de 4 ½ % au pair.

INTERVENTION DE M. MARIN

M. Marin. — Après le vote des conversions, l'Etat français ne peut accorder sa garantie à un emprunt dont le taux d'intérêt dépasse celui des dernières conversions (Vifs applaudissements à droite).

M. Paul-Boncour pose aussitôt la question de confiance contre l'adoption de l'amendement Marin.

M. Lamoureux, rapporteur. — L'amendement Marin sera inopérant, car l'Etat autrichien est libre de fixer le montant du taux de l'intérêt de son emprunt.

M. Marin. — Avez-vous calculé les commissions formidables que vont toucher les banques internationales ? Il faut enfin protéger les épargnants français. (Violents tumultes à gauche.) Oui, je ne veux pas que l'épargne française soit dépouillée et ridiculisée par vous. (Longs tumultes à gauche ; vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Flandin. — Vous allez prendre un engagement dont vous ignorez les limites. Vous ne savez ni à quel taux, ni dans quelle monnaie cet emprunt va être émis. On dit déjà que le schilling-or sera pris pour base, c'est-à-dire qu'on négociera sur la base du schilling au pair de 3 francs, alors qu'il ne coûte que 2 fr. 30. On dit encore que des primes de plus de cent francs seront accordées par titre vendu. Jamais on n'a voté dans des conditions plus obscures, plus dangereuses et plus malhonnêtes. (Vifs applaudissements à droite et au centre ; longues protestations à gauche.)

M. Lamoureux, rapporteur. — L'emprunt sera émis en francs français, et je ne comprends pas l'émotion de M. Flandin, puisque l'emprunt de 1922 a été émis dans des conditions semblables.

M. Flandin. — Pardon, l'emprunt de 1922 a été émis à 13 %. C'est tout dire !

M. Paul-Boncour. — Toutes précautions sont prises pour que l'emprunt autrichien soit émis à un taux raisonnable. Le gouvernement est dans l'obligation de poser la question de confiance contre l'amendement de M. Marin. (Applaudissements à gauche.)

M. Joseph Denais. — Nous ne voulons pas que les souscripteurs bénéficient d'une situation privilégiée dont n'ont pas bénéficié les épargnants français dans les autres emprunts, car ne l'oublions pas, l'emprunt autrichien ne sera pas souscrit par de petits épargnants. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

L'AMENDEMENT MARIN EST REPOUSSÉ

L'amendement Marin, contre lequel le gouvernement pose la question de confiance, est repoussé par 387 voix contre 189.

On passe aux explications du vote. Le socialiste Longuet déclare sans ambage que son parti votera l'emprunt pour secourir les camarades autrichiens.

M. Philippe Henriot a la parole.

« IL NOUS FAUT TOUJOURS PAYER »

M. Philippe Henriot. — Mes amis et moi avons décidé de ne pas voter le projet. Certes tout ce qui a été dit sur la misère de l'Autriche, le désir de paix, etc.., nous le faisons nôtre bien volontiers. Mais nous sommes étonnés que l'on évoque des périls comme celui de l'Anschluss, par exemple, chaque fois qu'on veut nous soutirer de l'argent.

Oui, nous sommes désireux que la France ait des amis : mais, hélas ! il faut toujours les payer, payer pour désarmer nos ennemis, payer pour soutenir l'amitié ; comme résultat : zéro ! Quand nous avons prêté de l'argent à la Hongrie, nous avions encore l'espérance que l'Allemagne paierait les réparations, et aujourd'hui...

M. Ernest Lafont, interrompant. — Cet argent ne sera pas pour les marchands de canons !

M.Philippe Henriot. — Qu'en savez-vous ? Le gouvernement autrichien est plus que fragile, et déjà l'Autriche et la Bulgarie préparent un front unique pour réclamer le réarmement. Alors, l'argent français que vous allez donner à l'Autriche ira peut-être aux marchands de canons. Enfin, nous laissons à la majorité la responsabilité de sa décision.

Elle va une fois de plus immoler ses principes démocratiques sur l'autel de la question de confiance.

Nous ne nous associerons pas à cette comédie. (Vifs applaudissements au centre et à droite).

LA QUESTION DE CONFIANCE

L'ensemble du projet est mis aux voix, la question de confiance est posée.

Après pointage, le projet de ratification est adopté par 352 voix contre 188.

Le socialiste Barthélemy réclame la discussion immédiate de son interpellation sur la fermeture des usines Blériot à Puteaux.

A la demande du gouvernement, l'interpellation Barthélemy est renvoyée à la suite.

Prochaine séance vendredi 16 heures pour la réception du douzième retour du Sénat.

Séance levée à 21 h. 30.

La baisse des produits agricoles

LES CULTIVATEURS LIMOUSINS PROTESTENT

Limoges, 30 décembre

Les cultivateurs de la Haute-Vienne et des départements limitrophes avaient organisé au cirque municipal, une réunion pour protester contre la baisse des produits agricoles, environ 2.000 agriculteurs étaient présents.

Après avoir entendu plusieurs orateurs, les assistants ont adopté un ordre du jour qui sera transmis au gouvernement.

Le Devoir Conjugal

Douai, 30 décembre

Le tribunal de Cambrai avait admis dans un cas récent qu'une femme était en droit de quitter son mari atteint de maladie contagieuse, en l'espèce, la tuberculose.

La première Chambre de la Cour de Douai vient de reformer ce jugement qui estimait que ce départ n'était pas une injure.

La Cour estime, au contraire, que la maladie d'un des époux ne saurait être cause d'une rupture des liens du mariage, qu'il est inadmissible qu'une épouse abandonne son conjoint dans ces conditions, cette attitude est injurieuse à l'égard de l'époux malade, et contraire à l'obligation d'assistance qui persiste malgré la maladie. En conséquence, la Cour a prononcé la séparation de corps entre les conjoints en cause dans ce procès, et ce, au profit du mari.

Des troubles en Syrie

Vienne, 30 décembre.

On mande de Gratz que, depuis quelque temps, des troubles se produisent quotidiennement dans la région de Vorau, en Styrie.

Plusieurs centaines de paysans, armés de bâtons, de fourches et d'armes à feu ont tenté à diverses reprises de prendre d'assaut le palais de justice pour délivrer un certain nombre de paysans écroués pour délit de poursuites pour dettes.

La gendarmerie, réduite à l'impuissance, a demandé des renforts à la direction de la police de Gratz, qui a envoyé un fort contingent de gendarmes sur les lieux.

Durant la journée d'hier, plusieurs rencontres se sont produites entre manifestants et la force publique. On signale plusieurs blessés.

Au Parlement Belge

LA CHAMBRE VOTE LA LOI SUR LE CONTINGENT DE L'ARMÉE

Bruxelles, 30 décembre.

La Chambre des Représentants a voté, par 94 voix contre 69, la loi sur le contingent de l'armée pour 1933 Le contingent comprendra 61.500 hommes, dont 34.200 musiciens.

La Chambre a également adopté une loi refusant l'admission de nouveaux agents de change auprès des bourses de fonds publics du pays jusqu'en 1935, et s'est ensuite ajournée au 18 janvier.

LE SÉNAT APPROUVE LES PROJETS FINANCIERS

Le Sénat a approuvé les projets financiers du gouvernement par 94 voix contre 1, une socialistes ayant quitté la salle des séances.

La Haute-Aassemblée a voté à son tour le contingent de l'armée pour 1933.

Le Mouvement Diplomatique

Paris, 30 décembre.

Il paraît se confirmer que la prochaine nomination de M. Henri de Jouvenel à l'ambassade de France auprès du Quirinal sera la préface d'un important diplomatique, qui portera sur les ambassades de Londres, Washington, Tokio, Ankara, Varsovie, Berne, Madrid, et sur un certain nombre de délégations importantes.

Il n'est pas impossible qu'en raison des négociations sur les dettes le poste de Washington soit confié à un homme politique qui recevrait une mission temporaire de six mois.

Faits Divers

UN AVION COMMERCIAL TOMBE EN FLAMMES

Il y aurait trois victimes

Madrid, 30 décembre

L'avion qui avait quitté Barcelone hier, à destination de Toulouse, aurait heurté une montagne et serait tombé en flammes près de Lerida.

L'appareil transportait le pilote et deux passagers qui effectuaient un voyage de noces ; le pilote et la jeune femme sont morts carbonisés, l'autre voyageur serait grièvement blessés.

On ignore encore l'identité des victimes.

SPORTS D'HIVER

ETAT D'ENNEIGEMENT

Journée du 29 décembre.

LUCHON-SUPERBAGNERES (Altitude 1.800 mètres). — Température maxoma, — 3° ; minima, — 7° ; épaisseur de la neige, 0 m. 40 ; état de l'atmosphère, neigeux ; patinoire bonne.

FONT-ROMEU (altitude 1.800 mètres). — Température maxima, + 3° ; minima, — 7° ; épaisseur de la neige, 0m40; état de l'atmosphère, beau ; patinoire bonne.

COL DE PUYMORENS (Altitude 1.918 mètres). — Température maxima, + 3°; minima, — 6° ; épaisseur de la neige, 0 m. 70 ; état de l'atmosphère, couvert;

GRIPP-ARTIGUES (Altitude 1.200 m.). — Température maxima, + 3° ; minima, 0° ; épaisseur de la neige, 0 m.15; état de l'atmosphère, nuageux.

BAREGES (Altitude 1.233 m.). — Température maxima, + 3°; minima, — 2°; épaisseur de la neige, 0 m. 05 ; état de l'atmosphère, couvert.

La Propagande française à l'étranger

Paris, 30 décembre.

On annonce la création dans les premières semaines de l'année 1933, d'une organisation entièrement neuve de la propagande française à l'étranger.

La direction du nouveau service sera confiée à M. Pierre Comert qui fut pendant douze ans le chef de la section d'information de la Société des Nations et qui vient de recevoir à cet effet, le titre de chargé de mission au ministère des Affaires étrangères.

TOULOUSE

LA JOURNÉE

DU 30 DÉCEMBRE 1932

Saint du jour : Saint Roger.

Fête à souhaiter : Saint Sylvestre.

→ 21 h. : *Société Charles-Bordes, 72, boulevard de Strasbourg : soirée dansante.*

Feuillets Toulousains

JOUETS

Nos bazars regorgent de jouets. C'est bien le moment entre la Noël et le Premier de l'An.

En dehors des jouets du premier âge, ces pacifiques animaux en peluche, oursons et chiens-chiens articulés, mais incassables, qui sont destinés à subir tant de martyres, on remarque que les jouets actuels sont surtout scientifiques.

Ce sont des phonos, des jouets électriques, des chemins de fer perfectionnés, des autos de toutes dimensions et de toutes formes marchant avec des moteurs de plus en plus ingénieux et parfaits et même de petits cinémas qui n'ont guère à envier aux grands.

Que sont devenus les jouets ingénus de naguère qui firent la joie des enfants devenus les pères et déjà les grands-pères d'aujourd'hui, — ces pantins composés de deux planchettes de bois peint dont une ficelle faisait monter et descendre les bras et les jambes ; ces polichinelles, bossus et joyeux, vêtus de rouge et de galons d'or, que l'on ne rencontre plus, sauf le rouge et les galons, que dans le monde politique ; les chevaux mécaniques, relégués maintenant dans les greniers, et ces lapins battant des deux pattes sur un timbre que l'on ne trouve plus aujourd'hui que dans les coffres des banques quand les agents du fisc vont y faire des ouvertures de successions ?

Dans ces temps révolus, peu de chose suffisait aux enfants pour les amuser. Maintenant, étant à la page, ils sont devenus plus difficiles.

A voir combien le choix s'est restreint, dans le genre des soldats de plomb et des panoplies, on se rend compte qu'ils sont peu demandés et c'est un signe que les « jeux de la guerre » n'ont pas gardé beaucoup d'attraits pour les Français de notre époque. Cela se comprend assez.

Au contraire, ces soldats de plomb étaient très répandus sous Napoléon III et sous Napoléon Ier. A l'Exposition actuelle du Roi de Rome, à Paris, on voit, au premier rang de ses jouets, de petits canons et de petits soldats de tous les régiments de la Grande Armée.

On ferait toute l'hisoire de l'esprit et des mœurs en France — et partout — avec un musée des jouets, qui serait très souhaitable, s'il n'existe pas déjà.

On pourrait même y placer, en tête, ce petit canot de bois monté par huit rameurs, qui est au Musée du Louvre et qui date des Pharaons.

On verrait ainsi que les jouets sont presque aussi anciens que les hommes et que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'une partie de l'humanité monte des bateaux à l'autre.

LE GUETTEUR DU DONJON.

Service des Transports en Commun

En raison du nombre sans cesse croissant des services d'autobus, qui correspond, il est vrai, aux besoins de vitesse, de confort et de commodité de notre époque, l'administration municipale toulousaine s'est préoccupée d'apporter, en ce qui la concerne, un peu d'ordre dans une circulation jusqu'à ce jour un peu anarchique et de plus en plus difficile.

Soucieuse cependant de ne léser aucun des intérêts qui sont en jeu et cherchant, dans l'intérêt de tous, à bénéficier de l'expérience des administrateurs qui avaient eu à prendre déjà des arrêtés pour éviter l'envahissement de leurs rues, places et boulevards par les services libres et inorganisés de transports en commun, elle n'a rien négligé pour se documenter le plus possible sur ce qui avait été réalisé dans ce but par d'autres grandes villes.

A la suite d'une étude approfondie il a été pris un arrêté qui sera mis en application dans la première quinzaine de janvier et qui réglementera la circulation et le stationnement des véhicules de transport en commun des voyageurs et des marchandises.

Cet arrêté précise que ces véhicules devront stationner dans l'intervalle des départs et des arrivées dans les « Parcs-Gares » déterminés d'après la direction d'arrivée ou de départ et fixés par l'administration municipale. Ils auront la faculté de se rendre sur un point de la ville, accepté par l'administration, pour prendre ou laisser des voyageurs ou des marchandises, sans que cependant la durée de l'arrêt puisse excéder 15 minutes, conformément à l'arrêté du 1er juillet 1932.

Pour les Enfants des Taudis

LECTRICES ET LECTEURS, ON ATTEND VOS ENVOIS

Comme les années précédentes, l'Œuvre des Taudis fait appel à la générosité de nos lecteurs pour qu'ils envoient au siège de l'œuvre, à la Paix Sociale, 64, rue de la Pomme, des dons en espèces, des vêtements chauds pour fillettes et garçonnets, des lainages, des couvertures, des bas, des gants, des articles de literie, des bonbons, des jouets, etc.

On n'a pas idée de l'étendue des drames dont le sinistre taudis est le théâtre dans le silence et dans la nuit.

Lectrices et lecteurs faites-le comprendre aux charmants petits êtres qui vous entourent.

Dites-leur qu'à côté d'eux, dans la proche mansarde, dans le taudis voisin, il y a des enfants qui se plaignent, qui gémissent, qui pleurent et qui souffrent.

Ils ont froid et ils ont faim.

Pour eux, l'Œuvre des Taudis vous tend la main.

Tous les dons en espèces et en nature, dont la liste sera publiée par le *Journal de Toulouse*, sont reçus au siège de l'Œuvre des Taudis (à la Paix Sociale), 64, rue de la Pomme, Toulouse.

L'Incendie de la Faculté des Sciences

Selon les premières constatations, les dégâts causés par l'incendie survenu vendredi dernier 23 décembre, à la Faculté des sciences, qui sont malheureusement très importants, restent d'une façon générale d'ordre purement matériel.

Ainsi que nous l'avons rapporté, l'intervention rapide, puissante et efficace des pompiers, a maîtrisé en peu de temps le feu, qui détruit seulement la toiture et les locaux situés immédiatement à son contact, sur un peu plus de la moitié du bâtiment en façade le long de l'allée Saint-Michel.

Dans les étages inférieurs, les dégâts causés par l'eau sont considérables, mais, fort heureusement, grâce au dévouement de tous les membres du personnel enseignant, administratif et auxiliaire et des étudiants présents, d'énormes quantités d'eau menaçant très gravement de précieuses et importantes collections ont été rapidement évacués par l'escalier principal, tandis que des documents et objets scientifiques irremplaçables étaient mis à l'abri.

Les mesures nécessaires de préservation provisoire ayant été prises tout de suite par la Compagnie d'Assurances Générales et la ville de Toulouse, agissant comme propriétaire de l'immeuble, ayant par la rapidité des travaux de déblaiement et d'adaptation entrepris d'urgence par elle, montre, une fois de plus, sa sollicitude pour l'Université. M. le doyen espère que les services d'enseignement pourront tous reprendre dès la rentrée qui reste fixée au mardi 3 janvier.

Dans le Service de Santé

Remarqué dans l'*Officiel*, sur le tableau d'avancement 1933, le nom du docteur Maurice Besnoit, du Val-de-Grâce.

Nos vives félicitations au jeune docteur, chevalier de la Légion d'honneur, qui est le fils du si regretté directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, M. Ch. Besnoit et de Mme Ch. Besnoit, née de Vals.

Pour le Jour de l'An

M. le préfet de la Haute-Garonne a l'honneur de faire connaître qu'il ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier 1933.

* * *

Le Recteur de l'Académie de Toulouse ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier 1933.

Pour les Chômeurs

Nous recevons de la mairie :

Des démarches ont été faites par l'administration municipale auprès des pouvoirs publics intéressés pour prendre des mesures relatives aux chômeurs qui ont atteint leur limite de secours au 31 décembre et qui réglementairement devraient être rayés à cette date. Nous croyons savoir qu'une décision interviendra prorogeant par décret ce délai de secours.

En attendant, la commission de chômage, qui se réunira dans le plus bref délai, procèdera à l'examen des dossiers avec la plus grande bienveillance et le plus parfait esprit d'équité.

Promotion dans la réserve

C'est avec satisfaction que nous relevons parmi les promotions de fin d'année des officiers de réserve, au grade de chef d'escadron, le nom de M. Félix Pourailly.

Nous sommes heureux de lui adresser nos félicitations car nous savons tout l'intérêt aussi actif que dévoué que cet officier de réserve ne cesse de porter aux questions touchant la défense nationale.

Un Incendie détruit une ferme

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré mercredi matin, vers 4 h. 35, dans une ferme isolée de la commune de Cugnaux. Mlle Castex possède à cet endroit, au hameau dit Hautpoul, une métairie affermée à une famille d'Italiens, nommée Galupuni. Le feu prit dans un hangar pour une cause encore inconnue. Les pompiers de la caserne de Toulouse se rendirent immédiatement sur les lieux et, sous la direction du lieutenant Baure, mettaient une moto-pompe et deux lances en batterie : mais le feu avait déjà en partie fait son œuvre. Les dégâts, consistant en 1.000 quintaux de fourrage, 350 mètres de toiture et 300 mètres de plancher, ont été brûlés. Trois chevaux et un taureau, qui se trouvaient dans l'écurie, ont péri asphyxiés.

Les pertes sont évaluées à 80.000 fr. environ et sont convertes par une assurance.

Un train heurte un vieillard

Mercredi matin, au point kilométrique 4.100, le train express n° 506, venant de Pau, a heurté M. Pierre Gendre, âgé de 71 ans, 4, rue Elvire, qui longeait la voie ferrée entre le passage à niveau de la rue Saint-Roch et celui de Saint-Agne. M. Gendre, qui est dur d'oreilles, n'entendit pas les coups de sifflet et fut happé, à hauteur de l'épaule droite par le marchepied de la machine. Il reçut les premiers soins de M. le médecin-capitaine Icart, du 14e d'infanterie, et de M. le docteur Boué, 46, rue du Féretra, médecin de la famille.

Les deux médecins concluent à une fracture de la base du crâne, une fracture du bras droit et de nombreuses contusions sur tout le corps.

Son état est très grave.

Les Soirées

LE BAL DE LA PHARMACIE

Cette brillante soirée aura lieu le samedi 14 janvier, à 22 heures, dans les Salons du Grand-Hôtel.

Une attraction sensationnelle émerveillera tout le Toulouse mondain qui assistera à cette fête : le bureau de l'Association des Etudiants en Pharmacie est, en effet, en pourparlers avec une célébrité actuelle. Sous peu, de nouveaux détails.

Pour éviter une trop grande affluence, le nombre des cartes a été limité. Les personnes titulaires de cartes d'invitation sont priées d'aller dès à présent retirer leurs cartes d'entrée aux adresses suivantes :

Pharmacie Duffilhot, 54, rue de Rémusat ; Pharmacie du Soleil, place Wilson ; Pascal, chemisier, rue Lapeyrouse ; Martin-Gautié, rue d'Alsace.

Faits Divers

DANS LA RUE...

M. Jankel Tabaeznik, 25 ans, mécanicien, demeurant rue Héliot, a porté plainte, au quatrième arrondissement, contre le conducteur de la camionnette appartenant à la Société Commerciale et Industrielle, boulevard de l'Embouchure, qui, le 27 courant, vers 17 h. 30, l'aurait heurté et blessé.

M. Tabaeznik, qui est atteint d'une luxation de l'épaule gauche et d'une fracture de la base du troisième métatarsien, a été hospitalisé à l'Hôtel-Dieu.

Une enquête est ouverte au troisième arrondissement.

COLLISION

Mercredi, à 15 heures, une collision s'est produite, rue des Gestes, angle rue Gambetta, entre l'auto N° 9.?58 Y S, conduite par M. Jacques Vialaret, demeurant à Caussade, et l'auto N° 3.294 ... I, conduite par M. Louis Chabrillac, demeurant 21, rue Saint-Rome.

Pas d'acicdent de personne. Dégâts matériels seulement.

Gazette Judiciaire

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 25 décembre

Contrairement à la journée d'hier, le rôle de la correctionnelle est assez chargé. Surtout, il y a eu une grosse « affaire » sur laquelle, en raison des condamnations prononcées, nous allons nous étendre plus longuement que d'habitude.

Les Escroqueries d'une bande de jeunes gens

EN QUATRE MOIS ELLES LEUR AVAIENT RAPPORTE PLUSIEURS CENTAINES DE MILLE FRANCS

Voici d'abord le peu édifiant quatuor :

Henri Lacroix, né en 1908, à Sainte-Menehould, était employé aux Assurances sociales, mais ne travaillait que très irrégulièrement. Fréquentant, à Paris, des cafés louches, il avait déjà été condamné, en 1928, à quatre mois de prison pour vol.

Jean-Baptiste Colombiès, appelé « Dédé », originaire de l'Aveyron, ne travaillait plus depuis de longs mois, mais continuait — par quel mystère ? — à fournir de l'argent à sa femme.

Octave Tarallo, ouvrier plombier, n'était pas plus recommandable.

Quant à Husson, le chef de la bande, dénommé « Jacques », il sera successivement transféré, après une difficile capture, à Lyon, Rouen, Nancy, Strasbourg, etc...

COMMENT ILS OPÉRAIENT

L'un de ces individus se présentait chez des commerçants comme démarcheur d'une maison de renseignements commerciaux et se faisait aussi donner l'adresse des banquiers et fournisseurs de ces maisons. En outre, il se faisait donner aussi un specimen de la signature de la personne autorisée à signer les traites

Muni de ces indications, l'un des complices téléphonait à la banque d'un commerçant et, au nom de ce dernier, la priait de remettre un carnet de chèques au porteur d'un reçu signé de lui.

Peu après, un jeune homme, qui, toujours, est un commissionnaire de bonne foi, se présentait à la banque et montrait un reçu signé d'un commerçant, contre lequel un carnet de chèques lui est remis. Ce carnet de chèques était alors donné, dans la rue, à l'un des escrocs, lequel tirait un chèque de 19.800 francs environ, portant, bien entendu, la signature imitée du client de la banque. Le chèque encaissé, tout ce joli monde disparaissait.

C'est ainsi que des escroqueries furent commises à Reims, à Nancy deux fois, à Saint-Etienne à quatre reprises, enfin deux tentatives le 23 juillet dernier, l'une à la Banque Adam, la seconde à la Banque Nationale de Crédit, au cours desquelles, Lacroix fut arrêté et, plus tard, ses complices.

Cette redoutable bande avait réussi, en moins de quatre mois, à escroquer les établissements de crédit de plusieurs centaines de mille francs. Leur aventure se termine aujourd'hui devant le tribunal de Toulouse.

LES CONDAMNATIONS

Malgré d'éloquentes défenses, Husson est condamné à trois ans de prison ; Tarallo, deux ans ; Lacroix et Colombiès, un an.

Ceux qui aiment les voyages gratis. — Albert Gayet, 32 ans, plongeur, sans domicile fixe ; Louis Piunet, 21 ans ; Bachir, 24 ans manœuvre, et Bougier récoltent chacun 50 francs d'amende pour avoir emprunté le train sans payer

Respect à l'autorité. — François Bosc et Germain Ricaud, l'un pour outrages et la représentante du sexe faible pour une solide paire de gifles à un agent, ont, le premier, six jours par défaut ; la deuxième, 16 francs d'amende avec sursis.

La mésaventure d'un vendeur de journaux. — Mésaventure il y a, car il comparaît pour la ...nième fois devant le tribunal. Donc, Charles-Armand Geiger, âgé de 42 ans, vend sur les places et dans les rues le journal de « Minuit ». Un soir de novembre, apercevant dans la cour de l'immeuble où se fait cette publication, il s'empara d'un imperméable. Hélas! on l'avait vu et le tribunal inflige au récidiviste trois mois et un jour de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

*
* *

Le Premier Président et le Procureur général ne recevront pas à l'occasion du 1er Janvier 1933.

Cours et Conférences

PUPILLES DE LA NATION

Mme Marsaud donnera une conférence sur l'Enseignement familial ménager, le mercredi 4 janvier, à 20 h. 30, au secrétariat de l'Office, 15, rue Constantine.

Cette conférence, au cours de laquelle Mme Marsaud montrera le rôle de la femme et la place importante qu'elle doit occuper au foyer, sera suivie de projections cinématographiques et de démonstrations pratiques qui la rendront particulièrement vivante.

L'Office départemental invite les jeunes filles pupilles de la nation, même celles ayant dépassé la majorité à venir nombreuses à cette soirée Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présente cette question à l'heure actuelle, et nous sommes convaincus que toutes les pupilles auront à cœur de répondre à l'appel de l'Office qui, après avoir aidé à la formation professionnelle ou intellectuelle de ses jeunes protégées, se préoccupe maintenant de faciliter leurs débuts dans la vie.

DANS NOS SOCIETÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 22 décembre 1932

M. Jean Donat fait une communication sur le sujet suivant : *Une application du calendrier républicain aux inscriptions à l'état civil.*

Après un rapide historique du calendrier de Fabre d'Eglantine, inspiré de celui que Sylvain Maréchal avait déjà conçu en 1787 et de celui de la Société des Philanthropes, ainsi que du projet élaboré par le Comité d'instruction publique créé par la Convention, M Donat en a présenté une curieuse application à l'état civil dans la commune de Saint-Antonin (Tarn-et-Garone).

Il distingue dans ce fait trois périodes .

1° De novembre 1793 à février 1794. — C'est l'acheminement, la première étape, celle de la foi et de l'enthousiasme, au moment du redressement de la France contre l'Europe coalisée. Aux prénoms de l'ancien calendrier grégorien s'adjoignent déjà des dénominations à caractère politique et patriotique : Louis-Républicain, Jean-Pierre-Patriote, Marie-Patriote-Républicaine, etc...

2° De février 1794 à février 1795. — La violence révolutionnaire a atteint à son paroxysme : les prénoms inscrits au registre des naissances sont empruntés à peu près exclusivement au calendrier de Fabre. Aux noms de plantes, de matières, quelquefois d'animaux, sont fréquemment jointes d'autres dénominations tirées des noms des grands personnages de l'antiquité ou des temps modernes, des événements contemporains, parfois de la mythologie. Le secrétaire-greffier se contente ordinairement d'accoler au nom patronymique celui qui correspond à la date de la naissance ; plein lui-même des souvenirs de l'antiquité, il lui arrive d'y ajouter quelques noms de son cru ; et l'on obtient des prénoms de ce genre : Champignon-la-Rose, Persil, Bouleau, Céleri, Pigeon, Scipion-Tilleul, Platon-Tabac, Socrate-Safran, Poire-Iphigénie, Xénophon-Navet, Amour-Granit, Descartes-Etain, etc., etc.

3° Après février 1795. — De loin en loin, on revient aux prénoms de l'ancien calendrier, et l'on rentre ainsi peu à peu dans les us traditionnels.

Un fait de cette nature est intéressant à signaler, d'abord parce qu'il se présente assez rarement, ensuite parce que, bien que d'ordre secondaire parmi les événements de premier plan qui, pendant la grande tourmente de 1793 et de 1794, bouleversèrent profondément la France, il en éclaire certains aspects, ne serait-ce que pour montrer une fois de plus l'intensité, la profondeur, l'unité et surtout l'organisation savamment établie d'un mouvement dont les effets se manifestèrent jusque dans les coins les plus reculés de nos provinces.

AVIS ET CONVOCATIONS

Chez les Enfants de l'Aude. — L'Association informe ses membres que pour fêter dignement la fin de l'année 1932, elle donnera une soirée dansante le samedi 31 décembre à 21 heures dans la salle des Fêtes du café Faget avec le concours du fidèle et célèbre jazz Carrière. Intermèdes de musique et de chant. Cotillon avec farandole, bataille de serpentins, boules, etc.

A 24 heures précises, souhaits de nouvel an. Vente de billets de tombola de la grande fête anniversaire du 5 février prochain.

Le dîner amical traditionnl aura lieu au restaurant du Bon Pasteur, 85, rue Pargaminières, le même soir à 19 heures.

Les adhésions seront reçues jusqu'à samedi à midi chez M. Laffon, trésorier général, 41, rue de la Concorde.

Chorale des Minimes. — Au cours de l'assemblée générale tenue le samedi 24 décembre, la Chorale des Minimes a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1933. Sa composition est la suivante :

Directeur . M. Chaynes.
Président : M. Bourbain.
Vice-président : M. Passeman.
Trésorier : M .Olivier.
Secrétaire : M. Rives.
Archiviste : M. Pellefigue.
Commission : MM. Fournié, Loupias, Bernadet, Gautier.

Sports et Préparation Militaire

REVEIL BOULISTE DE LA PATTE D'OIE

Dimanche dernier, le Réveil Bouliste de la Patte d'Oie, cette jeune société qui depuis sa fondation ne cesse de montrer une activité déja grande, avait déplacé 3 de ses quadrettes, au concours qu'organisait l'Amicale bouliste de Fontaine-Lestang.

Favorisées par une température idéale, les parties furent animées à souhait, et surtout jouées dans le meilleur esprit et la plus parfaite correction

Si une quadrette ne fut battue que d'extrême justesse (12 à 13), les deux autres, après avoir éliminé d'excellentes quadrettes, connurent la joie de jouer le quart et la demi-finale!

Par ce résultat acquis, le Réveil Bouliste mérite les plus vives louanges où tous les joueurs firent preuve de belle décision, de désir de bien faire et d une volonté de grand progrès, qui en feront sous peu l'égale des meilleures.

Il est rappelé à tous les membres et à toutes personnes désirant adhérer à ce club que la réunion aura lieu jeudi 29 courant à 21 heures, café Larroque, place de la Patte-d'Oie.

Ordre du jour : Congrès, licences, compte-rendu du concours. Présence indispensable

Courrier Artistique

THEATRE DU CAPITOLE

Samedi à 20 h. 30, *Carmen*, avec Mmes Marguerite Pascal, Martha Mayo, de Gilmore, de Lavareille, MM. Théo Beets, Savignol, Moucehz, Albony, Lichardos, Poncini.

Dimanche à 14 heures, *La Veuve Joyeuse*

A 20 h. 30 : *Rigoletto* et le ballet *La Nuit de Valpurgis*

Lundi à 14 heures, Tournées Baret, *Gai Marions-nous !*

A 20 h. 30, *Monsieur Beaucaire.*

Location ouverte pour samedi et dimanche.

Pour lundi, samedi matin à 10 heures.

STATION « TOULOUSE-PYRENÉES »

Nous avons le plaisir d'informer nos auditeurs qu'ils pourront écouter ce soir, 30 décembre, au cours de l'entr'acte de notre concert de gala, vers 21 h. 50, un intermède de chant assuré avec le concours de M. Gabriel Cousinou, baryton du Lycéo de Barcelone et de la Gaieté Lyrique, et de Mme Moraldi, soprano de l Opéra-Comique. M. Darquier, professeur de piano, donnera également une audition.

Ces artistes sont en ce moment en représentation chaque soir au grand café Barrié, à Toulouse.

Les Films de la Semaine

AU PARAMOUNT

« Sa Meilleure Cliente »

Un film, dont le principal clou, consiste dans la mise en scène caricaturale d'un Institut de beauté. Si l'on ne savait à quelles sinistres absurdités la tyrannie de la mode peut pousser la partie la plus aimable de l'humanité, on trouverait tout cela simplement idiot et invraisemblable ; mais il paraît qu'au fond, il y a du vrai.

Quant au reste, l'intrigue est fort déconcertante. La jalousie y pousse la principale protagoniste à une singulière démarche ; heureusement, vers la fin, tout s'arrange si l'on peut appeler cela s'arranger.

Au milieu d'un tas d'extravagances Mme Elvire Popesco est drôle et charmante ; MM. André Lefaur et René Lefèvre lui donnent de bonnes répliques. A noter une réapparition de M. Prince, gloire des premiers films comiques muets et des pièces de MM. de Flers et de Caillavet ; on lui a donné ici un rôle répugnant, et il ne travaille pas à le rendre sympathique.

La première partie comprend un sketch marseillais assez spirituel, *le Mystère du Château d'If*, où l'on blague assez drôlement Marcel Pagnol, et un documentaire sur le cheval à travers les âges, qui passionnera les fervents du sport hippique.

Croix de Malte.

MUSIC-HALLS ET CINÉMAS

NOUVEAUTES. — En soirée à 20 h. 45 *Femmes de Paris*, revue.

PARAMOUNT. — Spectacle permanent à partir de 14 heures et soirée à 21 heures : *Sa Meilleure Cliente.*

LES VARIÉTÉS. A 15 h. et à 21 h., *Kiki* ; *Le Mille de Ladoumègue*, documentaire sportif et *L'Atelier du Père Noël.*

GAUMONT-PALACE. — A 15 et 21 h. *Occupe-toi d'Amélie.*

TRIANON. — A 15 h. et à 21 heures : *Mon Curé chez les Riches.*

ROYAL-PATHE. — A 15 h. et à 21 h., *Ma Femme.... Homme d'Affaires.*

OLYMPIA. — Soirée, à 20 h. 45 : *Un Homme sans nom.*

GALLIA-PALACE. — A 14 h. 15, à 18 h. 30 et à 21 heures : *La Douceur d'Aimer.*

COSMOGRAPH. — Ce soir à 9 h., l'émouvante vedette Olga Tchekowa et l'excellent artiste Henri Bandin, dans *l'Enfer de l'Amour*, magnifique superproduction dramatique.

FANTASIO-CINÉ. — Demain samedi : *Le Chanteur inconnu.*

ODÉON-CINÉMA, rue des Potiers. — A 21 heures : *Le Sergent X*, avec Yvan Mosjoukine, Jean Angélo, Suzy Vernon. — *La Terreur des Batignolles.*

ÉTAT CIVIL de TOULOUSE

Publications de mariaeg des 27 et 28 décembre

Auguste Hervy, ajusteur, rue Saint-Georges, 8, et Emilie Garneir, ménagère, rue Saint-Georges, 8.

Antoine Guiraud, maçon, barrière de la Pescadoure, et Anna Bonafous, route de Launaguet.

Albert Peyronnet, tourneur sur métaux, place Lucas, 6, et Juliette Monfraix, culottière, rue des Blanchers, 23.

Isidores Darolles, chef de service du Trésor, à Carcassonne, et Anne Le Pelley, rue du Rempart Saint-Etienne.

Alban Lacaxe, peintre, rue Mage, 10, et Nativad Campo, rue Arnaud-Vidal, 23.

Jean Alby, boucher à Auterive, et Julie Greyzes employée, chemin de la Gloire, 35.

Anrré Tapie, entrepreneur, à Salies-du-Salat, et Marie Albert couturière, rue Traversière de Bayonne, 8.

Jean Pailloux, céramiste, place Saint-Georges, 15, et Noële Janet, dactylo, 15, place Saint-Georges.

Camille Muratet, ébéniste, rue Croix-Baragnon, 17, et Paule Olive, ménagère, rue Tournante de Luppé.

Naissances du 27 et 28 décembre

Henriette Brieu, chemin de la Butte.
Aimé Lacoste, rue de Negroneys, 72 bis.
Pierre Barat, rue Sainte-Croix, 7.
Noëlie Vieu, boulevard Bonrepos, 11.
Jeannine Cassaët, rue de l'Etoile, 17.
Simonne Sutra, avenue de Launaguet, 9.
Christiane Soula, rue Hériot, 9.

Décès des 27 et 28 décembre

Adèle Barthélémy, épouse Lacrampe, avenue Honoré Serres, 44.

Ernestine Barbes, 84 ans, rue des Changes, 28.

Louise Poulet, 49 ans, barrière Ginestous.
Louis Charles, 86 ans, rue Champêtre, 9.
Ounes Garcia, 67 ans, rue Bernard-Mulet.
Marie Lafforgue, 71 ans, Côte-Pavée, 126.
Elise Combarieu, 73 ans, rue du Printemps, 18.

TOURNEFEUILLE

Automobilistes. — Il est rappelé aux propriétaires d'automobiles qu'ils doivent faire leur déclaration de possession de voiture du 1er au 15 janvier prochain. Ceux qui sont possesseurs du certificat d'inaptitude (certificat jaune) en sont dispensés. Se présenter à la mairie pour se procurer la déclaration nécessaire.

Des sanctions seraient appliquées contre les personnes ne se conformant pas à ces instructions ou qui feraient de fausses déclarations.

LARDENNE

Bal. — Dimanche prochain en l'honneur du premier janvier, grand bal à 15 heures, salle Brousse-Forestié, avec deux orchestres. Il sera offert une surprise à tous les danseurs.

Le soir à 21 heures, une brillante soirée dansante sera offerte gracieusement à toute la jeunesse et aux Lardennais.

AUSSONNE

Travaux. — C'est avec un vif plaisir que nous voyons terminer les travaux de la place de l'Eglise ; sous peu nous verrons érigée sur un nouveau piédestal notre belle Croix presque centenaire.

Union Sportive Aussonnaise. — Dimanche prochain 1er janvier, l'U. S. A. rencontrera en match amical, sur le terrain de M. Lafage, l'équipe de Basket-ball de Beauzelle.

GRENADE-SUR-GARONNE

SAINT-GAUDENS

ASPET

Football. — Dimanche prochain, sur notre terrain aura lieu une palrtie qui ne manquera pas d'intérêt. En effet, c'est l'U. S. de Soueich qui nous rend visite.

Favori du championnat de troisième série, ayant gagné tous ses matches par de scores impressionnants, cette équipe pratique un jeu rapidel, et malgré leurs moyens physiques, d'une correction exemplaire.

Commandés par le sympathique Lafosse, Burgalat, écussant ont juré de vaincre les joueurs de l'Eoile.

Nos joueurs auront à faire pour résister avec succès à leurs brillants adversaires, et un moment de défaillance de leur part pourrait être un désastre.

Nous leur faisons confiance, car vouloir, c'est pouvoir.

L'équipe 2 rencontrera Montastruc en lever de rideau. Jouant au complet, nos joueurs doivent vaincre.

Nous espérons qu'un nombreux public viendra applaudir aux efforts de tous les joueurs, sans exception.

L'ISLE-EN-DODON

AURIGNAC

Prix du pain. — Le prix du pain est fixé à 1 franc 75 le kilo, à partir du 29 décembre.

MURET

Séance récréative. — Retenez votre soirée du 31 décembre prochain pour la séance artistique organisée par l'Amicale Sportive Muretaine, dans la salle des nouvelles écoles. Bureau : 20 heures. Rideau : 20 h. 45 précises. Prix des places : premières numérotées, 5 francs ; secondes numérotées, 3 fr.; enfants, demi-tarif à toutes les places.

Révision des listes électorales en 1933. — Le maire informe les électeurs que la revision annuelle des listes électorales aura lieu du 1er au 15 janvier.

A cet effet, tout électeur nouveau qui désire se faire inscrire doit fournir à l'appui de sa demande un certificat de radiation de la liste électorale de la commune où il était précédemment inscrit.

Le maire insiste particulièrement auprès des maîtres-valets et bordiers arrivés dans la commune depuis le 1er novembre dernier, qui n'ont pas encore demandé leur inscription. Il les invite à se présenter sans délai au secrétariat de la mairie

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Une punition volontaire et peu banale. — Poursuivant un lièvre, M. Merly, l'un de ces dimanches, franchit la limite sud de l'Union net pénétra sur un terrain non unioniste. Bien qu'il n'y eut, de ce fait, aucun délit, pour bien montrer que M. Merly, chasseur, n'a aucun lien avec M. Merly, président de l'U. P. C. P. M., et qu'il y a ici deux personnalités bien distinctes, en une seule personne ; pour l'exemple après échange de vues, très courtoises avec le propriétaire ; Merly A., président, inflige à Merly A., chasseur, une punition de 24 francs, non pour chasse, mais pour avoir traversé sans y être autorisé, un champ appartenant à autrui.

Le propriétaire, refusant toute indemnité, la somme a été versée par le chasseur Merly A. à la caisse de « l'Union » au titre de repeuplement.

Certifié exact. — MERLY A., *président de l'U. P. C. P. M.*

La chasse. — Il y a tout de même quelque chose de changé... Oui, de mémoire de Montesquivien, on n'avait encore jamais vu les chasseurs faire bénéficier les propriétaires d'une partie de leurs chasses. Or, nous avons vu cette année grâce à « l'Union », neuf propriétaires recevoir des mains du président, trente et un lapins, pris sur leurs terres, sur leur demande, en leur présence et en celle des autorités, en des battues au furet faites au grand jour, sans que cla leur coûte un centime. Seuls, les fureteurs clandestins et professionnels trouvent cela ignoble... et pour cause.

LA PLUS GRANDE FRANCE

(ANCIENS COLONIAUX)

Billets verts, 3e série, en vente à l'Agence Havas, 73, rue d'Alsace, Toulouse . Trois francs.

Envoi par poste contre 3 fr. 50.

La date du prochain tirage est officiellement fixée au 10 avril 1933.

ARIEGE

Rédaction Départementale : Allées de Villote, à FOIX

BUREAU OUVERT de 13 à 18 heures

Téléphone : n° 4, à GANAC

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES ET OFFICE DU COMBATTANT

L'Office National du Combattant nous communique la note suivante :

Après audition d'une communication faite le 16 décembre 1932 par un des postes de T. S. F. de Paris, l'Office National du Combattant met en garde les anciens militaires désireux d'obtenir la carte du combattant en application de l'article 4 du décret du 1er juillet 1930 contre toute erreur d'interprétation.

L'information dont il s'agit est d'initiative exclusivement privée.

Les demandes de cartes ne peuvent, en droit et en fait, être utilement examinées que par la commission de l'article 4 siégeant à l'Office National du Combattant, Hôtel des Invalides, à Paris.

Cet établissement public statue, en ce qui le concerne, en toute indépendance et en dehors de toute intervention. Tous les intéressés peuvent s'adresser à lui, ainsi qu'aux Comités départementaux chargés de l'instruction et du premier avis. Tous renseignements et conseils utiles sont donnés gratuitement.

COOPÉRATIVE AGRICOLE DE L'ARIEGE

La Coopérative agricole de l'Ariège informe ses adhérents et membres du Syndicat des agriculteurs qu'elle peut livrer des pommes de terre de Bretagne calibrées logées Beauvais blanches pour semences, au prix de 90 francs les 100 kilos.

Se faire inscrire avant le 10 janvier, aux bureaux de la Coopérative, à Pamiers et à Mirepoix.

FOIX

Le 1er janvier. — Le premier janvier 1933, il n'y aura aucune réception, ni à la préfecture, ni à la mairie de Foix, ni au Palais de justice.

Rugby. — Avant le grand match. — L'Union Sportive Fuxéenne fera, dimanche prochain, à la Condamine, son dernier entraînement avant la grande rencontre du 8 janvier.

Nous aurons le plaisir de voir évoluer l'équipe de l'Olympique de Perpignan, champion du Roussillon de 3e série, et disputant actuellement les championnats de 2e.

Composée d'éléments jeunes, mais combien souples et adroits, l'équipe perpignanaise prodigue un jeu des plus agréables. Aussi le public fera, dimanche, le déplacement à la Condamine pour assister à cette partie d'entraînement.

Prix d'entrée, prix unique, 3 fr. ; supplément tribunes, 2 fr.

La partie commencera à 14 h. 30.

AX-LES-THERMES

Fête locale 1933. — Suivant une vieille coutume, les jeunes gens de notre ville se sont réunis mardi soir, 27 décembre, dans une salle de la mairie, sous la présidence de M. Rouaix, adjoint au maire, assisté de M. Gleize, conseiller municipal, délégués à la commission permanente des fêtes.

La réunion avait pour objet la formation de la commission chargée de l'organisation des réjouissances de la St-Vincent. Cette commission a été ainsi constituée :

Président d'honneur : M. le maire, docteur Bonafous ; vice-présidents d'honneur : MM. Rouaix et Abat adjoints au maire ; président : Pierre Astrié ; vice-présidents . Henri Francal et Jean Papy ; trésorier : René Portet ; trésorier adjoint : Pierre Aliot ; secrétaire : Joseph Pascal ; secrétaires adjoints : Raymond Péricon et Fernand Francal.

Quoique formée de jeunes éléments, la commission, animée des plus louables intentions, n'ayant en vue que l'intérêt général, pour maintenir au plus haut degré le bon renom de la fête locale, demande aux Axéens et aux ruraux, de bien vouloir réserver un bon accueil à ceux de ses membres qui passeront pour recueillir les souscriptions, afin de faire, si possible, mieux que les années précédentes et célébrer, avec le plein d'éclat et de brio la fête patronale si chère au cœur des Axéens, et qui, depuis de longues années est la vraie fête de famille de notre petite cité.

LAVELANET

Accident. — Le tragique accident de la circulation, brièvement relaté aux F. D. dans notre numéro d'hier, est survenu à un camion de la maison Sénié, transports à Lavelanet qui, chaque semaine fait le trafic entre Bordeaux et notre ville.

Cette nouvelle a douloureusement ému la population.

Aviation. — Nous avons reçu de nos jeunes amis, Marcel et Emile Mauraréau, un intéressant communiqué en faveur de l'aviation.

Nous les félicitons pour les nobles sentiments qu'ils expriment lyriquement, mais nous regrettons que leur envoi ne puisse trouver une place dans la rubrique ariégeoise.

Cristal-Palace. — Programme : Actualités Fox-Movietone. Charlot dans : « L'Afrique vous barbe » et « Mam'zelle Nitouche », la délicieuse opérette française, avec Raimu et Janie Marise.

Cinéma Abellan. — Actualités, documentaire, et un grand film français : « La Douceur d'Aimer », de la grâce, du sentiment, de l'émotion.

TARASCON

Cinéma-Théâtre. — Demain en soirée et dimanche en matinée et soirée, le célèbre chanteur Lucien Muratore vous tiendra sous le charme de sa merveilleuse voix, dans son premier film parlant et chantant à grand succès . « Le Chanteur Inconnu ».

PAMIERS

A la gare. — C'est avec peine que nous avons appris le départ au premier janvier, de M. Dusseau, notre sympathique chef de gare.

Mis à la retraite sur sa demande, M. Dusseau quitte notre ville après avoir dirigé pendant plus de 6 ans, les services de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à Pamiers. Doué d'une affabilité à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, aussi courtois avec le personnel sous ses ordres qu'avec le public, il en était aimé.

Sa justice et son impartialité le faisaient estimer de tous, aussi est-ce avec un profond regret que, personnel de la gare, usagers des chemins de fer, ou simplement appaméens, nous le voyons quitter notre ville.

Membre du conseil paroissial de Notre-Dame du Camp, son dévouement ne connut pas de borne, admirablement secondé par Mme Dusseau, sa digne compagne.

Malgré son départ, M. Dusseau ne nous oubliera pas, pas plus que nous ne l'oublierons. Il se retire à Bergerac mais des liens trop étroits de famille et d'amitié le rattachent à notre ville.

Nous sommes sûrs, et en cela nous avons sa promesse, que nous le reverrons à Pamiers, et nous l'assurons déjà que ce sera avec joie qu'il nous sera donné de le retrouver. - L. H.

Groupe cantonal des anciens combattants et victimes de la guerre. — Le bureau du groupe cantonal a le regret de faire connaître qu'il lui a été matériellement impossible d'organiser cette année la fête traditionnelle de l'Arbre de Noël des anciens combattants. Les recettes insuffisantes réalisées au cours des représentations données récemment au Théâtre municipal, ne lui permettent pas de donner à cette manifestation d'aide matérielle et morale, l'ampleur qu'elle devrait avoir.

Le bureau compte marquer cependant sa sollicitude aux pupilles de la nation et enfants d'anciens combattants, en aidant pécuniairement à la constitution imminente de leur groupement.

SAVERDUN

L'ouverture du Café de l'INDUSTRIE, all. du Balouard, aura lieu le 1er janv.

TEILHET

Fête locale. — C'est dimanche et lundi prochains 1er et 2 janvier, que le village de Teilhet célébrera sa fête locale.

Comme chaque année, la commission des fêtes n'a rien négligé pour que ces deux jours de fêtes ne manquent pas de réjouissances et d'un éclat tout particulier.

Pour rehausser l'éclat des fêtes, le comité a fait appel au brillant orchestre du maëstro Vitrou.

Voici le programme :

Dimanche, 1er janvier, à six heures du matin sonnerie des cloches ; à onze heures, passe-ville en musique ; aubades aux autorités ; apéritif d'honneur ; de 16 à 18 heures, grand bal ; à 21 heures, illumination féerique de la place du village ; bal jusqu'à minuit.

Lundi 2 janvier : Continuant les bonnes traditions, une messe solennelle de *Requiem* sera célébrée pour les héros de la grande guerre et pour les défunts de la paroisse.

Toute la journée, bal de jour et de nuit ; à une heure du matin, farandole.

Le meilleur accueil est réservé à la jeunesse des environs.

MIREPOIX

Nécrologie. — Nous apprenons avec tristesse le décès de Mme veuve Lisette Saint-Félix, née Labatut, à l'âge de 84 ans.

En cette pénible circonstance, nous prions la famille Saint-Félix et toutes les familles atteintes par ce deuil d'agréer nos plus sympathiques condoléances.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi 30 décembre à 9 h. 30 sur la cathédrale Saint-Maurice.

Conseil municipal. — Nos édiles se réuniront en séance ordinaire dimanche prochain 1er janvier, à 14 heures.

Aux fervents du rugby. — Ils sont nombreux à Mirepoix ; nous leur faisons savoir qu'ils trouveront des choses intéressantes et écrites spécialement pour eux dans l'almanach de « l'Express du Midi » de 1933, qui comporte une quantité d'articles sur tous les sujets en même temps qu'un bon nombre de contes et de pages humoristiques.

L'almanach de l' « Express du Midi » est en vente chez M. Fournil, dépositaire, rue des Pénitents-Blancs, au prix de 3 fr. 75.

Réunion générale. — Tous les dirigeants et membres actifs de l'Union Sportive Mirapicienne se réuniront ce soir au siège, café Doutre, à 20 h. 30.

Foires et Marchés

HAUTE-GARONNE

Aurignac.

Foire du 28 décembre. — Cours pratiqués Poulardes, 32 à 34 fr. ; pintades, 30 à 32 fr. ; dindons, 80 à 95 fr. ; poulets, 20 à 28 fr. ; canards, 32 à 34 fr. ; pigeons, 12 à 14 fr. ; petits poulets, 20 à 22 fr. ; dindes, 65 à 70 fr., le tout la paire ; lapins, 12 à 16 fr. pièce ; foies d'oies, 45 fr.; oies grasses, 14 à 15 fr. ; canards gras, 13,50 à 14,50 ; foies de canards, 45 fr., le tout le kilo ; œufs, 8 fr. la douzaine ; lièvres, 45 fr. ; lapins sauvages, 12 à 14 fr.; merles, 2 fr. ; grives, 3 fr. ; tourdes, 2,50, le tout l'unité.

Porcelets, de 3 mois, 200 à 250 fr. ; truies pour la production, 300 à 600 fr. l'unité. Porcs de charcuterie, 7,25 à 7,75 le kilo poids vif.

Bœufs do travail, 6.500 à 7.500 fr. ; bœufs moyens ,5.000 à 6.000 fr. ; génisses, 1.800 à 2.000 fr. ; breaux, 900 à 1.000 fr., le tout la paire.

Bœufs de boucherie, 3,25 ; veaux, 4,50, le kilo poids vif.

Blé, 85 fr. ; avoine, 42 fr. ; seigle, 48 fr.; maïs, 65 fr. ; fèves, 95 fr. ; pommes de terre, 38 fr., le tout l'hectolitre.

Caraman.

Marché du 29 décembre. — Cours pratiqués :

Veaux, de 5 à 5,50 le kilo.

Dindons, 120 à 140 fr. ; dindes, 100 à 110 fr. ; poules, 40 fr. ; poulets, 25 à 35 fr. ; pintades, 40 fr. ; pigeons, 14 fr.; canards, 35 fr. ; musqués mâles 40 fr. ; musqués femelles, 30 fr., le tout la paire œufs, 8,50 la douzaine ; canards gras, 13 fr.; oies grasses, 12 à 13 fr. le kilo ; lapins, 12 à 16 fr. ; petits lapins, 10 à 12 fr.. le tout la pièce ; lapins sauvages, 10 fr. ; lièvres, 50 fr.

Graisse 6,50 à 7 fr. ; lard, 8 fr. ; jambon 22 fr. le tout le kilo.

Blé, 90 fr. les 80 kilis ; maïs, 60 fr. les 75 kilos ; avoine, 38 à 40 fr. les 50 kilos.

Le marché de ce jour a vu de nombreuses affaires se traiter sur le marché aux veaux, où l'affluence était grande ; beaucoup d'apports également au marché à la volaille ; reprise des cours au marché au salé où il y avait beaucoup de marchandise.

HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes.

Marché du 28 décembre. — Marché important. — Cours pratiqués :

Veaux, même cours, 4 fr. 30 ; porcelets, nombreux ,vente plus calme, 120 à 130 fr.

Blé, 80 à 90 fr. ; avoine, 54 à 56 fr. ; maïs 70 à 80 fr. ; haricots, 230 à 240 fr. ; pommes de terre, 30 à 25 fr. ; châtaignes, 100 à 110 f. orge, 60 à 65 fr. ; le tout le sac.

Poules, 35 à 40 fr. ; poulets, 22 à 35 fr. ; poulelts, 22 à 35 fr. ; dindes, 90 à 125 fr. ; le tout la paire. Oiesgrasses, 14 à 15 fr ; canards, 14 à 14 fr. 50 ; le tout le kilo. Foies gras, 25 à 40 fr. ; lapins 12 à 20 fr. pièce ; œufs, 7 à 8 fr. la douzaine

LOT-ET-GARONNE

Agen.

Foire du 28 décembre. — Cours du bétail de boucherie : Bœuf, 3 fr. 40 ; veau, 4 f. 50; mouton, 4 fr. ; agneau, 3 fr. 75, le tout le kilo poids vif.

DORDOGNE

Périgueux.

Marché du 28 décembre. — Cours pratiqués :

Poulets, 5 à 5.50 ; poules, coqs, 4 à 4.50 ; dindes, 5 à 5.50 ; oies grasses 8 fr. ; canards, 6 à 6.50, le tout la livre

Pommes de terre, 0.40 ; carottes, 0.70 ; choux de Bruxelles, 2.25 à 2.50, le tout la livre ; poireaux, 0.50 pièce ; salades, 0.80 le paquet ; choux-fleurs, 3 à 3.50 pièce ; salsifis, 3 à 3.50 la botte ; céleri, 2.75 à 3 fr. la pomme.

Foies d'oies, 30 à 35 fr. ; foies de canards, 18 à 20 fr. ; truffes, 30 à 35 fr., le tout la livre ; œufs, 8.50 à 9 fr. la douzaine.

Pommes à couteau, 3 à 3.50 la douzaine.

GERS

Gimont

Foire du 28 décembre. — Cours pratiqués :

Œufs, 8 fr. la douzaine ; poulets, de 28 à 35 fr. ; poules, de 35 à 40 fr. ; dindons de 110 à 120 fr. ; dindes, de 60 à 70 fr ; pintades, 55 fr ; chapons, de 45 à 55 fr. ; canards, de 30 à 35 fr. ; pigeons, de 10 à 12 fr., le tout la paire.

Oies grasses, de 12 à 13 fr. le kilo ; foie d'oie, de 40 à 45 fr. pièce.

Veaux, de 3 50 à 4 fr. 50 ; vaches de boucherie, de 2 50 à 3 fr., le tout le kilo ; bœufs et vaches de travail, néant ; breaux et génisses, de 2.000 à 2.500 fr. la paire.

Blé, de 85 à 88 fr. ; fèves, 70 fr. ; avoine, 45 fr. ; avoine noire, 42 fr. ; haricots, 115 fr., le tout l'hectolitre ; luzerne, 240 fr.; lautier 245 fr.

Eauze.

Foire du 29 décembre. — Cours pratiques :

Blé, 85 à 88 fr. ; maïs, 70 à 75 fr. ; avoine, 42 à 45 fr.; fèves, 70 à 75 fr. ; pommes de terre, 35 à 40 fr. ; le tout l'hectolitre.

Foin, 24 à 25 fr. ; paille, 18 à 20 fr. ; le tout les 100 kilos rendu.

Œufs, 7 fr. la douzaine ; dindes, 70 à 80 fr. ; dindons, 100 à 120 fr. ; canards, 30 à 35 fr. ; pintades, 30 à 35 fr. ; oies de Guinée, 50 à 60 fr. ; chapons, 70 à 80 fr. ; poules, 35 à 40 fr. ; poulets et poulardes, 20 à 30 fr. ; pigeons, 13 à 14 fr. ; le tout la paire. Lapins domestiques, 10 à 15 fr. ; lièvres, 30 à 35 fr. ; lapins de garenne, 10 à 12 fr. ; perdreaux, 10 à 12 fr. ; le tout la pièce. Oies et canards gras, 12 fr. 50 à 13 fr. 50 le kilo ; foies d'oie, 40 à 45 fr. le kilo.

Boucherie. — Bœufs, 3 à 3 fr. 25 ; vaches 2 à 2 fr. 50 ; veaux, 3 fr. 25 à 3 fr. 50 ; porcs, 6 fr. 50 à 7 fr. 50, le tout le kilo poids vif.

Lait, 1 fr. 40 le litre pris au dépôt ; 1 fr. 50 à domicile.

Vins et Armagnacs, peu d'achats.

Vins petits degrés, 22 de 9° au dessus, 27 à 2 7fr. ; baisse de 2 fr. par degré sur ces derniers.

Armagnac de l'année, 2.200 à 2.400 fr. la pièce de 400 litres, le tout nu et pris à la propriété.

LANDES

Peyrehorade.

Marché du 28 décembre. — Cours pratiqués :

Blé, 70 à 80 fr. ; maïs, 70 à 78 fr. ; haricots plats, 200 à 250 fr. ; haricots lingots, 120 fr. ; haricots cocos, 120 fr., le tout l'hectolitre.

Bœuf, 3.50 ; veau, 3.75 à 4.50 ; porc, 7.40 à 8.25, le tout le kilo ; bœufs de travail, 4.500 à 5.200 fr. ; vaches de travail, 4.000 à 5.000 fr. ; vaches bretonnes, 1.000 à 1.750 fr.; génisses bouvillons, 1.000 à 1.800 fr., le tout la paire ; pourceaux, 150 à 250 fr. ; porcs de lait, 80 à 120 fr., le tout l'unité.

Poules, 30 à 40 fr. ; poulets, 25 à 32 fr. ; pintades, 42 fr. ; pigeons, 12 fr. ; canards communs, 30 à 40 fr. ; canards mulets, 45 à 55 fr. ; dindes, 60 à 70 fr. ; dindons, 75 à 80 fr. ; chapons, 60 à 70 fr., le tout la paire

Foie d'oie, 45 à 50 fr. ; foie de canard, 25 à 28 fr. ; oies grasse, 12 à 13 fr. ; canard gras, 12 à 13 fr., le tout le kilo ; beurre, 15 fr. le kilo ; lapins domestiques, 12 à 16 fr. l'un ; œufs, 8 à 8.50 la douzaine.

Montfort-en-Chalosse.

Marché du 28 décembre. — Cours pratiqués :

Canards gras, 11 à 13 fr. le kilo ; oies grasses, 11 à 12 fr. le kilo ; foie de canard gras, 25 à 27 fr. le kilo ; foie d'oie grasse, 46 à 50 fr. le kilo.

Poulets, 26 à 30 fr. ; pigeons, 12 à 13 fr. ; canards, 30 à 40 fr. ; chapons, 50 à 60 fr. ; dindons, 70 à 90 fr., le tout la paire ; lapins, 14 à 18 fr. pièce ; œufs, 8 fr. la douzaine.

Blé, 72 à 75 fr. l'hectolitre ; maïs, 80 fr. ; haricots ronds, 120 fr., le tout l'hectolitre.

Hagetmau.

Marché du 28 décembre. — Cours pratiqués :

Poules 30 fr ; poulets, 20 à 30 fr. ; pigeons, 11 à 12 fr. la paire ; lapins. 16 à 16 fr. pièce ; canards gras, 13 fr. ; oies grasses, 12 fr. ; foies de canards, 23 à 25 fr. ; r'oies, 40 à 46 fr. le kilo.

Porcs gras, 7 à 8 fr. ; veaux de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo.

Villeneuve-de-Marsan.

Marché du 28 décembre. — Cours pratiqués :

Poulets, 25 à 35 fr.; poules, 35 à 45 fr.; pintades, 28 à 35 fr.; dindes, 65 à 80 fr.; dindons, 80 à 110 fr. ; pigeons, 12 à 14 fr., le tout la paire; lapins, 12 à 18 fr. pièce ; œufs, 7.50 à 8 fr. la douzaine ; oies grasses, 12,50 à 13,50 ; canards gras, 12,50 à 14 fr. ; foies d'oies, 42 à 47 fr. ; foies de canards, 22 à 25 fr. ; porcs gras, 7 à 8 fr.; veaux, 3,50 à 5,50, le tout le kilo.

Mairie de Toulouse

DECLARATIONS DE DECES CONVOIS FUNEBRES

Le maire de la ville de Toulouse a l'honneur de rappeler à ses administrés, afin de les mettre en garde contre des erreurs regrettables, que les déclarations de décès ne peuvent être reçues que dans les bureaux de l'état civil, à la mairie conformément aux articles 77 et 78 du Code civil et du décret du 1er avril 1919.

Il rappelle en outre qu'aux termes de l'article 97, chapitre 7, de la loi municipale du 5 avril 1884, l'autorité municipale règle le mode de transport des personnes décédées, les inhumations et exhumations et qu'en conséquence elle a seule le droit de fixer les heures des convois funèbres

S'adresser pour tous renseignements concernant les convois funèbres, au service municipal des Pompes Funèbres, 34, rue Pargaminières téléphone 11 40 qui est chargé de toutes les démarches auprès des ministres des divers cultes.

GRAND THÉATRE DE BORDEAUX

Vendredi 20 h. 30 *La Vie de Bohême*, Mme Izarié Galliot, M. Alcaide de la Scala de Milan, MM. Deldi, Bernasconi, Guénot, Mlle Chevrel, MM Buck, Massart. « Isoline » dansé par N. Camère, A. Sadoine M. Jean Combes.

Samedi à 20 h. 30, *La Grande Duchesse de Gérolstein.*

LA VIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La Crise Economique Mondiale

SA CAUSE -- SES AGENTS

S'il est une crise qui préoccupe tout le monde, agriculteurs et commerçants, patrons et ouvriers, rentiers et épargnants, c'est bien celle-là, car elle s'aggrave tous les jours, et elle se double de la « débâcle de nos finances » et du terrible déficit du budget.

Quelle est donc la cause de cette crise que personne ne pouvait prévoir il y a peu d'années, qui a commencé aux Etats-Unis, pays dont la prospérité était phénoménale, et qui, peu à peu, s'est étendue dans le monde entier ?

Après la guerre, ce fut un essor merveilleux d'activité : on construisait, on achetait, on échangeait, et ce formidable mouvement économique ne fut même pas ébranlé par certaines étranges maladies monétaires.

Les Etats-Unis, surtout, connurent une prospérité inouïe. Et puis, tout d'un coup, il y a quatre ou cinq ans, le monde retentit d'un krach de Bourse formidable dans ce pays privilégié. Il fut suivi de plusieurs autres ; les valeurs s'effondraient, les banques sautaient, les usines se fermaient, le chômage sévissait, la prospérité faisait place au marasme. De l'Amérique le mal gagnait l'Europe : l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et enfin la France.

Que s'était-il donc passé et quelle était la cause d'une si étrange et si soudaine maladie ? Car, enfin, personne n'a pu discerner une cause nettement économique. La surproduction peut gêner et ruiner un certain nombre de producteurs et causer cinq, dix, vingt catastrophes particulières qui, peu à peu, se tassent, se guérissent et n'affectent pas l'ensemble de l'économie. Mais que la totalité de l'activité humaine soit atteinte dans le monde entier et que le malaise soit devenu rapidement universel, voilà ce qui n'a pas d'explication plausible au point de vue économique.

Y a-t-il moins d'argent ? Mais en 1926, année de l'inflation et de la crevaison du plafond, il n'y avait, en France, que 54 milliards en circulation ; aujourd'hui il y en a 84 milliards. Et pourtant l'argent manque pour acheter, pour prêter, pour produire. Où donc passe cet argent ? Voilà la vraie question à élucider. Car l'argent joue, dans l'organisme économique, le même rôle que le sang dans l'organisme humain ou animal : il est l'agent principal et nécessaire de tous les échanges sans lesquels le corps entier dépérit et meurt.

Or, l'argent fait défaut pour ces échanges : Voilà le fait brutal. Que devient-il ? Qui l'accapare et le cache ?

Pour répondre à cette question troublante, ceux qui ont en mains les Protocols publiés par Serge Nilus en 1903, trouvent les deux textes suivants :

« Il nous a suffi de retirer l'argent de la circulation pour créer des crises économiques à l'intention des goïm. »

« Ayant organisé une crise économique générale par toutes sortes de moyens occultes et grâce à l'or qui est entièrement dans nos mains, nous jetterons d'immenses foules de travailleurs dans la rue, simultanément dans tous les pays d'Europe... »

Il s'agit donc, pour la haute finance, pour la finance internationale, dont la puissance financière n'est que le moyen, alors que le but est la puissance politique, de rafler une bonne partie de la monnaie en circulation ; il suffira pour cela de jeter sur le marché d'énormes quantités de valeurs que l'on réalise en monnaie. Ainsi, tout d'abord, cette monnaie manque ; et ensuite, par diverses manœuvres, les valeurs jetées sur le marché baissent, défaillent, et c'est une série de krachs de Bourse qui arrêtent la circulation, ruinent de multiples entreprises, arrêtent la production et accroissent le chômage.

Si par une série de procédés de ce genre, la circulation réelle de l'argent en France qui, officiellement, devrait être de 84 milliards, est réduite de plusieurs dizaines de milliards, il n'est pas surprenant que les affaires soient paralysées, que les banques réduisent ou annulent leurs crédits et que les échanges soient ralentis ou arrêtés. Sans compter que toutes ces monnaies-papier sont soumises à la spéculation et peuvent, selon l'intérêt ou le bon plaisir des gros détenteurs dont nous parlons, subir de graves dépréciations, comme cela s'est déjà produit pour la livre sterling.

La crise économique actuelle est une « crise d'anémie indubitablement voulue et provoquée, obtenue par la raréfaction de la circulation monétaire successivement dans les principaux Etats. »

Comment cela a-t-il été possible ? Grosse question qui demande à être étudiée à part. La vérité est que « nous sommes en économie juive, économie dite capitaliste, économie de la suprématie de l'argent, de la supériorité du simple signe de la richesse sur la richesse véritable. »

Cette étude, que nous avons résumée de notre mieux et que nous croyons susceptible d'intéresser tous nos lecteurs, puisque tous les Français, plus ou moins, sont atteints par la crise ou menacés de l'être, nous l'empruntons à la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* (1), numéro du 1er décembre 1932. Son point de vue peut être discuté avec réserves ; mais il est de nature à faire réfléchir très sérieusement beaucoup d'esprits, et ce résultat est d'une grande importance.

Nous croyons, en tout cas, avec son auteur, que pour conjurer le danger pressant qui nous menace, le moyen le plus efficace « est avant tout politique et moral ». — Joseph GÉRAUD.

(1) 11 bis, rue Portalis, Paris.

Le Remède contre les Inondations Méridionales

LE CANAL DES DEUX-MERS

Les inondations qui viennent d'avoir lieu dans l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, semant sur leur passage la misère et le deuil, ont ravivé l'inquiétude des riverains de la Garonne et de ses affluents.

Le fléau allait-il ajouter un nouveau feuillet au livre des catastrophes de 1875 et de 1930 ?

La dernière a atteint, en effet, une ampleur telle qu'on ne saurait de longtemps l'oublier.

Les vignobles du Languedoc, les riches industries du Tarn, les plantations du Tarn-et-Garonne, les plaines luxuriantes du Lot-et-Garonne, les vignobles de la Gironde ont été, en moins d'une semaine, ravagés et détruits.

La statistique, qu'on ne saurait trop souvent rappeler, est tristement éloquente : 206 victimes, 2.693 immeubles détruits, 143.000 hectares inondés.

Car, pas plus aujourd'hui qu'hier, la leçon n'a servi et les méridionaux de Guyenne, de Gascogne ou du Languedoc ne se sentent pas protégés contre le retour inopiné du fléau.

Les dégâts ont été réparés mais l'insécurité demeure, les mesures de sauvegarde préconisées : reboisement, établissement de réservoirs, aménagement de zones d'expansion, amélioration des cours des rivières et endiguement des berges, n'étant restées qu'à l'état de projet. Il ne peut en être autrement.

Des populations entières ne peuvent pas vivre ainsi dans l'inquiétude lorsque la pluie et la fonte des neiges, faisant grossir torrents et rivières dans des proportions énormes, menacent périodiquement les maisons et les terres.

Les pouvoirs publics, quelles que soient leurs préoccupations, ne sauraient rester indifférents à l'appel des régions menacées.

Il faut qu'on sache que le remède qui doit juguler le terrible fléau existe : c'est la construction du Canal des Deux-Mers.

Dans le remarquable rapport qu'il a lu au Congrès de Toulouse des 9 et 10 juillet dernier, M. Augustin Mesnager, inspecteur général des Ponts et Chaussées (R.), vice-président de l'Académie des Sciences, a lumineusement expliqué que les dispositions prévues pour l'alimentation en eau du Canal permettaient de donner *une solution définitive* au problème des crues de la Garonne.

En effet, le Canal, ayant une section minimum de 1.115 mètres carrés et à certains endroits de plus de 2.500 mètres carrés, pourra écouler, avec une vitesse d'eau de 1 m. 50-seconde un débit de 3.300 mètres cubes-seconde sur les deux versants.

3.300 mètres cubes-seconde pourront donc être prélevés à Toulouse sans infliger une gêne quelconque à la navigation, puisque 1 m. 50-seconde ne représente que 5 km. 400-heure, soit la vitesse d'un homme au pas.

Cette vitesse sera encore plus faible dans toutes les sections où le Canal aura une largeur plus grande, c'est-à-dire sur plus de la moitié de sa longueur.

On voit donc qu'en cas de catastrophe c'est un total de plus de 5.625 mètres cubes-seconde que pourrait évacuer le Canal, dont 1.650 vers la Méditerranée.

Or, le débit de la Garonne à Bordeaux n'a vraisemblablement pas dépassé 8.000 mètres cubes-seconde ; c'est donc la presque totalité de la crue qui pourrait être évacuée par le Canal.

Enfin, il faut remarquer que les innombrables rectifications du lit de la Garonne que nécessiterait la construction du Canal auraient une influence extrêmement favorable sur l'écoulement des crues.

« On peut donc dire, dit M. Augustin Mesnager, que le Canal des Deux-Mers représente un remède définitif contre ce fléau des crues qui ravage la région en détruisant les propriétés et les vies humaines. »

En dehors des avantages économiques du Canal pour le Sud-Ouest et la France, cette considération, d'une valeur considérable tant au point de vue humain qu'au point de vue matériel, suffirait à justifier sa création.

Va-t-on le construire enfin ?

Il faut que l'opinion publique, et surtout celle du Sud-Ouest, manifeste vigoureusement en faveur d'une œuvre qui doit lui donner sécurité et prospérité.

Intéressée plus que toute autre à sa réalisation, elle doit sans se lasser, par la voix de ses représentants, réclamer pour une région déshéritée au point de vue de son outillage l'instrument de sécurité auquel elle a droit.

Il faut, en un mot, que le Midi bouge, comme il sait le faire quand son intérêt est en jeu.

Il faut qu'il appuie de toute la force de sa volonté le vœu émis par le Congrès de Toulouse du Canal des Deux-Mers :

« Que les pouvoirs publics prennent toutes mesures utiles pour accélérer l'instruction du projet du Canal des Deux-Mers,

« Et, saisissant le Parlement, dans l'avenir le plus proche, d'un projet de loi qui permettra la réalisation de cette œuvre grandiose, du plus haut intérêt économique et social. »

Chronique Maritime

LISTE DES MOUVEMENTS

Annoncés par les différents Services réguliers au départ de Bordeaux, à la date du 31 décembre 1932.

A. Ligne postale de Bordeaux au Brésil et au Rio de la Plata. — Le paquebot de grand luxe « Massilia » (16.050 tonnes, 26.000 HP, 4 hélices), de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique, quittera Bordeaux-quai le 25 janvier 1933, à 3 h. 30, pour Vigo, Lisbonne, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres. (Passagers luxe, 1re, 2e et 3e classes. Cabines et dortoir. Marchandises).

B. Ligne régulière de Bordeaux au Sénégal, au Brésil et au Rio de la Plata. — Le paquebot « Kerguelen » (10.700 tonnes, 7.500 HP, 2 hélices), de la Compagnie des Chargeurs Réunis, quittera Bordeaux-quai le 20 janvier 1933, à 22 h. 30, pour Leixoës, Lisbonne, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres. (Passagers 1re, 2e et 3e classes. Cabines et dortoir. Marchandises).

C. Ligne postale de Bordeaux à la Côte Occidentale d'Afrique et au Congo. — Le paquebot « Foucauld » (11.030 tonnes, 7.000 HP, 2 hélices), de la Compagnie des Chargeurs Réunis, quittera Bordeaux-quai le 7 janvier 1933, à 12 h. 30, pour Madère, Dakar, Conakry et les ports de la Côte, jusqu'à Matadi inclus. (Passagers 1re, 2e et 3e classes. Entrepont. Marchandises).

D. Ligne postale de Bordeaux aux Antilles, à la Côte Ferme et au Canal de Panama. — Le paquebot « Pellerin-de-la-Touche » (8.200 tonnes, 7.500 HP, 2 hélices), de la Compagnie Générale Transatlantique, quittera Bordeaux-quai le 10 janvier 1933 pour Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Trinidad, Carupano, La Guayra, Curaçao, Puerto-Colombia et Cristobal. (Passagers 1re, 2e et 3e classes. Entrepont. Marchandises).

E. Ligne commerciale régulière de Bordeaux à La Guyane. — Le vapeur de charge « Caraïbe », de la Compagnie Générale Transatlantique, quittera Bordeaux-quai le 15 janvier 1933 pour Cayenne et Saint-Laurent-de-Maroni. (Marchandises).

F. Ligne postale de Bordeaux aux Antilles. — Le paquebot « Carimare », de la Compagnie Transatlantique, quittera Bordeaux-quai le 1er janvier 1933, pour les Antilles Françaises, Puerto-Rico, St-Domingue, Haïti et Santiago-de-Cuba. (Passagers 1re, 2e et 3e classes. Marchandises).

Le paquebot « Saint-Domingue » quittera Bordeaux-quai le 1er février pour les mêmes destinations. (Passagers et marchandises).

G. Ligne régulière de Bordeaux à l'Indochine. — Le paquebot « Cap-Padaran » (8.000 tonnes, 4.500 HP), de la Compagnie des Chargeurs Réunis, quittera Bordeaux-quai le 9 janvier 1933, à 15 heures, pour Marseilles, Part-Saïd, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Touraine, Haïphong. (Passagers 1re et 2e classes. (Entrepont. Marchandises).

H. Ligne régulière de Bordeaux à l'A. O. F. — Le vapeur de charge « Fort-de-Vaux », de la Compagnie des Chargeurs Réunis, quittera Bordeaux-quai le 22 janvier, pour Dakar, Tabou et les ports de la Côte jusqu'à Kribi inclus. (Marchandises).

I. Ligne régulière de Bordeaux au Maroc. — Par les paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique : « Meknès », le 3 janvier 1933, à 10 heures ; « Marrakech », le 10 janvier 1933, à 15 heures. (Passagers 1re, 2e et 3e cl. (Entrepont, Marchandises).

J. Ligne régulière de Bordeaux à l'Océan Indien — Le paquebot « Ville-d'Arras », de la Société d'Exploitation de la Compagnie Havraise Péninsulaire, quittera Bordeaux-Pauillac le 10 janvier 1933, pour Oran, Alger, Marseille, Port-Saïd, Djibouti et les ports de Madagascar, La Réunion et Maurice.

Trafic du Port Autonome de Bordeaux

NOVEMBRE 1932

Navires entrés : français, 110 ; étrangers, 109 ; ensemble, 219.

Marchandises reçues : sous pavillon français, 82.504 tonnes ; sous pavillon étranger, 178.663 t.; ensemble, 261.167 t., dont : charbons, 117.723 t.; pétroles, 45.065 t.; céréales, 12.419 t.; arachides, 10.651 t.; vins, 7.788 t.; sucres, 5.202 t.; pyrites, 3.585 t.; bananes, 2.000 t.; morues, 1.865 t.; laines et peaux, 1.540. ; rhums, 1.325 t.; bois merrains, 1.000 t.; bois coloniaux, 972 t.; cafés, 904 é.; phosphates, 900 t.; tabacs, 524 t.; caoutchoucs, 333 t.; cacaos, 62 t.; divers, 46.220 é.

Passagers débarqués : 1.015.

Navires sortis : français, 105 ; étrangers, 109 ; ensemble, 214.

Marchandises expédiées : sous pavillon français, 43.744 tonnes ; sous pavillon étranger, 17.85 tonnes : ensemble, 61.597 tonnes, dont : poteaux de mines, 7.300 t.; vins, 3.997 tt.; cendres de pyrites, 2.900 t.; eaux-de-vie et liqueurs, 2.453 t.; produits résineux, 1.459 t. (essence de térébenthine, 19 t.; produits secs, 1.440 t.); noix et cerneaux, 973 t.; talc, 893 t.; ciment, 630 t.; traverses de chemins de fer, 179 t.; superphosphates, 33 t.; divers, 40.780, dont 11.270 t. soutes et provisions de bord.

Passagers embarqués : 2.132.

CHRONIQUE FISCALE

Impôt général sur le revenu

Les questions suivantes ont été posées au ministre du Budget, au *Journal Officiel* du 14 novembre 1931 : 1° Si un associé qui, lors de la liquidation d'une société à responsabilité limitée, reçoit 1.800 francs pour chacune des parts lui appartenant, est passible de l'impôt général sur le revenu pour la différence existant entre la valeur de remboursement (1.800 fr.) et la valeur nominale des parts (500) ou, au contraire, pour la différence existant entre la valeur de remboursement (1.800 francs) par lui obtenue et le prix par lui versé lors de l'acquisition des dites parts (1.200 francs).

Il a été répondu que l'administration admet, en principe, que, dans le cas de dissolution d'une société à responsabilité limitée, la fraction du boni de liquidation qui revient à chaque associé n'est imposable qu'à concurrence de l'excédent du prix de remboursement sur le prix d'acquisition des parts sociales, lorsque ce prix est supérieur à la valeur nominale.

2° Si la même solution vaut pour l'associé commanditaire, membre d'une société en commandite simple.

La réponse a été affirmative.

3° Si, du fait de la transformation d'une société en commandite simple en une société en nom collectif, chacun des associés commanditaires devient *ipso facto*, passible de l'impôt général sur le revenu pour le montant de sa part dans les bénéfices sociaux réalisés au cours des exercices antérieurs et affectés à la constitution d'un fonds de réserve.

La réponse a été affirmative, la fraction qui revient aux commanditaires dans les bénéfices réservés devant être considérée comme étant à la disposition des intéressés du jour où ceux-ci, devenant associés en nom indéfiniment responsables, leur patrimoine n'est plus distinct de celui de la société.

4° Si un commanditaire d'une société en commandite simple, qui est nommé gérant indéfiniment responsable devient *ipso facto* passible de l'impôt général sur le revenu pour le montant de sa part dans les bénéfices sociaux réalisés au cours des exercices antérieurs et affectés à la constitution d'un fonds de réserve.

La réponse a été affirmative.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la transformation d'une société de personnes ou même le changement de qualité d'un associé ont des répercussions fiscales assez importantes. On peut d'ailleurs se demander si la théorie administrative ne soulève pas quelques critiques.

La distribution des réserves d'une société constitue, en droit, une distribution en capital et non en revenu qui doit, normalement, bénéficier au nu-propriétaire et non à l'usufruitier, de sorte que celui-ci se trouve taxé pour un revenu qu'il ne recevra peut-être pas. La même solution que ci-dessus a déjà été attribuée à la distribution du boni de liquidation aux membres d'une société anonyme.

La solution adoptée pour les associés commanditaires qui deviennent gérants ne manque pas d'être assez injuste, car ceux-ci vont être taxés en une seule fois pour leur part sur des réserves accumulées depuis plusieurs années et ce mode d'imposition leur sera préjudiciable en raison des taux progressifs, donc de plus en plus élevés, de l'impôt général. C'est là encore une conséquence de cette erreur fiscale qui consiste à taxer les associés gérants pour des bénéfices mis en réserve et non distribués ; il devrait être tenu compte de l'existence de la société pour ne déclarer taxables que les bénéfices réellement prélevés chaque année.

Dans le cas d'une société en commandite simple qui se transforme en société à responsabilité limitée, il a été décidé que les sommes désormais attribuées à l'ancien gérant, sur les réserves constituées antérieurement à la transformation, doivent échapper à toute nouvelle taxation au titre de l'impôt général sur le revenu comme ayant déjà supporté cet impôt ; cette solution est logique.

C. FRANK.

Renseignements Commerciaux

Pour adresses et renseignements, s'adresser ou écrire :

A Toulouse : à l'Agence Régionale de l'Office National du Commerce Extérieur, 10, rue Tolosane. — Tél. 8.34.

A Montpellier : à l'Agence Régionale de l'Office National du Commerce Extérieur, Hôtel Saint-Côme. — Tél. 6.76.

A Bordeaux : à l'Office de Renseignements de la Région Economique, Palais de la Bourse. — Tél. 73.93.

ARTICLES DEMANDÉS

6262. Farine de bananes pour Paris.
6272. Savon et savon mou, bois merrains pour Brest.
6278. Tartre brut et mi-raffiné pour la Suisse.
6312. Crin animal (de bœuf notamment) pour l'Italie.
6330. Produits chimiques pour le tamisage des vins, robinets en bois de rose, boucheuses à main en bois pour la Californie.

AGENTS DEMANDANT REPRÉSENTATION

6246. Vins pour les Etats-Unis (New-York).
6253. Noix et amandes en coques pour la Suède.
6283. Huile minérale, auto et industrie pour la Haute-Vienne.
6292. Conserves de poissons et de légumes ; pâtes alimentaires et tous articles d'alimentation pour Bordeaux et environs.
6301. Résine pour savonnerie pour la Pologne.
6315. Bonneterie courante, rachel, pantoufles, charentais et fafiots, chaussures, article courant, pour la Tunisie.
6331. Liqueurs fines, conserves alimentaires et produits d'alimentation en général pour l'Algérie.
6333. Vins de Porto pour le Nord de la France.
6336. Produits alimentaires, foies gras, entremets, saucissons, etc. pour la Belgique.

N. B. — Ces demandes sont publiées sous toutes réserves.

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 330 ARTICLES OFFERTS

6261. Paniers à huitres ou de vannerie en tous genres pour transport de marchandises.
6271. Tissus de coton pour l'A.O.F.
6273. Tissus de coton pour l'A.O.F. (représentant demandé).
6287. Phospharine (représentant demandé).
6295. Capsules métalliques, de fabrication danoise (représentant demandé).
6299. Vins de Bordeaux (représentant demandé pour Bordeaux et départements).
6300. Pois, haricots, pommes de terre, de Hollande.
6334. Kapok gris et blanc Togo, kapok blanc Haute-Volta.
6346. Pommes de terre de Hollande.
6357. Carburants huileux (agents demandés).
6356. Pull-overs et gilets, hommes et dames (dépositaires et représentants demandés).

N. B. — Ces offres sont publiées sous toutes réserves.

Informations Commerciales

COURS DES CHANGES

PLACES ÉTRANGÈRES	UNITÉ DE CHANGE	Valeur en France au pair	COURS DU JOUR
Londres	1 livre	124 21	85 07
New-York	100 dollars	2552 38	25 62
Allemagne	100 marks	608 01	610 25
Argentine	100 pesos	1083 48	...
Belgique	100 belgas	354 90	355 25
Brésil	100 milreis	305 34	. .
Bulgarie	100 leva	18 44	. .
Canada	100 dollars	2552 38	. .
Danemark	100 couronnes	684 02	440 25
Egypte	1 livre	126 17	..
Espagne	100 pesetas	492 49	209 12
Finlande	100 marks	64 28	..
Grèce	100 drachmes	33 12	..
Hollande	100 florins	1025 95	1029 75
Hongrie	100 pengos	446 41	..
Italie	100 lire	134 34	131 20
Japon	100 yen	1272 26	..
Mexique	100 pesos	1272 26	..
Norvège	100 couronnes	684 02	438 50
Pétrograd			
Pologne	100 zlotys	286 33	..
Portugal	100 escudos	2758 02	...
Prague	100 couronnes	75 62	75 90
Roumanie	100 lei	15 27	15 20
Yougo-Slavie	100 dinars	492 48	. .
Suède	100 couronnes	684 02	467
Suisse	100 francs	492 49	493 25
Uruguay	100 pesos	2633 78	..
Vienne	100 schilling	358 15	....

Bulletin Financier

Paris, 29 décembre.

La séance d'aujourd'hui a été caractérisée par la faiblesse des mines d'or et la hausse de la plupart des groupes d'arbitrage. Les valeurs françaises conservent à peu de chose près leurs niveaux antérieurs. Quelques titres même, soutenus par les achats de la clientèle au comptant, gagnent quelques fractions. La discussion à la Chambre d'aujourd'hui et la décision de la commission des finances du Sénat n'ont pas eu grande portée, non plus que les avis transmis par les places étrangères, sauf ceux de Londres sur les mines d'or.

Les matières premières sont meilleures, sauf l'étain, un peu touché par le démenti d'un bruit de réduction de production qui avait couru à Amsterdam.

Principales fluctuations des cours à terme : 3 %, 76,60 (— 0,05) ; 4 1/2 %, 93.20 (— 0,10) · Banque de France, 12.120 (+ 120) ; Banque de Paris, 1.718 (+26); Crédit Lyonnais, 2.145 (+20) ; Courrières, 388 (— 3) ; Electricité de Paris, 1.180 (+15) ; Dsitribution, 2.190 (— 30); Nord-Lumière, 1.990 (inchangé) ; Nord et Est, 546 (— 1) ; Citroën, 607 (+7) ; Air Liquide, 865 (+9) ; Kuhlmann, 542 (+3) ; Pechiney, 1.150 (— 32) ; Azote, 791 (+5) ; Suez, 17.160 (+15) ; Rio Tinto, 1.543 (+68) ; Vieille Montagne, 1.447 (+6) ; Penarroya, 318 (+7) ; Padang, 297 (— 1) ; Crown Mines, 577 (— 15) ; Geduld, 476 (— 10) ; de Beers, 456 (+6).

COURS DE CLOTURE DE LA DEUXIÈME SÉANCE DU MARCHÉ OFFICIEL

Paris, 29 décembre

Métropolitain, 1311 ; Canadian Pacific 369 ; Central Minning, 1043 ; Young, 650 ; Rio Tinto, 1561 ; Geduld, 475 ; Royal Dutch, 1560.

Le bilan de la Banque de France

Paris, 29 décembre.

Le bilan de la Banque de France, pour la semaine du 16-23 décembre 1932 fait ressortir une encaisse or de 83 milliards 119.500.173 fr. 10, en diminution de 149.364.459 fr. 15 sur la semaine précédente.

Les engagements à vues, sur lesquels les billets en circulation figurent pour 82.565.447.025 fr., en augmentation de 350.173.860 fr. sur la semaine précédente, représentent 106.951.186.611 fr. 06.

La proportion de l'encaisse or aux engagements à vue est de 77,72 %, contre 78,16 la semaine précédente.

BOURSE DE TOULOUSE

Du 29 décembre.

VALEURS LOCALES. — Actions : Société la Ruche du Midi, act. ex-coupon 34, 660 ; Société Méridionale Transport de Force, série A, ex-coupon 54, 705 ; Distributions Electriques du Midi, ex-coupon 10, 33.

Obligations : Etablissements Brusson jeune, 4 1/2 %, 340 ; obligations 6 1/2 1923, 490 ; oblig. de 1.000 fr., 5 1/2 %, 805 ; Société Méridionalel Transport de Force, oblig. 4 1/2 %, de 1.000 fr. 1930, 835 ; 1931 83 5; Etablissements Laporte, 6 1/2 %, 375 : Tramways Pons, ancienne teinte jaune, 4 %, 375 ; T. C. R. T., 5 %, 1/2 net, de 1.000 fr. 1930, 936 ; 1931, 940.

BOURSE DE BORDEAUX

Du 29 décembre.

Cie Nouvelle d'Eclairage par le gaz 4 %, 600 ; Trams de Bordeaux, 287 ; Peyrissac, 269 ; Tekka (actions), 735 ; (parts), 2.236 ; Banque Soula, 355 ; Energie Electrique du S.-O., (actions), 1.510 ; Familida 5 %, 695.

BOURSE DE LONDRES

Du 29 décembre.

Les affaires continuent à se mouvoir dans un cadre restreint, mais la tenrance d'ensemble est ferme.

Seules, les Mines d'Or Sud-Africaines se présentent en baisse ici, alors qu'elles sont plus fermes à la bourse de Johanesburg.

Les valeurs industrielles locales attirent davantage l'attention, influencée favorablement par les arrangements intervenus dans l'industrie cotonnière du Lancashire.

Les Chemins de Fer Anglais ont réalisé des progrès sensibles, les recettes hebdomadaires accusant une augmentation, fait qui ne s'était pas produit depuis longtemps.

Il y a lieu de signaler, d'autre part, la fermeté des rentes allemandes et des valeurs de pétrole.

En revanche, les fonds anglais ont perdu un peu de terrain.

War Loan 3 ½ %, 98 11/16 ; Consolidated, 2 ½ %, 74 1/4 ; Lond Midi, 16 ; Canadian Pacific, 20 7/8 ; Young, 84 ½ ; Shawinigan, 13 1/4 ; Intern Nickel, 11 15/16 ; Gevern North Tel, 27 1/4 ; Coats 47/9 ; Courtaulds, 31/3 ; Imp. Tobacco, 4 7/8 ; Guinness, 8 0/3; Mexican Eagle, 7/3 ; Royal Dutch, 18 3/8; Voc., 1 5/8 ; Shell, 48/1 ½ ; Central Mining, 12 1/4 ; Rand Mines, 4 5/16 ; Gold Fields, 40 ; Johannes, 33/1 ½ ; East Rand, 17/3 ; Crown Mines, 6 3/4 ; Chartered, 16/4 ½ ; De Beers, 5 3/8 ; Rio Tinto, 17 1/4 ; Kualalump, 13/16 ; Malacca, 10/7 ½.

BOURSE DE NEW-YORK

Du 29 décembre.

Le marché fait montre d'une bonne résistance aujourd'hui à l'ouverture.

U. S. Steel, 25 1/4; General Electr., 14 3/8; General Motors, 12 1/4 ; Americ Canadian, 54 ; Americ Telep., 101 7/8 ; Consolidated Gas, 57 3/4 ; Radio, 4 1/4 ; Vestern Union, 25 7/8 ; Westinghouse, 26 ; Canadian Pacific, 13 3/4 ; Ny Central, 16 1/4 ; Pensylvania, 13 ; Union Pacific, incoté ; Atchison, 38 1/4 ; Standard N. U., 29 1/2 ; Royal Dutch, incoté ; Anaconda, 5 5/8 ; Kennecott, 7 ; Bethlehem, 12 5/8 ; Montgomery, 12 3/4 ; Allied Chem, 81 1/2 ; Dupont, 35 3/8 ; Internation Harvest, 20 3/4 ; U. S. Case, 39 1/8 ; American Tobacco B, 56 1/8.

BOURSE DE BERLIN

Du 29 décembre.

L'activité s'est encore concentrée sur les valeurs à rendement fixe.

Certains emprunts d'Etat et de villes ont été recherchés à telle enseigne qu'il a été impossible de fixer les cours.

La clientèle a effectué des opérations de change remployant en obligations le produit actions réalisées.

Aussi celles-ci montrent-elles parfois de l'irrégularité.

Néanmoins, dans l'ensemble la clôture s'est effectuée sur une note plutôt soutenue.

Reschibank, 145 3/8 ; Deutschbank, 75 ; Hapag, 140 1/4 ; Gesfuerel, 76 3/8 ; Siemens 122 ; Dessauer Gas, 106 1/2 ; Reinische Braunk, 203 ; Gelenskirch, 51 ; Ver Stahlwer, 36 ; Farben Inr., 97 1/4 ; Salzdetfurth, 172 ; Schultheiss, 100 7/8 ; 5 1/2 1930, Young, 77 10.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 29 décembre.

Après avoir ouvert en reprise générale, le marché a accentué sa fermeté dans la suite, notamment, sur les Canadiennes et les valeurs communes avec Paris.

Les transactions, qui étaient déjà plus actives que la veille dès l'ouverture, se sont assez sensiblement développées en séance.

En clôture, des plus-values assez sensibles son souvent enregistrées.

Comptant également ferme, mais plus calme.

Toutefois, les titres en vue sont assez largement échangés.

Terme : Barzelona Traction, 437 50 ; Brazilian Traction, 330 75 ; Heliopolis, 1.470; Hyd Sl. Secur, 291 25 ; Sidro Priviligié, 51 750 ; Sœngei Lip., 496 ; Tubize, 302 50 ; Union Minière Priviligée, 3.265.

Comptant : Generalel Belgique, 4.800; Electrobel, incoté ; Sofina, 10.600 ; Ougrée Marih, 1.525 ; Arbed, 2.500 ; Azote Belge, 500.

MARCHES COMMERCIAUX

MÉTAUX. — Londres, 29 décembre. — La tonne de 1.016 kilos, en livres sterling et shilling. — Antimoine : comptant, 42 à 42 10.

Cuivre : comptant, 28 18/1 ½ ; à trois mois, 29 5/7 ½ ; Best Selected, 31 5 à 32 10 ; Electrolytique, 34 7/10 à 34 10.

Etain : comptant, 149 3/9 ; à trois mois, 150 6/3.

Plomb : comptant, 10 15 ; étranger livraison éloignée, 11 2/6 ; anglais, 12 5.

Zinc : comptant, 15 6/3 ; livraison éloignée, 15 7/6.

Argent : comptant, 16 3/8 ; à deux mois, 16 7/16.

Or : 123/11.

Mercure : 10 à 10 15.

SUCRES. — Paris, 29 décembre. — Clôture : Courant, 208.50 payé ; prochain, 210 à 210.50 payés ; 3 janvier, 211 payé ; 3 février, 212 à 212.50 ; 3 mars, 212.50 à 213 payés Cote officielle, 208.50 à 209. Tendance calme.

CAOUTCHOUCS. — Courant, 245 nominal ; prchain, 260 vendeurs ; 3 janvier, 250 acheteurs : février, 250 à 265 ; 3 avril, 260 à 280 ; mai, 260 à 280 ; 3 juillet, 275 à 290 ; août, 275 à 290.

Marché nul.

BESTIAUX. — La Villette, 29 décembre. — Cours officiels de clôture, viande nette. — Bœufs : amenés, 1.209 ; invendus, 13. Prix : 1re qualité, 750 ; 2 qualité, 610 ; 3e qualité, 480.

Vaches : amenées, 604 ; invendues, 50. Prix : 1re qualité, 730 ; 2e qualité, 550 ; 3e qualité, 420.

Taureaux : amenés, 280 ; invendus, néant, Prix : 1re qualité, 580 ; 2e qualité, 490 ; 3e qualité, 450.

Veaux : amenés, 1.719 ; invendus, 59. Prix 1re qualité, 1.100 ; 2e qualité, 800 ; 3e qualité, 640.

Moutons : amenés, 10.380 ; invendus, 600. Prix : 1re qualité, 1.640 ; 2e qualité, 1.060 ; 3e qualité, 600.

Porcs : amenés, 1.645 ; invendus, néant. Prix : 1re qualité, 1.100 ; 2e qualité, 1.014 ; 2e qualité, 1.014 ; 3e qualité, 742.

Vente bonne, cours en hausse sur le gros bétail et veaux ; vente calme, cours maintenus sur moutons et porcs.

— Bordeaux, 29 décembre. — Bœufs : en réserve à l'abattoir, 238 ; exposés en vente, 40 ; vendus, 31, invendus, 9. Prix : 1re qualité, 360 à 420 ; 2e qualité, 300 à 360 ; 3e qualité, 240 à 300. Prix extrêmes : 170 à 440.

Vaches : en réserve à l'abattoir, 31 ; exposées en vente, 3 ; vendues, 1 ; invendues 2. Pas de prix.

Veaux : en réserve à l'abattoir, 33 ; exposés en vente, 38 ; vendus, 28 ; invendus, 18. Prix : 1re qualité, 700 à 750 ; 2e qualité, 650 à 700 ; 3e qualité, 600 à 650. Prix extrêmes : 500 à 1.100.

Moutons : en réserve à l'abattoir : 774 ; exposés en vente, 29 ; vendus, 12 ; invendus, 17.

Agneaux : exposés en vente, 225 ; vendus, 225. Prix : de 500 à 1.100 la pièce.

VINS. — Sète, 28 décembre. — Vins du pays, rouge ordinaire, 6° à 8°5, de 10 à 115 fr. l'hectolitre, nu, pris à la propriété, tous autres frais en sus ; rosée, blanc, pas d'affaires ; Algérie rouge, rosé, blanc ordinaire, de 17 50 à 18 fr. ; rouge, rosé, blans supérieure, de 18 50 à 19 fr. ; mutes, tous cépage, de 15 50 à 16 fr., le tout le degré, suivant degré, qualité et quantité, nu, quai Sète, plein fait fûts, acheteur comptant net.

— Alger, 29 décembre. — Récolte 1932. Rouge extra, de 15 50 à 15 fr. 75 ; rouges 1er choix, de 14 25 à 15 fr. 50 ; 2e choix, de 13 à 14 fr. ; 3e choix, de 13 à 14 fr. . de blancs, de 13 50 à 15 fr. 50, le tout le de blancs, de 13 50 à 15 fr. 50, lel tout le degré ; distillerie, pas de cote.

— Narbonne, 29 décembre. — Les cours restent fermes, nous dit la Chambre d'agriculture qui cote les vins rouges 1932, de 13 50 à 16 fr. le degré.

La Chambre de commerce donne 6°5 à 8°, de 70 à 100 fr. ; 8° à 9°, de 100 à 135 fr. ; 9° à 10°, de 135 à 150 fr., le tout le degré, par hecto nu, pris à la propriété.

Alcools, pas d'affaires.

ALCOOLS LIBRES. — Paris, 29 décembre. — Tous cours cotés. Clôture : Courant, 875 payé ; prochain, 875 à 895 ; 3 janvier, incoté ; février, 890 à 905 ; 3 février, 915 payé ; 3 mars, 915 ach. ; 3 avril, 920 ach. ; 3 mai, 925 ach. Tendance soutenue.

CAFÉS. — Le Havre, 29 décembre. — Clôture : Janvier, 204.50 ; février, 201.50 ; mars, 199.50 ; avril, 199 ; mai, 195 ; juin, 193.25 ; juillet, 193.50 ; août, 192.75 ; septembre, 193 ; octobre, inc. ; novembre, inc. ; décembre, 210.50. Tendance ferme. Ventes, 2.000 sacs.

COTONS. — Le Havre, 29 décembre. — Clôture : Janvier, 212 ; février, 213 ; mars, 214 ; avril, 215 ; mai, 216 ; juin, 216 ; juillet, 217 ; août, 217 ; septembre, 219 ; octobre, 220 ; novembre, 220 ; décembre 1933, 221. Tendance calme. Ventes, 2.350 balles.

— New-Orléans, 29 décembre. — Clôture : Disponible, 6.05 ; décembre, incité ; janvier, 5.91 ; mars, 6.04-6.05 ; mai, 6.18-6.19 ; juillet, 6.31 ; octobre, 6.50-6.52 ; décembre 1933, 6.60.

CEREALES. — Paris, 29 décembre. — Clôture : Blés : courant, 111,50 payés ; prochain, 112,75 à 112,50 payés ; février, 113,75 à 114 payés ; 3 janvier, 114,25 payés ; 3 février, 115,75 payés ; 3 mars, 116,75 à 117; 3 d'avril, 117,50 payés. Cote officielle, 108. Tendance faible.

Avoines : courant, 81,50 payés ; prochain, 82,50 payés ; février, 83.50 payés ; 3 janvier, 83,50 payés ; 3 février, 85 payés ; 3 mars, 85,75 à 86,25 ; 3 d'avril, 86,75 à 86,50 payés. Tendance faible.

Farines : courant, 145 vendeurs ; prochain 145 vendeurs. Février, 3 janvier, 3 février, 3 mars, tous incotés. 3 d'avril, 155 vendeurs. Tendance sans affaires

Maïs, orges, seigles, tous incotés.

LAINES. — Roubaix, 28 décembre. — Cote officielle de la laine peignée, le kilo : janvier, 18 ; février et mars, 18,10 ; avril, 18,20 ; mai, 18,30 ; juin, 18,40 ; juillet, 18,50; août, 18.60 ; septembre, 18,60 ; octobre, 18.70 ; novembre, 18,80. Ventes, 70.000 kilos. Tendance soutenue.

RÉSINEUX. — Londres, 29 décembre. — Térébenthine : Calme, disponible : 62 1/2. Résine, tendance calme, américaine B 12 3/4, F 14 1/4, G et H 14 1/4, H 14 ½ N 19 3/4, WW 24; Française FG 15 1/4, WW 19.

— Savannah, 29 décembre. — Térébenthine, 36 1/2, résine F 262, WG 444, WW 510.

COQUILLAGES. — Bordeaux, 28 décembre. — Bigorneaux, 2.50 à 4 fr. ; claques, 6 à 7 fr. ; clovis, 9 à 10 fr., le tout le kilo ; huitres, vertes, 2 à 4.50 ; gravettes, 2.50 à 6 fr. ; portugaise, 1.75 à 2.20, le tout la douzaine ; lavagnons, 4 à 4.50 ; moules, 1 à 1.50 ; palourdes, 0.80 à 2 fr. ; petoncles, 1.50 à 4 fr.

FRUITS. — Bordeaux, 28 décembre. — Châtaignes Périgord, 0.80 à 1.60 ; citrons, 1.50 à 1.80 ; mandarines, 1 à 2.50 ; marrons, 1.80 à 2 fr. ; noix sèches, 2.50 à 4.50 ; oranges, 1.20 à 2.75 ; poires diverses, 2.50 à 4 fr. ; pommes, grises, 0.75 à 3 fr. ; à couteau, 1.60 à 2 fr. ; raisins Malaga, 3 à 3.20, le tout le kilo ; poires Amérique, 60 fr. ; prunes d'Amérique, 65 à 70 fr., le tout la caisse.

POISSONS DE MER. — Bordeaux, 28 décembre. — Anguilles, petites, 2 à 6 fr. ; moyennes, 4 à 6 fr. ; grosses, 10 à 12 fr. ; barbues, 6 à 15 fr. ; carrelets, 6 à 9 fr. ; cétaux, 8 à 12 fr. ; crevettes « Arcachon », 15 à 16 fr. ; crevettes « Santé », 30 à 35 fr. ; eperlans ou trogues, 6 à 8 fr. ; grondins, moyens (gris), 1.50 à 2.50 ; gros (rouges), 2.50 à 1.50 ; homards, 27 à 29 fr. ; langoustes, 32 à 34 fr. ; maquereaux, 5 à 10 fr. ; martrames, 4 à 8 fr. ; merlans, 2.50 à 4.50 ; merlus, 11 à 17 fr. ; merluchon, 6 à 9 fr. ; mulets, 11 à 14 fr. ; raies, 2.50 à 5 fr. ; rougets barbets, 8 à 10 fr. ; rousseaux, 8 à 9 fr. ; soles, petites, 26 fr. ; moyennes, 28 fr. ; grosses, 30 fr., le tout le kilo.

POISSONS D'EAU DOUCE. — Bordeaux, 28 décembre. — Anguilles, 9 à 10 fr. ; aloses, 4 à 5 fr. ; barbots, 5 à 8 fr. ; brochets, 10 à 12 fr. ; carpes, 6 à 8 fr. ; carrelets, 10 à 12 fr. ; esturgeons, 12 à 15 fr. ; mules, 11 à 14 fr. ; saumons congelés, 9 à 17 fr. ; tanches, 7 à 8 fr. ; truites, 20 à 40 fr. ; thon, 5 à 8 fr., le tout le kilo.

LEGUMES. — Bordeaux, 28 décembre. — Ail, de 3 à 4 fr. le kilo ; artichauts d'Espagne, de 6 à 13 fr. ; d'Algérie, de 8 à 14 fr., le tout la douzaine ; truffes, 100 fr. le kilo ; endives, de 2 à 4 fr. 50 le kilo ; choux-fleurs du pays, de 10 à 15 fr. ; du Midi, de 10 à 25 fr. ; de Bretagne, de 8 à 25 fr. le tout la douzaine ; choux de Bruxelles, de 1 90 à 2 fr. le kilo ; choux pommés petits, de 6 à 8 fr. ; moyens, de 13 à 16 fr. ; gros, de 18 à 25 fr., le tout la douzaine ; carottes maraîchères, de 0 75 à 2 fr. le paquet ; carottes maraîchères, de 2 à 5 fr. ; céleri petits, de 3 à 4 fr. ; moyens, de 6 à 8 fr. ; gros, de 9 à 10 fr. ; chicorée, de 4 à 6 fr., le tout la douzaine ; cresson, de 6 à 8 fr. les 12 paquets ; épinards, de 6 à 8 fr. les 12 bottes ; escarolle, de 4 à 7 fr. la douzaine ; haricots secs, de 2 50 à 4 fr. 50 le kilo ; laitues du pays, 3 à 5 fr. ; d'Espagne, de 4 à 5 fr. ; navets petits, de 0 75 à 1 fr. ; moyens, de 1 50 à 2 fr. 50 ; gros, de 3 à 4 fr., le tout la douzaine ; oignons, de 1 40 à 1 fr. 75 le kilo ; oseille, de 2 à 2 fr. 50 les 12 paquets ; poireaux petits, de 6 à 7 fr. ; moyens, de 8 à 9 fr. ; gros, de 10 à 12 fr., le tout la douzaine ; pommes de terre blanches, de 0 80 à 1 fr. ; jaunes, de 0 50 à 0 fr. 65, le tout le kilo ; raves petites, de 0 50 à 0 fr. 75 ; moyennes, de 1 75 à 2 fr. 50 ; grosses, de 3 à 4 fr., le tout la douzaine ; salsifis petits, de 1 75 à 2 fr. 50 ; moyens, de 2 à 3 fr. ; gros, de 3 50 à 4 fr., le tout la botte ; tomates d'Algérie, de 2 50 à 3 fr. le kilo.

ŒUFS. — Paris, 29 décembre. — Voici le cours des œufs ce matin aux Halles : 650 à 860 fr. le mille.

NOS ABONNÉS

SONT AVISES PAR L'ENVOI D'UN CHEQUE POSTAL, DE LA DATE D'EXPIRATION DE LEUR ABONNEMENT.

NOUS LES PRIONS DE NOUS ADRESSER, SANS RETARD, LE MONTANT DE L'ABONNEMENT OU DE PREVENIR LE FACTEUR, S'ILS NE DESIRENT PAS RENOUVELER.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

L'Association des actionnaires et obligataires des chemins de fer français, 4, rue Lallier, a tenu le 16 décembre son assemblée générale, au siège de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Paris, 274, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Chapuis.

M. de Traversay, secrétaire général, a présenté le rapport moral de 1932, qui souligne les intéressants résultats obtenus par l'Association, dans la campagne d'opinion poursuivie de concert avec la Fédération des porteurs de valeurs mobilières, campagne qui a abouti notamment à la création de 81 comités de défense de l'épargne.

***

A la suite de la lecture du rapport, la motion suivante a été votée à l'unanimité par l'Assemblée :

« Les actionnaires et obligataires des chemins de fer français, réunis le 16 décembre en assemblée générale de leur Association ;

« Conscients des dangers que fait courir au crédit des Réseaux et au crédit de l'Etat le retard mis par les Pouvoirs publics à prendre les mesures propres à rétablir l'équilibre financier des Réseaux, dans le cadre des conventions en vigueur ;

« Approuvent la position prise par le Comité directeur de l'Association à l'égard d'une fusion éventuelle des Réseaux, telle qu'elle est définie dans la lettre que le président de l'Association a adressée, le 9 novembre dernier, au président du Conseil, aux ministres des Finances, du Budget, des Travaux Publics, ainsi qu'aux présidents et aux rapporteurs des commissions des Travaux Publics et des Finances des deux Chambres ;

« Font confiance au Comité général de l'Association pour que, fort des engagements qu'il a obtenus d'un très grand nombre de membres de la nouvelle Chambre, il ne laisse prescrire en aucun cas les droits que les porteurs de titres — durement atteints déjà par la dévalorisation monétaire et l'excès de la fiscalité — tiennent des contrats, et, qu'en particulier, il s'oppose énergiquement à la modification des dispositions contractuelles que les actionnaires n'auraient pas été appelés à ratifier. »

***

La réunion a pris fin sur une brillante et substantielle conférence de M. Léon Baréty, député, ancien ministre, sur le « déficit des chemins de fer ».

M. Baréty a montré que si la Convention de 1921, dont il n'avait pas, cependant, approuvé toutes les clauses, avait été toujours respectée, la situation financière des chemins de fer n'aurait pas atteint le caractère de gravité qu'elle revêt aujourd'hui.

Le conférencier ne croit pas qu'on puisse trouver un remède sérieux à cette situation dans la fusion des Grands Réseaux.

Le rétablissement de l'équilibre du fonds commun peut, par contre, s'effectuer parfaitement dans le respect des engagements contractuels conclus entre l'Etat et les Compagnies, à condition d'appliquer les recommandations du Conseil supérieur des chemins de fer et de procéder, dans un esprit de large entente, à une équitable répartition du trafic entre l'automobile et le chemin de fer, ainsi qu'à une meilleure coordination des services des Réseaux, que rendront possible une plus grande liberté technique et une plus grande liberté commerciale.

La conférence de M. Léon Baréty a été très applaudie.

LES AUDITIONS PAR T. S. F.

PROGRAMMES DU 30 DÉCEMBRE

RADIO-PARIS

12 heures : Causerie israélite. — 12 h. 30 : Orchestre : Concerto pour trois violons (Vivaldi) ; Premier solo du septième concerto (Ballot). — 13 h. 05 : Orchestre tzigane : Princesse Czardas (Kalman) ; Les Yeux noirs ; Rhapsodie (Liszt) ; Le Beau Danube Bleu (Strauss). — 13 h. 35 : Menuet (Bethoven) ; Ouverture de Rosamonde (Schubert) ; Lento du trio (Lalo) ; Mazurka (Chopin); Valse en ré bémol (Chopin). — 81 h. 30 : Courrier des livres : « L'Humanisme de Diderot ». — 19 heures : Causerie : « L'Art de préparer un dîner ». — 19 h. 20 : Noël Pastoral (L. Aubert) ; Berceuse (Gaubert) ; La Veillé ; Menuet gothique (Boelmann) ; Marche du Synode (Saint-Saëns). — 20 heures : Théâtre : L'Homme qui fait pleurer les dactylos (Nino) ; Le Portefeuille (O. Mirbeau). — 21 h. 30 : Quatuor en fa majeur (Haydn) ; Mélodies : Maman dites-moi ; O ma tendre musette (Weckerlin) ; La Précieuse ; Chanson Louis XIII (Couperin) ; L'Ile heureuse (Chabrier) ; Aimons-nous (Gounod) ; Robots (Mayer) ; Trio pour hautbois et basson (Poulenc).

TOUR EIFFEL

12 h. 30 : Armide (Gluck) ; Les Sourires (Waldteufel) ; Crépuscule (Doret), etc. — 17 h. 45 : Le journal parlé. — 19 h. 30 : Concert symphonique : Fedora (Giordano ; Die Feen (Wagner) ; Ballitina (Flament) ; L'Enfant Prodigue (Wormser). — 20 h. 40 : L'heure musicale et littéraire des jeunes.

POSTE PARISIEN

21 h. 10 ; Chansons : J'suis content, content (Bousquet) ; Adieu mon Rêve (Scotto ; La Java du crochet (Moretti) ; J'suis bête (Chartron) ; Le tanga de Lola (Scotto) ; La Chanson d'autrefois (Jekyll) ; Tout le Pays l'a su (Borel-Clerc). — 12 h. 35 : Musique légère. — 20 heures : C. Franck : Le Chasseur maudit, Béatitude, Panis Angelicus, Rédemption, Cantabile. — 20 h. 30 : Concert, orchestre symphonique, Claude Terrasse. Sélections sur le Sire de Vergy et Monsieur de La Palisse.

PARIS-P. T. T.

12 heures : Disques. — 12 h. 15 : Chronique du tourisme. — 13 h. 30 : Disques. — 19 h. 45 : Musique enregistrée. — 20 h. 30 : Concert des Maîtres de Chapelle et Organistes : Prélude en mi bémol (Bach) ; Messe du Centenaire de l'Ecole Centrale ; Kyrie ; Qui tollis ; Sanctus ; Improvisation au grand orgue ; Deux Noël, de E. Mignan ; Douces et Belles sont les Fleurs (Marcilly) ; Le Repos en Egypte (Gallen) ; Fantaisie pour grand orgue (Saint-Saëns), etc. — 21 h. 45 : Trompes de France.

RADIO-TOULOUSE

12 h. 15 : Nouvelles de minuit à midi de l'agence Fournier. Cours des changes de la matinée. — 12 h. 30 : Orchestre symphonique : Fra Diavolo, ouverture (Auber) ; Rapsodie norvégienne (Lalo). — 12 h. 45 : Le quart d'heure des auditeurs de la région du Sud-Ouest : Défilé des bataillons (Blémant) ; Avoir un copain (Heymann) ; Ça tourne (Gailhard) ; Sur un marché persan (Kételby). — 13 h. 05 : Quelques mélodies. — 13 h. 15 : Orchestre de bal musette. — 13 h. 30 : Musique militaire. — 15 h. 15 : Informations de dernière heure de l'agence Fournier. — 17 heures : Guitare hawaïenne. — 17 h. 30 : Musique de danse. — 17 h. 45 : Chansonnettes. — 18 h. 15 : Orchestres divers. — 18 h. 30 : Orchestre argentin. — Musique militaire. — 19 heures : Opérettes : Paganini ; La Fille de Madame Angot ; Les Cloches de Corneville. — 19 h. 15 : Informations de dernière heure de l'agence Fournier. — 19 h. 30 : Orchestre viennois. — 20 heures : Opéras : La Flûte enchanté; Sigurd ; L'Attaque du Moulin. — 20 h. 15 : Soli divers. — 20 h. 30 : Balalaïkas et chants russes. — 20 h. 45 : Quelques extraits de films sonores. — 21 heures : Grand festival des œuvres de Gounod. — 21 h. 45 : Quelques morceaux d'accordéon. — 22 heures : Chansonnettes. — 22 h. 15 : Le journal sans papier de l'Afrique du Nord. — 22 h. 30 : La demi-heure res auditeurs marocains. — 23 heures : Orchestre symphonique : Danses allemandes (Mozart). — 23 h. 15 : Chœurs : Tout doux (Brakmann) ; Dans la montagne (Cras) ; Le beau Danube bleu (Strauss). — 23 h. 30 : La demi-heure des auditeurs anglais. — 24 heures : Etat du ciel. Température. Fête à souhaiter. Calendrier du jour. Fin de l'émission.

TOULOUSE-PYRENEES

8 h. 30 : Dernières nouvelles de la nuit et premières nouvelles de la matinée, communiquées par l'Agence Havas et présentées par M. Louis Lespine. — 12 heures : « La demi-heure Ultraphone ». Concert de musique enregistrée. — 12 h. 30 : « Journal Parlé » (2e édition). Dernières nouvelles de la matinée, communiquées par l'Agence Havas et présentées par M. Louis Lespine. — 12 h. 45 : Concert symphonique. Programme : La déesse du berger, ouverture (Duprato) ; Chanson de la cigarette (Mouton) ; Musette ; Suite Algérienne (Saint-Saëns) ; Pastorale d'Eté (Honegger) ; Danse religieuse des esclaves (Aymé Kunc) ; La Navarraise, sélection (Massenet-Tavan) ; Zorrica, divertissement, 2e suite (Bousquet). — 17 heures : Concert de musique enregistrée. — 17 h. 30 : Causerie du Comité national de propagande en faveur du vin. — 18 h. 12 : Mercuriales. — 18 h. 15 : Relais de Paris-Ecole Supérieure des P. T. T., — 19 h. 50 : Changes, cours officiel des valeurs locales, communiqués divers. — 19 h. 55 : « Journal Parlé » (3e édition), présenté par M. Louis Lespine. — 20 h. 15 : Conférence et causeries, direction : M. Jean Douyau « Le ski et les stations d'hiver pyrénéennes », par M. le docteur Arlaud, président du Ski-Club. — 20 h. 35 : Cours de langue espagnole par M. Bouche, professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce. — 20 h. 50 : Musique enregistrée — 21 heures : Soirée de gala. Programme : Ouverture de Guillaume Tell ; Symphonie n° 3 (4e mouvement) (Schumann) ; L'Arlésienne, suite d'orchestre ; Sicilienne (Aymé Kunc) ; Grand ballet d'Henry-VIII ; Scènes pittoresques ; Rapsodie sur des airs du pays d'Oc (Paul Lacombe).

BORDEAUX-LAFAYETTE

12 heures : Relais de Paris-P. T. T. — 12 h. 45 : Concert : La Forge dans la Forêt (Michaelis) ; Chez l'Horloger (Orth) ; La Tulipe noire, Chanson du Prisonnier (Tiarko Richepin) ; Ne dis pas toujours... (J. Lenoir) ; Ah ! je l'attends (Boussagnol) ; Querelles d'Oiseaux (Pandera) ; La Légende des Etoiles et Je veux t'aimer (Wal Berg) ; Sélection de danses et de chansons de films sonores ; La Route du Bonheur et Danseur mondain (Heymann) ; Personne (Morelli) ; Jamais (E. Hivaz) ; Mosaïque, pot pourri (Zimmer). — 14 heures : Concert : Etienne Marcel fantaisie (Saint-Saëns) ; Sérénade (Léoncavallo) ; Largo cantabile (Paul Rauchey) ; Souvenir et Simplicité (Ourdine) ; Philis (de Séverac-Chapelier) ; Les Contes d'Hoffmann, fantaisie. — 17 heures : « L'heure littéraire ». Conférence illustrée de diction ; conférencier, M. Palauqui, rédacteur à *La France*, secrétaire général du Syndicat de la Presse bordelaise ; sujet : « Maurice Magre, poète et philosophe ; ses vues sur le problème de la mort ». — 19 h. 30 : Informations de la dernière heure. — 19 h. 40 : « Le quart d'heure des auditeurs » : Sérénade Chinoise (L. Siede) ; Danse Japonaise des Lanternes (Yoshitomo) ; Il est une maison (M. Cazes) ; La Petite Tonkinoise (V. Scotto) ; J'ai deux Amours (V. Scotto). — 19 h. 55 : Résultats du tirage des primes. — 20 heures : Cours de langue espagnole. — 20 h. 51 : Dernières nouvelles. — 20 h. 30 : Concert. Programme : Symphonie l'Ecarpolette (Mozart) ; Peer Gynt ; Pastorale (Pierné); Sian Siu, ballet (Hue). Intermèdes de chants par M. André Balbon.

BORDEAUX-SUD-OUEST

A 11 h. 30 : Accordéon. — A 11 h. 45 : Humour. — 12 heures : Orchestre. Airs d'opéras. — A 12 h. 15 : Piano. — A 12 h. 30 : Cours de la Bourse de Bordeaux. — A1 2h. 45 : Musique militaire. Dernières nouvelles. Cours des changes. Fête du jour. Fête à souhaiter. — A 18 h. 30 : Concert de musique enregistrée. Cours d'anglais, par M. Pardanaud, professeur aux collèges de Bordeaux. — A 18 h. 15 : Cours d'allemand, par M le professeur de l'Ecole Berlitz, Bordeaux. — A 20 h. 15 : Prévisions météorologiques. Heure exacte. Fin de l'émission — A 22 h. 30 : Heure des auditeurs.

NaissanceS FiançailleS MariageS

Les avis de faire part sont publiés en « CARNET DE L' « EXPRESS » toutes éditions au prix de 50 francs l'insertion, quel que soit le nombre de lignes.

Les communications doivent être adressées, accompagnées du montant, à l'Agence Havas, 73, Rue Alsace-Lorraine, à Toulouse.

LES DISQUES

Après quelques mois de fléchissement, où l'on sentait comme une sorte de lassitude, comme une dépression venant à la suite d'un effort longtemps soutenu, la production phonographique s'est ressaisie et tend de nouveau vers le progrès et vers la recherche des œuvres susceptibles de parfaire l'éducation musicale du public. Au début même de la période difficile actuelle, de nouvelles marques se sont lancées à Paris, non sans succès du reste, mais sans éclipser leurs devancières. Parmi celles-ci, il faut rendre hommage à la Compagnie du Gramophone, qui, ayant été des premières à prendre son essor, a su conserver sa place privilégiée, malgré le flot toujours accru des concurrences redoutables. Elle reste à la tête de la production par la qualité de ses enregistrements et la sélection de ses artistes. La moyenne de ses réalisations se maintient à un niveau nettement supérieur.

La *sonate en si mineur* de Chopin, mérite, à elle seule, une étude particulière bien qu'elle ne soit pas une des meilleures œuvres du génial compositeur. Elle est, au contraire, de celles qui lassent relativement vite l'attention, sauf en sa dernière partie où elle rebondit avec d'autant plus d'éclat que sa pâleur commençait à décevoir. Ce qui est intéressant dans ces quatre disques, c'est qu'ils marquent la première réussite phonographique de M. Alfred Cortot. Le jeu, sans contredit plus intellectuel que sensuel du grand pianiste, est sans doute beaucoup plus difficile à capter dans la cire que ceux d'un Braïlowsky ou d'un Rubinstein. Il reste, d'ailleurs, toujours plus discret et ne déborde pas avec la même généreuse ardeur de la machine sonore. Mais il résonne enfin avec pureté, exactitude et ressemblance. Le toucher célèbre de M. Cortot y sera reconnu avec ravissement par ses admirateurs. J'aime à croire que ce succès n'est pas accidentel, mais restera un résultat acquis grâce aux efforts conjugués des ingénieurs et du virtuose.

A signaler une interprétation correcte mais peut-être pas strictement wagnérienne de deux grands airs de la *Walkyrie*, par M. Cesar Vezzani (Gr.). De la même maison, les mélodies japonaises chantées par Mme Oghino, sont parfaitement réalisées, mais leur principal attrait, qui est leur exotisme, s'il séduit au premier moment par sa nouveauté, ne saurat procurer à nos oreilles occidentales un plaisir longtemps renouvelable. Après trois ou quatre auditions, la monotonie de ces mélopées plaintives, n'aura plus, je le crains, beaucoup de charme et le disque dormira, vite oublié, dans sa chemise de papier.

Les *Pêcheurs de Perles*, ayant reparu sur l'affiche de l'Opéra-Comique, devaient fatalement se retrouver dans les pages des suppléments. Chez Polydor, c'est un air de ténor : *De mon amie...*, chanté par M. Giuseppe Lugo, d'une voix aux sonorités italiennes et avec toutes les traditions du bel canto. Chez Gramophone, c'est un duo dont s'acquittent excellement MM. Vezzani et Musy. La gravure de ces deux disques est également satisfaisante. Les voix de femmes sont moins favorisées cette fois par la reproduction mécanique. Le soprano, pourtant léger de Mlle Clairbert, offre un médium cotonneux et un aigu parfois strident dans *Il bacio* et *Villanelle* (Polydor).

Mlle Yvonne Gall chante avec une netteté parfaite et un sentiment très juste d'exquises mélodies de Büsser : *Pour ta fête ; Du haut de l'arbre ; Devant le bazar aux jouets ; Mon bon chien* (Columbia) ; mais il lui faudrait corriger ce que sa voix a d'un peu aigre au phonographe.

Si l'on ne veut pas acheter tous les disques de l'*Auberge du Cheval Blanc*, il faut choisir parmi ceux qui, chez Polydor, sont chantés par les créateurs de l'opérette, au moins celui qui présente l'attrait indéniable de la tyrolienne si bien exécutée par Mme Reverelly : *Au Joyeux Tyrol.*

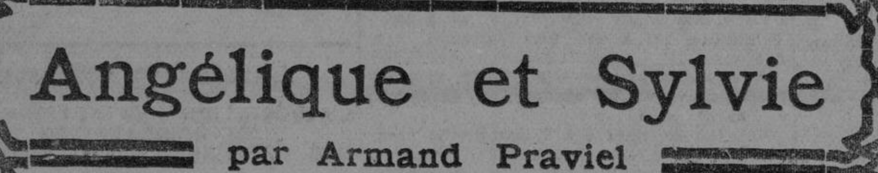
Nous sommes dans le mois où se publient des chants religieux et nombre de Noëls classiques et anciens. Le catalogue de Columbia en est particulièrement riche. S'il me fallait marquer une préférence, elle serait pour le disque *LFX 275* qui porte sur une face l'admirable *Agnus Dei* de Bizet, et sur l'autre, le fameux *Minuit Chrétiens.* La voix au timbre pur et chaleureux de M. Georges Thill y fait merveille.

Mais si vous voulez, discophiles amateurs de belle musique, connaître des minutes délectables, enfermez-vous et mettez pieusement sur votre plateau les deux disques du *Concerto en Ré mineur* pour deux violons, de Bach, enregistré par Georges Enesco et Yehudi Menuhin (Gr.). Vous ne vous lasserez pas de l'entendre. Les deux artistes le jouent en communion parfaite et nul ne saurait décider lequel des deux est le maître, lequel est l'élève. Leur compréhension musicale est identique si la sonorité de leurs instruments est bien distincte. La rondeur, la plénitude des sons est admirable et rien ne ternit la pureté de la gravure. Mieux que n'importe quel cantique, une telle audition est susceptible d'élever l'âme en un jour de fête religieuse.

P. M. D.

Imprimerie spéciale.
Le gérant : G. LAGARDE.

30 Feuilleton du 30 décembre 1932.



Angélique et Sylvie

par Armand Praviel

CHAPITRE VI

LA JUSTICE POURSUIVANT LE CRIME

De plus, pour s'assurer de n'être point troublés dans leur mission par quelque tentative des intéressés, ils obtinrent que la salle du couvent des Prêcheurs, où ils procédaient ordinairement à leur interrogatoire, fût solidement protégée par des grilles placées à son unique croisée.

Et, pour que la procédure ne risquât point d'être enlevée, ils ordonnèrent qu'à l'issue de chaque audience on enfermât soigneusement les dépositions reçues et les cahiers de l'information.

Que l'on ne s'étonne pas de ces précautions minutieuses. Elles étaient absolument conformes à l'esprit des règlements qui dirigeaient nos parlementaires. « L'information, a écrit l'un d'eux, doit être faite au Palais, car c'est l'asile des opprimés ; dans ce temple respectable, tout est pesé au poids du sanctuaire. La justice y est administrée sans distinction de personnes, et les témoins qui pourraient être intimidés en d'autres lieux déposent avec confiance et avec sincérité entre les mains du juge ce que leur conscience les oblige de révéler ».

D'autre part, le premier président des Galois de la Tour, continuant sa politique de prudence sournoise, s'était bien gardé de venir se mêler à une enquête où dans le sein même du Parlement, se heurteraient de puissantes influences. Mais, de ses terres de Saint-Aubin-sur-Loire, le rusé magistrat suivait avec attention le déroulement de cette grave affaire. Il veillait à ce qu'elle fût menée avec toutes les garanties de discrétion et d'impartialité.

Le 9 août, il écrivait à M. Bonnaire de Forges, conseiller d'Etat :

« Le Parlement a cru ne penser prendre trop de précautions pour la sûreté de la procédure qu'il instruit à l'occasion de l'assassinat de Mme la présidente d'Entrecasteaux. On a été obligé de faire mettre des barreaux de fer à une fenêtre, et l'on a emprunté un coffre-fort dans lequel la procédure est disposée, lorsque les commissaires cessent d'y travailler. On a fait faire de plus une boîte de fer-blanc pour contenir tous les papiers qui y ont rapport. M. le procureur général a arrêté un état de cette dépense, qui monte à cent livres quinze sols... »

Minimes sacrifices, s'ils avaient servi à porter en pleine lumière les circonstances mystérieuses qui avaient abouti à l'égorgement de la nuit de Pentecôte ! Mais, en pareille matière, le jour ne s'établit que peu à peu comme une aube sinistre qui se dégage lentement d'épaisses brumes.

Pourtant, au cours de patients interrogatoires, les langues se déliaient. Les domestiques avaient hâte de se libérer.

On apprenait que, dès le premier moment, ils n'avaient pas hésité, entre eux,

Dauphiné, pour lequel la maison n'avait guère de secrets, ne s'était pas gêné pour dire à Marie :

— Le coupable, c'est M. le marquis. On fera bien de se rendre dans ses appartements pour perquisitionner, car, s'il joue l'étonné, il sait bien qui a commis le crime, ce jacquant-là !

Mais la haute société parlementaire, déliée, par l'ordre de la justice et de l'Eglise, du secret professionnel de courtoisie qui doit entourer les intrigues mondaines, apportait bien d'autres éclaircissements.

Au début, elle n'avait pu admettre la culpabilité de ce jeune président si sémillant, si plein de charme et d'esprit : maintenant que de lourdes charges l'accablaient, finissaient par rendre vraisemblable ce qui tout d'abord avait paru impossible, elle apportait les éléments épars qui permettaient de reconstituer le drame intime où la tendre Angélique avait été sacrifiée.

Les deux commissaires, en voyant revivre sous leurs yeux, patiemment évoquée jour par jour, l'histoire de cette longue fatalité, en étaient pénétrés d'épouvante et d'horreur. A tel point qu'avant la conclusion de l'affaire ils reculeraient, se déclareraient incapables de poursuivre, demanderaient à être relevés de leurs fonctions.

⁂

Pendant ce temps, Bruno d'Entrecasteaux traversait sans trop d'encombre la Méditerranée. Trente-quatre jours de solitude, de calme, de repos, après les émotions diverses qui l'avaient bouleversé.

Aucune mauvaise rencontre : ni corsaires barbaresques, ni vaisseaux de guerre du roi. « La « Parthénope » avançait lentement, mais sûrement, vers le terme de sa traversée. Après avoir franchi sans encombre le détroit de Gibraltar et passé sous la perpétuelle menace des canons anglais, elle commença à remonter vers Lisbonne.

Le 16 juillet, la ville apparut, bâtie en amphithéâtre sur les collines qui bordent l'embouchure immense du Tage. De loin, à écouter le capitaine Perichwich, elle rappelait Constantinople. A la vérité, elle présentait un aspect oriental, avec ses vieilles tours, ses coupoles, ses maisons recouvertes de plaques de faïence, qui étincellent au soleil, le grouillement de ses constructions étagées sur des pentes verdoyantes. A distance, nul ne pouvait deviner qu'elle était encore couverte des ruines de l'affreux tremblement de terre qui l'avait détruite de fond en comble quelque trente ans auparavant.

On continua à se bercer de l'illusion d'une cité féerique, car la force du courant ne permettait pas de pénétrer tout de go dans sa rade de quatre lieues de large, un des plus beaux mouillages de l'Europe, tout fourmillant d'une multitude de vaisseaux. Pour avancer entre les forts San Juliaô et la Tour de Bugio, il fallut attendre un pilote jusqu'au lendemain.

M. d'Entrecasteaux n'avait aucune hâte de descendre à terre. Jusqu'ici la prudence lui avait trop bien réussi pour qu'il risquât de tout compromettre par une démarche inconsidérée. Il prit donc le parti d'écrire d'abord à celui qu'il avait choisi comme correspondant à Lisbonne, au consul silicien Vincent Mazziotti. Il s'assurerait ainsi, dès le débarquement, un appui précieux.

Il prit sa plus belle plume et rédigea le billet suivant, qu'un matelot se chargea de porter aussitôt à son adresse :

« Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de Votre Seigneurie, je prends la liberté de vous écrire pour vous rendre mes devoirs.

« Je viens de Gênes où j'ai eu l'honneur de voir le Seigneur Jioa Piaggio, consul de Sa Majesté Très Fidèle à Gênes ; je lui ai demandé quelques lettres de recommandation pour Lisbonne, et il a eu la bonté de me recommander à Votre Seigneurie. Je suis porteur d'une lettre pour vous que j'aurai l'honneur de vous porter moi-même.

« Assuré par la recommandation du seigneur Piaggio, j'ai pris la liberté de me faire adresser les lettres qui m'arriveraient de France à votre adresse. Je vous demande pardon de tant de hardiesse, mais n'ayant aucune connaissance à Lisbonne, je me suis cru assez autorisé par la recommandation du seigneur Piaggio.

(A suivre.)

Bourse de Paris

Du jeudi 29 décembre.

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
PARQUET		
Marché à terme		
Franç. 3% perp.	76 65	76 60
— 3% amort.	..	..
— 4% 1917	88 50	88 50
— 4% 1918	88 40	88 12
— 5% 1920	117 30	117 ..
— 4% 1925	107 60	107 20
Caisse autonome	957 ..	955
Banque de France	12000	12120 ..
— Algérie	10140	10190
— Nat. Crédit	..	..
— Paris	1692	1718
— Transat	523 ..	520 ..
Union Paris	479 ..	485 ..
Cie Algérienne	1695	1700 ..
Lyon-Alem.		...
Compt. Nat Esc.	1200 ..	1196 ..
Compt. Com. Fr.	718 ..	720 ..
Crédit Foncier	4840 ..	4936
Créd. Fonc. Ind.	138 ..	135 ..
— Lyonnais	2125 ..	2145 ..
— Mobilier	...	..
Soc. Franç. Col.	121	121 ..
— Générale	1103 ..	1105 ..
Rente Foncière	655 ..	650 ..
Sce Génér. Fonc.	175 ..	178 ..
Suez	17145 ..	17175 ..
— fondat.	15250 ..	15150 ..
— soc. civile	4150 ..	4175 ..
Ch. de fer Est	774	...
— Lyon	1018 ..	1018 ..
— Midi	862	870 ..
— Nord	1480 ..	1485
— Orléans	950 ..	941 ..
Santa-Fé	1008 ..	1001 ..
Métropolitain	1310 ..	1310 ..
Tramw. Shang.	944 ..	945 ..
Lyon eaux	2415 ..	2420 ..
Distr. Electr	2220 ..	2190 ..
Electr. Paris	1165 ..	1170 ..
— Seine	686 ..	689 ..
— Gaz Nord	684 ..	687 ..
Générale Electr.	2290 ..	2300 ..
Energ. Litt. Méd.	995	997 ..
Energ. Electr. Fr	641 ..	633 ..
Nord Lumière	1990 ..	1990 ..
Thoms.-Houston	408 ..	414 ..
Union Electric	800	815 ..
Aciér. Firminy	54	54 ..
Elect Met. D.	297	306 ..
Aciér. N.-E.	565 ..	564
Tréfileries Havre	564 ..	566
Courrières	391 ..	388
Lens	510	506 ..
Vicoigne N.	670 ..	679
Boléo	71	74 ..
Penarroya	311 50	318
Platine	...	...
Cr. Gal. Pétr.	106 ..	103 50
Pozel Malét.	238 ..	[illegible]
Kuhlmann	539	542
R. 4 ½ % S. A.	93 30	93 20
— S. B.	93 12	93 ..

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Gafsa Phosp.	419 ..	415
Alais Pechiney	1182 ..	1150 ..
Chargeurs Réunis	220 ..	221
Transat. ord.	63 50	63
Voitures Paris	182	180
Air Liquide	856 ..	865
Caout. Indochine	206	210 ..
Citroën	600 ..	607 ..
Ford	108	107 50
Pathé jouiss.	101 ..	101 50
— capital	128 50	128 50
Peugeot	284 ..	290 ..
Say ordin.	1944 ..	1970 ..
Union Europ.	430 ..	445 ..
Russe consolidé	4 07	3 90
Russe 5% 1908	1 85	1 95
Serbe 1895	30 15	30 05
Turc 4% unif.	27 90	27 ..
— 5% 1914	25 20	24 90
Banque Nat. Mex.	182 50	183 ..
— Ottomane	497	503 ..
Fonc. Egyptien	2160 ..	2159 ..
Canad. Pac. R.	364	368 50
Wagons-Lits	81 ..	81 50
Central Mining	1052 ..	1041 ..
Montecatini	133	134 ..
Rio Tinto	1475	1435 ..
Nord. Azote	786 ..	791 ..
Lautaro Nitrate	54 50	54 ..
Orient. Corp.	121 ..	118 ..
Pétrofina	420 ..	425 ..
Royal Dutch 1/10	1534 ..	1569 ..
Port Tobaco	130 ..	130
Suc. Egypt. Or.	528 ..	528 ..
Kreuger Toll	..	
BANQUE A TERME		
Mexicain 5%	1 87	1 97
— 3%	1 42	14 75
Bons 6%	192 ..	199 ..
Mines d'Albi	[illegible]	514
Aréas consolidé	187 ..	183 50
Act. Romana	77 25	77 75
Balia	30 50	30 25
B. Nat. Egypte	24 95	24 80
Bienhoa	27 25	27 50
Brak Mines	417 50	[illegible]
Bruay	254	255 50
Cairo capital	1037	1045
Cambodge	70 ..	70
Canad. Eagle	28 75	26 25
Caoutchoucs	106	109
— action V.	328 ..	76 ..
Chartered	74 50	75 75
Colombia	65 ..	64 50
Concordia	48 59	50 ..
Crown Mines	592	572
De Beerz ordin.	456 ..	455
— préfér.	679	685 ..
Dong Trieu	114	113
Eastern	98	98 75
East. G.	380 ..	372
East Rand	77	76 25
Ekaterin	67 50	67 75
Caout. Equat.	61 ..	61 25
Estr. Mining	109 ..	107
Extr. Orient	210	212 ..
Franco-Polonaise	66 75	67 50
Fco Wyom.	[illegible]	[illegible]
Gedul	144 ..	..

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
General Mining	117 ..	114
Goldfields	181 ..	176 50
Grammont	..	..
Gula kal.	73	77 ..
Hotchkiss	1184 ..	1192 ..
Huanchaka	68 75	69 ..
Huelva Cop.	51 ..	52 75
Huiles Pétrole	335	339 ..
Hydro-Cère	114 50	115 ..
Jagersfontein	112 50	112 50
Johannesburg	146 50	146 ..
Kuala	108 ..	109 ..
Langlaate	107 ..	105 ..
Liévin	303 ..	301 ..
London Tin	44 75	44 25
— préfér.	33	34 50
Line Dietrich	93	96
Main Reef	150 ..	148 50
Malacca	106 ..	106 50
— préfér.	122 ..	125 ..
Malopolska	18 50	18 75
Mexican Eagle	37	37 ..
Michelin	1189 ..	1244 ..
Mines et Minerais	151 ..	150 ..
Gnome	501 ..	525 ..
Maghreb	66	65 75
Mozambique	31 50	31 50
M'Zaïta	44 75	43 50
Naraguta	53 25	55 50
Navig. Afr. Nd.	152 ..	153 ..
Padang	298	297
Pena Copper	90 25	102 50
Phosp. Constant.	324 50	322
— M'Dilla	95	91 ..
— Tunis	87	85 25
Plakanitza	32 5	33 75
Randfontein	203 ..	213
Rand Mines	376	370 ..
Roumano-Belge	9 75	9 75
Shansi	22 75	23 ..
Shell	208 50	210 ..
Silva Plana	28 50	29 50
Spring	416	402 ..
Steaua Franç.	292	291 ..
— Sub.	529	503
Tanganyika	80 25	83 75
Tavoy-Tin	24	24 50
Terres Rouges	146 50	145 50
Tharsis	273 ..	283
Transvaal	107 ..	107
Tubes Sosnowice	63	62
Tubize privil	211 50	213 50
Union Corpor.	291	290
Haut Katang pr.	2274	2325 ..
— capital	2467	2585 ..
— div.	2460	2525
Union Tropicale	46 75	46 25
Urikany	128 ..	128 ..
Verminck	50	51 ..
Vieille-Montagne	1448	1457
Villemagne	31	30 75
Vins et Spiritueux	113 ..	112
Viscose	463	463 ..
West Rand	84 ..	83 ..
PARQUET COMPTANT		
Fonds d'Etat français		
3% perpétuel		
3% amortissable	76 60	76 50
3 ½ % amort.	..	..

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
4% 1917	88 45	88 30
4% 1918	88 45	88 20
5% 1920	117 25	117 02
4% 1925	107 55	107 15
P.T.T. 5% 1928	498 50	499 ..
— 4 ½ % 1929	480	480 ..
Bons Trésor 1924	748 50	748 50
— 1926	547 50	545 50
Décenn. 5% 22-32	...	..
Sexenn. août 1931	..	..
— févr. 1932	..	..
— août 1932	..	..
— fév. 1933	102 10	102 10
Caisse Autonome	956 50	955
Créd. Nat. 1919	610 ..	609 50
— 1920	529 ..	530
— 1921	520 ..	521
— févr. 1922		..
— juill. 1922	546 ..	544 ..
— janv. 1923	520 ..	520
— juin 1923	520 ..	517
— janv. 1924	538	535 ..
R. 4 ½ % S. A.	93 30	93 25
— S. B.	93 15	93 ..
Ville de Paris		
V. de Paris 1871	395	395 ..
— 1875	493	495 ..
— 1892	284 50	285 ..
— 1894-96	284 ..	283 ..
— 1898	325 ..	321 ..
— 1899	324 ..	327
— 1904	417 ..	426 ..
— 1905	...	...
— 1910 2 3/4 %	305 ..	302
— 1910 3 %	288 ..	287 ..
— 1912	266 ..	266 50
— 1919	...	..
— 1923	515 ..	515 ..
— 1924	522 ..	521 ..
— 1928	990 ..	986 ..
— 1929	988 ..	988 ..
— 1930	875 ..	860 ..
Communales 1879	519 ..	519 ..
Foncières 1879	520 ..	520 ..
— 1883	322	324 50
— 1885	350 ..	354 50
Communales 1891	315 ..	322
— 1892	377 ..	380
Foncières 1895	371 ..	..
Communales 1899	358	356
Foncières 1903	395 ..	394
Communales 1906	384 ..	384 ..
Foncières 1909	194	192
Communales 1912	191 ..	191 50
Fonc. 1913 3 ¼ %	393 ..	393
— 1913 4 %	452 ..	450 ..
Communales 1926	698	690
— 1927	568	567
— 1930 4 %	852 ..	867
Fonc. 1930 4 ½ %	930	925
Comm 4 % 1931	915	906 ..
— — 1932	946	940
Assurances		
Abeille (accid.)	600	611
Ass. Génér. (vie)	4340	4305
Soleil (vie)	195 ..	197

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Urbaine (vie)	263	258 ..
Prévoyance (acc.)	705	705
Banques		
Indochine	3150	3150
Comm. Africaine	..	
Afriq. Occidentale	750	740 ..
Industr. de Chine	..	..
Comm. Extérieur	..	..
Cr. Fonc. Algérie	674 ..	674
— Orient	206 50	217 ..
Lehideux	575 ..	575
Soc. Marseillaise	601 ..	604 ..
S.-Compt. Entrep.	731 ..	726 ..
Fonc. Lyonnaise	1490	1084
Canaux		
Suez jouissance	15475	15450
Chemins de fer Tramways		
Buenos-Ayres	830	895
Dakar à St-Louis	1590	1600 ..
Est jouissance	391 ..	391 ..
Indochine-Yunn.	580 ..	579 ..
Lyon jouissance	636 ..	635 ..
Midi jouissance	417 ..	411 ..
Nord jouissance	1070 ..	...
N.-S. Nord-Sud	...	..
Orléans jouiss.	620 ..	620 ..
Ouest action	788 ..	780 ..
R.-Puerto Belg. a.	241 ..	240 ..
— priorité	259 ..	259 ..
Tramw. de Bordx.	287 ..	289
Docks, Eaux		
Magas. Généraux	2365 ..	2365
Eaux (Cie Gle)	1770 ..	1795
Electricité		
Câbles Télégraph.	..	..
Elect. de Limoges	340	350 ..
Elect. industr.	50	50 ..
— de Paris act.	1170 ..	1170 ..
— de Paris parts	16200 ..	15925 ..
En. Electr. S.-O.	1510 ..	1505 ..
Energ. Industr.	187	189 ..
Est Electr. ord.	600 ..	610 ..
Est-Lumière	520 ..	520
Forc. Mot. Rhône	1710 ..	...
— vallée Alpes	174	...
Havraise Energie	1295 ..	1295
Indoch. Electr.	850 ..	815 ..
Maroc de Distrib.	1041 ..	1080 ..
Ouest Lumière	400	397 ..
Pyrén. En. Electr.	1705 ..	1720 ..
Radio-France	435 ..	445 ..
T.S.F.	405 ..	408 ..
Téléphones	615 ..	620 ..
Tse Bazacle pr. n.	934 ..	940
Force et Lumière	...	
Filatures		
Cotonnière Niger.	18	18
Dollfus Mieg	6795	6845 ..
Peremchiss	310	350 ..
Gaz		
Lebon	815 ..	820 ..
Eclair. de Bordx.	125 ..	130
Fusion des Gaz	1090	[illegible]
Gaz et Eaux	1000 ..	1095
Gaz de Paris	470 ..	471

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Forges et Fonderies		
Firminy	55	55
Longwy	476	475 ..
Nord (Aciée. du)	265	264
Chant. de la Loire	440	445
— de Bretagne	168 ..	169
Constr. Mécaniq.	268 ..	268
Fives-Lille	1063 ..	1053
Pontgibaud	1790 ..	1785
Marine	515 ..	502
Jeumont	510 ..	511
Métaux	1870 ..	1895
Saut du Tarn	525 ..	525
Creusot	1360	1350
Houillères		
Tonkin (Ch. du)	3460 ..	3450
Aniche	1899 ..	1908
Anzin	1255 ..	1250
Blanzy	620 ..	625
Carmaux action	821 ..	836
— jouissance	590 ..	590
Loire (Mines de la)	164 ..	174 50
Marles	565 ..	570
Ostricourt	1345 ..	1335
Mines Métalliques		
Aguilas	52	54
Bor ordinaire	1640 ..	1680
Grande Ile act.	1 25	1 25
— parts	..	..
Guergour	1691 ..	1725
Min. Congo act.	45 25	43
— parts	1116 ..	1125
M. El Hadid act.	3090 ..	3220
— jouissance	2740 ..	2800
Nickel	262 ..	262
Ouenza	670 ..	715
Tekkah act.	734 ..	760
— parts	2235 ..	2280
Pétroles Prod. Chimiq. Salines		
Créd. Pétr. parts	670 ..	660 ..
Lille-Bonn. ordin.	435 ..	445 ..
Pechelbronn	318 ..	324 ..
Bord. Prod. Ch.	101 ..	101 ..
Kali Ste-Thérèse	1125 ..	...
Rhône-Poulenc	793 ..	806 ..
Richer	665 ..	...
Saint-Gobain	1325 ..	1340 ..
Verr. Carmaux	248 ..	248 ..
Salins du Midi act.	984 ..	970 ..
Ports		
Port du Rosario	21000	21500
Transports		
Chal. Indochine	..	51 ..
Charg. Réun. pr.	...	..
Havr. Pén. act. A.	..	..
Messag. Mar. ord.	57	59 75
Omnibus	913	905
Alimentation		
Bénédictine act.	6190	6200
— jouissance	5905	5715
Brass. Quilmès	3910	3930

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Chap. Gend. act.	225	228
— parts	3320 ..	3320
Dist. Indochine	639	605
Duval	415	420
Grand Hôtel	184	182
Félix Potin	144	145
Saint-Raphaël	6069	6060
Sucr. Brésilien	235	225
Ciments		
Ciments français	3800	3775
— Indochine	308	308
Pollet et Chausson	885	890
Gds magasins		
Bon Marché	410	410
Gal. Lafayette ac.	97	98
— parts	49400	48325
Nouv. Galeries	550 ..	553
Paris-France	1133	1120
Printemps	440	451
Inform. publ.		
Agence Havas	900	900
Divers		
Afr. Occidentale	1815 ..	1820
Air liquide parts	2980 ..	3000
Bergougnan	705	710
Chapal	1095 ..	1060
Compt. mat. à gaz	1555 ..	1569
Compt. Sénégal	...	..
Consort. du Nord	300	315
Indus. (Cie Gén.)	222	222
Magondeaux	5 75	5 50
Maréchal action	..	179
— parts	73 50	70 50
Ouest Africain	194	190
Peugeot action	292	290
Peyrissac	269	266
St-Didier Auto	130	130
Sangha Oubangui	24 50	24
Tabacs (Cie Gén.)	..	..
Roquefort	...	...
Obligations Chemins de fer		
Panama	118 50	120
Est 6 %	474 50	474
— 3 %	373 ..	392
— 6 % 1921 A.		
Etat 6 % 1921 A.	...	...
P. L. M. 6 %	463	468
— 3 %	373	372
— 6 % 1921 A.	454	454 50
Midi 6 %	475	475
— 3 %	371 ..	373
Nord 6 %	482	486
— 3 %	390	394
— 6 % 1921 A.	..	..
— 5 % 1921 A.	795	795
Orléans 6 %	478	477
— 3 %	399	402
— 6 % 1921 A.		
— 5 % 1921 A.	804	806
Médoc 3 %	..	314
En. S.-O. 5 % (500)	453	453
Fonds d'Etats Etrangers		
Young	640	651
Brésil 1889	11 20	11 25

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Bulgarie 1907	..	..
Chine 1895		195
Egypte Unifiée	67 50	67 10
Espagne Extér.		..
Italien 3 ½ %	77 75	
Japon 1907	39 75	39 25
Mexique 1910	2 90	3 17
Roumain 1922	190	190
Russe 1880	..	1 60
— 1889	..	1 50
Serbe 1906	135	135
— 1910	140 ..	135
— 1911	142	131
Valeurs étrang. Banques		
Cr. Fonc Fr.-Cana.	4985	4975 ..
Chem. de fer. Tram		
Nord Espagne	431	...
Orient (Ch. de fer)	503 ..	516 ..
Saragosse	520	...
Forges, Mines		
Ast. des Mines	122	123 ..
Rouina		..
Sosnovice	398 ..	398 ..
Trifail	73 ..	76
Zinc Silésie ordin.	97 ..	95
Divers		
Est Asia. Danois	1515 ..	1510 ..
Kreuger et Toll		50
Royal Dutch	15320	15645
Snia Viscosa		
Suc. Egypte parts	414	414 ..
Tabacs Portugal	140	..
Chemins de fer Obligations		
Port. 3 % 1er rang.	210	...
Réunis 4 ½ % 1914	155	150
Saragosse 3 % 1er	449	469
Tanger à Fez 5 %	971	986
— 4 ½ %	947	934
— 4 %	839	830
BANQUE COMPTANT		
Banq. Nat. Egyp.	2485	2500
Rente Fonc. parts	742	751
Thorenc parts	...	...
Eaux, Electricité Gaz		
Cab. Télég. 1er s.	...	...
— 2e s.	..	..
Pyrén. (El. et G.)	520	521
Granoux	250	235
Sidro	375	366
Métallurgiques		
Chili acier ord.	335	330
Soudure autog.	..	..
Charbonnages		
Dong-Trieu	640	670
Gelsenkirchen	1100	1060
Harpener	2540	2540
Héraclée parts	17950	17950
Pétrolifères		
Astra Romana	72	78

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Bakou	143 50	140
Malopolska	31 25	[illegible]
Mexican Eagle pr.	66	66 25
Omnium Pétroles	[illegible]	210
Shell		..
Silva parts	55	55
Steaua Romana	106	108
Victoria		
Mines d'Or		
Areas	187 50	185
Chatelet ordin.		
Golden H. Shoe	84	92
Lucette	106	100
Zambèze		9 75
Suberbie		
Mines Métalliques		
Douaria action	223	216
Kinta jouissance	669	690
Mines diverses		
Talcs de Luzenac	1960	1995
Produits Chimiques		
Az. Franç. parts	86	87
Expl. Min. parts		
Hydroc. St-Denis	220	225
Coloniales Caoutchoucs		
Cambodge parts	2880	2950
Franco-Javanaise	124	[illegible]
Hutchinson ord.	1510	
Kong	5 25	5 25
Pacouda cap.	98 5	[illegible]
Pointe à Pitre act.	243	[illegible]
Sumatra cap	[illegible]	[illegible]
Sumatra div.	475	[illegible]
Tapanoélie cap.	[illegible]	[illegible]
— div.	345	[illegible]
Than-tuy-Ha act.		[illegible]
— parts		145
Industries Textiles		
Savannah	78 50	79
Viscose Franç. act	6650	6650
— parts	7900	7750
Hôtels		
Régina act.	132	133
— parts	322	334
Liqueurs		
Pernod	1465	1455
Vieille Cure parts	3120	3120
Casinos		
Biarritz Carlton		
Cercle Monaco	2870	2810
Valeurs diverses		
Cana Corinthe	299	
Panet. Limousin		48
Salinsd. (Cap Vert)		
Tunisienne de Cul.		
Hors cote		
Etains Indochine	72	70